



CONSEIL DU 10^e ARRONDISSEMENT
Séance du 12 mai 2026

Procès-verbal

L'an deux mil vingt-six, le 12 mai à 18h30, le Conseil du 10^e arrondissement, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'arrondissement, dans la Salle des Mariages, sous la présidence de Mme Alexandra CORDEBARD, Maire d'arrondissement.

Date de la convocation : 06/05/2026

Étaient présents : M. Éric ALGRAIN ; Mme Marion BEAUVALET ; M. Raphaël BONNIER ; Mme Enora BRETON ; M. Louis CANTUEL ; Mme Alexandra CORDEBARD ; M. Maxime CROSNIER ; Mme Awa DIABY ; Mme Pauline FERARY-BERTHELOT, M. Bertil FORT ; Mme Pauline JOUBERT ; M. Élie JOUSSELLIN ; Mme Philomène JUILLET ; M. Antoine JUMEL ; Mme Charlotte NENNER ; Mme Laurence PATRICE ; Mme Valentine SERINO ; M. Paul SIMONDON.

Absents excusés : M. Sylvain RAIFAUD a donné le pouvoir à Charlotte NENNER.

TABLE DES MATIÈRES

<i>QPC10-2026-01 – QUESTION DE PRÉ-CONSEIL PRÉSENTÉE PAR L'APRÈS 10, RELATIVE À LA SITUATION DES PERSONNES À LA RUE DANS LE 10^e</i>	4
Délibérations ayant fait l'objet d'une demande d'inscription à l'ordre du jour ou d'une inscription d'office.....	14
10-2026-08 – Désignation du secrétariat de séance.....	14
10-2026-09 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 6 avril 2026.....	14
10-2026-11 – Autorisation donnée à la Maire du 10 ^e arrondissement pour signer les conventions d'occupation temporaire ou durable des salles de la Mairie du 10 ^e arrondissement.....	15
10-2026-12 – Tarifications appliquées à l'occupation temporaire ou durable de locaux ou salles de la Mairie du 10 ^e arrondissement, et de deux équipements de proximité, le Kiosque Citoyen-MVAC et la Chapelle Saint-Lazare.....	16
10-2026-14 – Mode de désignation des représentant.es du Conseil d'arrondissement du 10 ^e au sein de diverses instances.....	17
10-2026-16 – Désignation de représentant.es du Conseil d'arrondissement au sein des conseils des écoles maternelles, élémentaires et polyvalentes publiques du 10 ^e arrondissement.....	17
10-2026-10 – Choix du mode de gestion des centres Paris Anim' Granges-aux-Belles, Château Landon, Jean-Verdier et Espace Jemmapes (10 ^e arrondissement) par délégation de service public.....	19
2026 DPMP 4 – Subventions (318 000 euros) et conventions à 112 structures partenaires dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2026	23
10-2026-19 – Modalités de fonctionnement de la Commission de désignation des logements sociaux relevant du contingent de la mairie d'arrondissement	26
2026 DSP 32 – Subventions (42 663 euros) à 15 associations et organismes dans le cadre de l'appel à projets pour le mois de la santé mentale 2026	29
10-2026-20 – Modalités de fonctionnement de la Commission d'attribution des places en crèche du 10 ^e arrondissement.....	31
Délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'inscription.....	34
10-2026-13 – Autorisation donnée à la Maire du 10 ^e arrondissement de signer les conventions de domiciliation des associations du Kiosque Citoyen-MVAC du 10 ^e	34

2026 DFPE 154 – Subvention (5 689 024 euros) et avenant n° 2 et subvention (14 344 euros) et deux conventions d'investissement avec l'association France Horizon (10 ^e) pour ses 20 établissements	34
10-2026-17 – Désignation de représentant.es au sein du Conseil d'administration des collèges de moins de 600 élèves ne comportant pas de section d'éducation spécialisée.....	34
10-2026-18 – Désignation de représentants au sein du Conseil d'administration des lycées régionaux et lycées des ensembles immobiliers du 10 ^e arrondissement.....	34
VŒUX	35
V10-2026-05 VOEU DES GROUPES SOCIALISTE ET APPARENTEEET PCF 10^e, RELATIF À LA SITUATION DES CAMPEMENTS LE LONG DES BOULEVARDS DE LA CHAPELLE ET DE LA VILLETTE	35
V10-2026-06 – VŒU DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE, RELATIF AUX SUPPRESSIONS DE POSTES DANS LES ÉCOLES ET LES COLLÈGES	38
V10-2026-01 – VOEU DE MARION BEAUVALET, RELATIF AUX FERMETURES DE CLASSES ET AUX NON-REMPLACEMENTS DES ABSENCES D'ENSEIGNANT.ES DANS LE 10^e ARRONDISSEMENT	41
V10-2026-07 – VOEU DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE, RELATIF AU SOUTIEN AUX REVENDICATIONS DES GREVISTES DU 65 BOULEVARD DE STRASBOURG	49
V10-2026-08 – VŒU DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE, RELATIF À LA SITUATION DE LA FONDATION ŒUVRE DE LA CROIX-SAINT-SIMON ET AU MAINTIEN DE SON OFFRE DANS LE 10^e ARRONDISSEMENT	56
V10-2026-02 – VOEU DE MARION BEAUVALET, RELATIF AU REFUS DE TOUT PROJET D'INSTALLATION DE GRILLAGES SUR LA PLACE DE LA RÉPUBLIQUE	60
V10-2026-03 – VOEU DE MARION BEAUVALET, RELATIF À LA CIRCULATION DES CHIENS DANS LE JARDIN VILLEMEN-MAHSA JÎNA AMINI ET LE SQUARE DES MAURES LE MATIN, DE 7H30 À 9H30	66
V10-2026-04 – VOEU DE MARION BEAUVALET, RELATIF À L'ORGANISATION D'UNE COLLECTE DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE À DESTINATION DU PEUPLE CUBAIN.....	71

Madame la Maire procède à l'appel nominatif des Conseiller.ères présent.es. Le quorum requis étant atteint, le Conseil d'arrondissement peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Antoine JUMEL.

La séance est ouverte à 18h40.

Mme CORDEBARD souhaite la bienvenue au public présent en salle et aux spectateurs en ligne ainsi qu'à ses collègues pour le premier conseil de plein exercice du nouveau mandat. Mme CORDEBARD indique que ce premier conseil conserve un caractère un peu exceptionnel puisqu'il est composé essentiellement de délibérations qui ont trait à son organisation, si bien qu'il peut être qualifié de « conseil d'installation ». Il y a très peu de délibérations dites « de Conseil de Paris » – comme les élu.es ont pu le constater. Il s'agit d'un format assez inhabituel. Le public qui aura la patience de rester jusqu'à la fin pourra voir que le conseil sera essentiellement constitué de discussions autour de vœux, ce qui n'est pas la vocation d'un conseil d'arrondissement. Comme c'est le premier et qu'il n'y a pas encore eu le temps de discuter du règlement intérieur et de la manière de travailler ensemble, Madame la Maire a jugé qu'il n'était pas opportun de proposer des retraits de vœux ou des expressions qui pourraient être remises à d'autres conseils. Elle tient toutefois à souligner que le conseil d'arrondissement a vocation à étudier des délibérations et que les vœux doivent l'être en deuxième situation.

Alors que ce temps d'échange avec les citoyen.nes avait été interrompu pendant la période électorale, il a été décidé de réintroduire la possibilité de poser des questions de pré-conseil. Une question relative au sujet de l'hébergement d'urgence et de la protection des réfugié.es a été proposée. Madame la Maire suggère d'avoir une discussion qui porte à la fois sur la question de pré-conseil et sur le vœu concernant le même sujet, étant entendu que ce dernier ne pourra être voté qu'à la fin du conseil. Elle propose d'avoir la discussion immédiatement et de faire un vote de principe à la fin du conseil. Après avoir demandé si tous les élu.es sont d'accord, elle indique qu'elle laissera d'abord la parole à M. Guillemain RODARY pour qu'il pose la question de pré-conseil et qu'ensuite, pour la bonne forme, elle démarrera le Conseil d'arrondissement afin qu'il soit possible de discuter le vœu. Immédiatement après il y aura le débat autour du sujet de la question de pré-conseil et M. RODARY pourra, s'il le souhaite, reprendre la parole. Elle invite le représentant de l'Après 10 à s'exprimer.

M. RODARY présente la question de pré-conseil.

QPC10-2026-01 – QUESTION DE PRÉ-CONSEIL PRÉSENTÉE PAR L'APRÈS 10, RELATIVE À LA SITUATION DES PERSONNES À LA RUE DANS LE 10^e

Mme La Maire, Mesdames et Messieurs les élu-es, M. Élie JOUSSELLIN délégué à l'Hébergement d'urgence et à la Protection des réfugiés ;

L'Après Paris 10 souhaite vous interpeller concernant l'accueil des exilés à Paris et dans notre arrondissement ;

Comme vous le savez, de nombreux migrants campent sous le métro aérien dans le 10^e dans des conditions indignes et inacceptables. Ces dernières semaines, le nombre de tentes n'a fait qu'augmenter ;

L'État n'assume pas ses responsabilités concernant l'accueil d'urgence des personnes exilées et des personnes à la rue, comme le montre malheureusement la fermeture récemment prévue par la préfecture du GL Center porte de la Villette. Il est donc du devoir de Paris et du 10^e arrondissement de palier à cette défaillance en étant humaniste et accueillant pour deux ! C'était l'une des promesses de campagne des municipales de la majorité ;

Nous souhaitons donc savoir quelle est la situation sur place. Avez-vous un état des lieux (effectifs, conditions de vie, aides apportées par les associations...) ? Quelles sont les mesures déjà mises en œuvre, ou celles qui le seront très prochainement, pour aider et héberger de manière urgente les personnes à la rue dans notre arrondissement ?

Merci de votre attention.

Mme CORDEBARD le remercie et demande qui sont les élu.es qui souhaitent intervenir, afin de pouvoir organiser le débat. Il s'agit d'Élie JOUSSELLIN, Louis CANTUEL et Pauline FERARY-BERTHELOT. Madame la Maire invite les élu.es à ne pas hésiter à se manifester car leurs prises de parole feront usage d'interventions sur le vœu qui va suivre. Ce sera Pauline FERARY-BERTHELOT qui parlera en premier.

Mme FERARY-BERTHELOT indique que le groupe Les Écologistes s'associe au vœu de la majorité municipale. Elle rappelle que ce sont 1 900 personnes qui vivent dans des campements à Paris et que la Nuit de la Solidarité 2026 a recensé 322 personnes à la rue au sein du 10^e, ce qui représente une augmentation de 32% du sans-abrisme dans l'arrondissement. Selon ces mêmes chiffres, ce sont 11% de femmes sans-abri qui ont été décomptées à Paris. Mme FERARY-BERTHELOT précise que ces chiffres sont sous estimés puisque les femmes à la rue développent d'importantes stratégies d'évitement, s'invisibilisent pour se protéger et passent ainsi à travers les mailles du filet de recensement. Les Écologistes souhaiteraient qu'un diagnostic plus détaillé sur la situation des femmes en campement soit réalisé, afin d'obtenir des statistiques précises sur ce public. Ils sont convaincus que cette donnée genrée est une des conditions essentielles pour apporter une réponse au sujet et trouver des solutions efficaces.

Les Écologistes souhaitent également ajouter que, même si cette hausse des arrivées depuis l'étranger est multifactorielle, elle est aussi et surtout le résultat d'une politique migratoire du Gouvernement de plus en plus restrictive sur l'attribution des titres de séjour et sur l'hébergement. L'État porte donc la responsabilité de cette augmentation et a la responsabilité de sa réponse. À l'aune des prochaines élections, Les Écologistes seront extrêmement vigilants aux discours véhiculés sur cette situation qui risque de s'aggraver. Ils seront aussi intransigeants avec tout propos ou comportement raciste. Il est nécessaire de l'être collectivement.

Mme CORDEBARD la remercie et donne la parole à Valentine SERINO, qui interviendra avant la présentation du vœu par Louis CANTUEL.

Mme SERINO observe que le vœu de la majorité a au moins le mérite de reconnaître l'ampleur d'une situation qui est dénoncée depuis des années par de nombreux.ses habitant.es des boulevards de la Chapelle et de la Villette. Ce que la majorité décrit aujourd'hui n'a rien de nouveau. Cela fait des années que celle-ci est alertée sur les conditions indignes dans lesquelles sont plongées les personnes à la rue et sur la conséquence directe de ces campements, à savoir la dégradation progressive du quartier entre occupation permanente de l'espace public, insalubrité, rats sous le métro aérien. Pendant longtemps ces alertes ont été minimisées et parfois même culpabilisées. Aujourd'hui, la majorité découvre enfin l'urgence de la situation, mais celle-ci n'est pas tombée du ciel. Elle est aussi le résultat de choix politiques assumés depuis des années par la majorité parisienne. Cette dernière a voulu faire de Paris une ville refuge. L'intention était absolument respectable. Mais une politique d'accueil sans capacité réelle d'hébergement, sans maîtrise des flux et sans coordination efficace produit mécaniquement des points de fixation et des campements durables. Ce sont finalement les plus fragiles qui en paient le prix : les personnes à la rue, condamnées à vivre dans les conditions indignes que l'on ne saurait pas qualifier « d'accueil », mais aussi les habitant.es qui sentent, à juste titre, que la municipalité les abandonne, voire qu'elle souhaite les chasser.

Car il faut le dire clairement : il n'y a rien d'humaniste à laisser des centaines de personnes dormir sous des tentes au milieu des trafics, des violences, des risques d'incendie et parfois des réseaux d'exploitation. Et malgré cela, rien n'a vraiment changé depuis dix ans. Dans son vœu, la majorité évoque l'échec des dispositifs actuels, mais cela fait des années que cette impasse est visible. Elle dénonce également l'inefficacité des mises à l'abri, et pourtant les campements ont bien été évacués pendant les Jeux Olympiques. Cela prouve qu'avec une volonté politique forte et une mobilisation coordonnée des moyens publics, l'action reste possible. La vérité est que cette situation a été gérée dans l'urgence permanente, sans stratégie viable sur le long terme. Pendant ce temps, un aménagement coûteux comme la Promenade Urbaine, financée à hauteur de 11 millions d'euros, se transforme progressivement en décharge à ciel ouvert au détriment des habitant.es, des personnes à la rue et des usages qui étaient prévus initialement.

Enfin, il y a une contradiction politique que la majorité ne peut plus esquiver. Elle ne peut pas, d'un côté, revendiquer une politique parisienne toujours plus attractive, multiplier les dispositifs et les structures de fixation sur quelques quartiers déjà saturés et, de l'autre, renvoyer systématiquement toute responsabilité vers l'État dès que les conséquences deviennent ingérables. Oui, l'État a sa part de responsabilités, bien évidemment. Mais la Ville de Paris doit assumer les conséquences de ses propres choix politiques. Le groupe de Mme SERINO veut une politique ferme, digne et réaliste contre les filières et les occupations durables de l'espace public, digne pour les personnes en situation de grande précarité, réaliste dans les capacités

d'accueil. Dans son vœu, la majorité ne vise aucun de ces objectifs et, par conséquent, le groupe de Mme SERINO votera naturellement contre.

Mme CORDEBARD remercie Mme SERINO pour sa première intervention au conseil et laisse la parole à Louis CANTUEL.

M. CANTUEL remercie L'Après Paris 10 pour sa question de pré-conseil qui rejoint le vœu exprimé par l'exécutif relatif à l'accueil des exilés et, plus précisément, à la situation des campements des boulevards de la Villette et de la Chapelle. Une situation qui s'est considérablement aggravée puisque ce sont désormais 800 personnes qui se trouvent sur ce site, contre 450 il y a encore quelques semaines. Extrême précarité, insalubrité, mise en danger des publics les plus vulnérables et notamment des femmes et des mineurs, présence d'usagers de drogues qui ne peuvent pas être pris en charge. Ces personnes survivent dans des conditions qui ne sont pas dignes. Les riverains expriment – et c'est légitime – leur inquiétude et un sentiment d'abandon face à la dégradation de leur cadre de vie.

Face à cela, la Mairie du 10^e met en œuvre tous les moyens dont elle dispose en matière de travail social, de propreté et de sécurité pour répondre à l'urgence. Les associations sont, elles aussi, extrêmement mobilisées sur le site. Qu'elles en soient remerciées au regard de la difficulté des conditions d'intervention. Il faut cependant rappeler le contexte actuel, celui d'une saturation des dispositifs d'hébergement et d'une hausse continue du nombre des personnes à la rue ces dernières années. C'est particulièrement le cas à Paris et dans le 10^e arrondissement. La dernière Nuit de la Solidarité l'a attesté très clairement puisque 3 857 personnes étaient à la rue à Paris dont 322 dans le 10^e, c'est-à-dire un tiers de plus qu'en 2025. En s'agissant du nombre de personnes dans les campements, là aussi on est sur une augmentation continue qui atteint près de 2 000 personnes aujourd'hui.

Pourquoi en est-on là ? Cela reste aujourd'hui la responsabilité absolue de l'État qui n'agit pas assez et, lorsqu'il agit, c'est trop souvent de façon ponctuelle, désordonnée et donc inefficace. Il y a bien sûr l'insuffisance des moyens, mais ce n'est pas simplement l'insuffisance des moyens qui est en cause. C'est aussi la méthode qui consiste à procéder à des opérations de mise à l'abri sans solutions adaptées à la diversité des publics qui sont présents sur place. Pour prendre l'exemple de la dernière opération de mise à l'abri de fin avril, seulement 57 personnes sur 400 ont pu être orientées vers des sas régionaux. Ce qui montre les limites et l'échec de ces dispositifs qu'il faut repenser et qui sont largement documentés. Cela signifie que les 343 autres ont été laissées dans les conditions que tout le monde connaît.

Sur un sujet aussi complexe et aussi sensible, qui met en jeu des vies humaines, on sait bien qu'il n'y a pas de solution simple. Mais on ne peut pas non plus se résoudre à une forme de fatalité ou d'impuissance. La Ville de Paris et le 10^e en particulier agissent depuis des années bien au-delà de leurs compétences, que ce soit dans la mise à disposition de gymnases ou dans la mise à l'abri des plus vulnérables et notamment des femmes. Elles continuent à le faire comme c'est le cas, en ce moment-même, pour les jeunes en

présomption de minorité qui se trouvent actuellement à la Mairie du 10^e. Ce sera le cas pour la halte de nuit pour femmes qui sera créée dans les prochains mois. La détermination de la majorité sur cette question est bien connue, en particulier celle de la Maire du 10^e et de ses prédécesseurs.

Emmanuel GRÉGOIRE, qui s'est rendu plusieurs fois sur le site depuis le début du mandat, a fait des propositions très ambitieuses pour changer d'approche et de méthode. Il faut créer des centres d'hébergement d'urgence de grande capacité pour sortir de l'impasse dans laquelle on est aujourd'hui, comme cela a été fait avec la « Bulle » en 2018. Des structures qui aient la capacité de garantir un accueil digne mais qui aient aussi la capacité de mener un accompagnement global pour répondre aux besoins des personnes, besoins qui sont extrêmement divers. C'est en ayant cette approche qui est pragmatique et solidaire qu'il sera possible de mettre fin ou de résorber les campements. C'est aussi comme ça qu'il sera possible de rééquilibrer l'effort d'accueil à l'échelle parisienne et métropolitaine, de lutter contre les réseaux d'exploitation et de traite humaine, et de prendre en charge les usagers de drogues. Bref, à la gestion « au coup par coup », la majorité demande une stratégie qui soit coordonnée, à la hauteur des besoins et respectueuse de la dignité des personnes. C'est une exigence d'humanité, de solidarité, de tranquillité des quartiers de l'arrondissement, de crédibilité et d'efficacité de l'action publique.

M. CORDEBARD le remercie et donne la parole à Bertil FORT.

M. FORT remercie ses collègues pour la présentation de leur vœu et L'Après Paris 10 pour sa question de pré-conseil qui, d'une certaine façon, résonne avec l'actualité mais aussi avec les nombreuses plaintes qui sont portées par les riverains depuis plusieurs semaines. Tout le monde peut reconnaître qu'effectivement la situation est catastrophique. Comme il a été rappelé, près de 400 personnes sont aujourd'hui sur le campement du boulevard de la Chapelle et leur nombre augmente chaque semaine. Elles étaient environ 200-250 il y a quelques semaines encore. Si l'on a envie de faire travailler toutes les parties prenantes de façon intelligente autour de la table, il ne faut pas caricaturer le sujet et il ne faut pas non plus diffuser de fausses informations. Par commencer, l'État ne fait pas « rien du tout ». Depuis 2015, ce sont près de 70 opérations qui ont été menées et plus de 21 000 personnes qui ont été mises à l'abri. M. FORT n'est pas le premier défenseur de l'État et ne dit pas que celui-ci ne doit pas porter sa part de responsabilités, mais l'État n'est pas le seul responsable. La Ville de Paris, en tant que département, est également responsable de la mise à l'abri des femmes enceintes et des mineurs isolés. Certes, il ne s'agit pas de la majorité des personnes, mais il s'agit quand même d'une responsabilité. C'est la raison pour laquelle l'État et la Ville de Paris doivent traiter ce sujet en bonne coopération et en bonne entente.

Il est également important de comprendre les raisons pour lesquelles il y a un blocage car, manifestement, les campements se reconstituent à chaque fois que des évacuations sont organisées avec la préfecture de Police. Ce blocage est le résultat de quatre facteurs. Le premier est un mécanisme juridique et opérationnel qui fait que chaque mise à l'abri se fait uniquement sur le principe du volontariat. Une opération a été menée en février dernier, le campement comptait 400 personnes mais seulement 60 ont été mises à l'abri.

Il faut prendre en compte ce mécanisme juridique et opérationnel. Ensuite – cela a été rappelé –, il y a un problème de saturation des places d'hébergement d'urgence. Dans ce cas, l'État a effectivement sa part de responsabilités puisqu'il existait, fin 2025, 44 000 places d'hébergement à Paris, soit 1 800 places de moins qu'en 2023. Cette diminution de l'offre d'hébergement en aval peut aussi expliquer les raisons pour lesquelles les campements se reconstituent régulièrement. Il existe ensuite un problème d'adéquation entre les solutions qui sont proposées et les profils présents – ce qui a été souligné par d'autres élu.es. Pour s'être rendu sur les lieux, M. FORT ne pense pas que les personnes toxicomanes soient majoritaires. Cependant celles qui sont présentes ont besoin de dispositifs adaptés de type ASSORE mêlant des solutions d'hébergement et un accompagnement médical et social. Le dernier facteur à prendre en compte est une dynamique de mobilité qui n'est pas facile à gérer. En effet, il s'agit de personnes qui sont souvent en transit entre Paris, Calais et l'Angleterre, et qui font parfois des allers-retours.

Une fois que le constat a été posé et que les tenants et les aboutissants ont été expliqués, M. FORT pense que personne ne peut se satisfaire de cette situation et qu'un plan d'action doit être mis en place. Ce plan devra poser sur trois piliers. Tout d'abord, il faut accroître l'offre d'hébergement d'urgence en changeant de paradigme, avec des solutions d'hébergement d'urgence de masse mêlant l'accueil au logement et la prise en charge administrative. Ensuite, il faut rendre les parcours de prise en charge plus fluides, avec des orientations hors Île-de-France, comme cela avait été fait pour les Jeux Olympiques. D'ailleurs, il y avait eu sur ce sujet un vœu en conseil contre lequel la majorité s'était soulevée aux côtés de certaines associations. Enfin, il faut aménager l'espace local, ce qui est une compétence de la Ville et de la Mairie d'arrondissement. À partir du moment où l'on aménage correctement l'espace local en tenant compte notamment des leçons tirées de l'échec de la Promenade Urbaine, en traitant séparément ces trois piliers il sera possible de répondre efficacement à la question des campements à la frontière des 10^e et 18^e arrondissements. Ne pas traiter ces trois dimensions créerait un problème. M. FORT considère que le vœu de la majorité est partiel et pour cette raison il s'abstiendra.

Mme CORDEBARD le remercie et passe la parole à Élie JOUSSELLIN.

M. JOUSSELLIN remercie L'Après Paris 10 et Guillemain RODARY de permettre au premier conseil de la mandature de s'ouvrir sur une question primordiale : l'hébergement d'urgence et la protection des réfugiés, ce qui au fond n'est qu'une question de dignité humaine. Il est bien vrai que la situation dans les campements n'est plus tenable. Elle ne l'est évidemment pas pour les personnes qui dorment sous le métro aérien mais elle ne l'est non plus pour les riverains. M. JOUSSELLIN tient à commencer la nouvelle mandature en rappelant un point très simple : on n'est pas confronté à une crise migratoire mais à une crise de l'accueil qui découle de décennies de petites politiques austéritaires et sécuritaires. Aujourd'hui les chiffres sont là et elles sont implacables : 1 800 personnes vivent dans des campements à Paris dans des conditions absolument indignes. Il n'est pas nécessaire de rappeler l'épisode neigeux que Paris a connu en début d'année pour mesurer ce que les sans-abris ont vécu sous leurs tentes près du métro Jaurès, malgré l'ouverture de 2 000 places d'hébergement d'urgence par l'État et la Ville dans le cadre du Plan Grand Froid.

Pour répondre très exactement à Guillemain RODARY, il y a aujourd'hui 800 personnes qui survivent dans le campement entre les stations de métro Barbès et Colonel Fabien. Ce sont quasi exclusivement des hommes. Comme le disait Louis CANTUEL, on constate jour après jour que les mises à l'abri de l'État ne marchent pas. Sur les huit opérations qui ont été menées à Paris depuis le début de l'année, seulement 426 personnes ont été effectivement prises en charge. Depuis le début de l'année deux nouvelles opérations ont eu lieu, le 10 février permettant d'héberger 58 personnes et les 28 et 29 avril avec 100 personnes orientées. La Ville de Paris a assuré l'installation de toilettes, de bacs de poubelle et de points d'accès à l'eau dans le campement, et elle a intensifié les opérations de nettoyage du secteur en lien avec les associations de solidarité.

Oui, la majorité municipale agit. Dès janvier, Alexandra CORDEBARD en lien avec les maires du 18^e et du 19^e arrondissement a demandé à l'État de mobiliser des sites pour héberger les personnes qui vivent dans les campements. Depuis que Madame la Maire lui a confié la délégation de l'hébergement d'urgence et de la protection des réfugiés, M. JOUSSELLIN s'est rendu deux fois sur place, le 28 avril avec Adjia AHOUDIAN, l'adjoint parisien à l'hébergement d'urgence, pour la mise à l'abri, et mardi dernier avec le Maire de Paris. Celui-ci a fait de l'hébergement d'urgence une priorité de son mandat en faisant voter, dès le 14 avril, un plan pour créer 4 000 nouvelles places d'hébergement. Le 10^e, qui est l'arrondissement qui compte le plus de places au regard de sa population, participera bien évidemment à ce plan. Enfin, depuis jeudi dernier, la Mairie du 10^e accueille 20 jeunes hommes en présomption de minorité. Cet hiver, elle avait déjà accueilli, grâce à Sylvie SCHERER prédécesseuse de M. CANTUEL et de M. JOUSSELLIN, des hommes seuls et, l'hiver précédent, avec Cités Caritas des familles avec enfants.

La majorité municipale continue d'ouvrir des centres d'hébergement dans le 10^e, comme prochainement rue Jarry avec Coallia qui accueillera un foyer pour jeunes filles victimes de violences qui deviendra la Maison des Femmes. Sa ligne est très claire et on peut compter sur la Maire du 10^e, sur M. JOUSSELLIN et M. CANTUEL ainsi que sur l'ensemble de la majorité pour que les questions de l'hébergement d'urgence et de la protection des personnes exilées soient des priorités absolues. Le combat pour que l'État assume enfin ses responsabilités sera mené – comme il l'a toujours été – par la majorité municipale. M. JOUSSELLIN confirme à Mme SERINO qu'effectivement Paris est une ville refuge et que cela dure depuis dix ans. Dix ans pendant lesquels l'État baisse, chaque année, le budget sur l'hébergement d'urgence. Elle a raison à dire qu'il existe des responsabilités. M. JOUSSELLIN propose de les regarder en face et de regarder réellement ce que l'État a fait depuis dix ans. Dix ans pendant lesquels l'État a refusé de réquisitionner les logements vacants, comme la majorité municipale le demande, alors qu'aujourd'hui 30% des logements du 10^e sont vacants. C'est une compétence de l'État. Dix ans que l'État n'héberge pas, dix ans que l'État laisse les campements perdurer dans le Nord-Est parisien dans le seul et unique but d'exaspérer les riverains. Face à cela la Ville de Paris agit. Le vœu présenté par Louis CANTUEL est une première étape de la mobilisation que la majorité se propose de faire, et c'est donc naturellement que les élu.es communistes s'y associent.

Après avoir demandé s'il y a d'autres demandes de prise de parole, **Mme CORDEBARD** souligne la pertinence du sujet des campements à l'occasion du premier débat de la mandature. La discussion a été très alimentée et elle a fait apparaître les désaccords profonds entre les élu.es sur ce sujet. Au départ, il existe une analyse qui est différente en fonction de l'appartenance politique. Cette analyse comprend celle exprimée par le Préfet d'Île-de-France avec beaucoup de constance depuis son arrivée, selon laquelle parce que la Ville de Paris développe des dispositifs d'accompagnement des personnes vulnérables, il existerait ce que certains désignent comme un « appel d'air ». Toutes les études, les analyses et les réflexions menées sur le sujet montrent que ce n'est pas le cas. Ce n'est pas le fait d'ouvrir une structure d'accueil de jour ou quelques places d'hébergement dans un quartier qui détermine les migrations. Par ailleurs, la France n'est pas dans une période de grandes migrations avec des arrivées massives. Elle en a connu de bien plus importantes avec de vraies crises de l'accueil, notamment au moment de la création de la « Bulle » dans le 18^e arrondissement. Aujourd'hui, ce n'est pas du tout le cas, il y a peu de personnes qui entrent en ce moment en France. Si l'on considère les 1 000, 2 000, 3 000 voire les 5 000 personnes concernées, il ne s'agit pas d'un nombre qui ne soit pas absorbable dans une métropole comme celle parisienne. D'autant plus si l'on considère qu'une partie de ces personnes sont statutaires et devraient être logées par l'État, qu'une partie sont en transit et devraient pouvoir bénéficier d'une solution transitoire qui leur permettrait une mise à l'abri autre que des tentes sous le métro aérien, et qu'une partie d'entre elles acceptent – ce qui est régulièrement arrivé – des solutions dans les sas de province en s'inscrivant ainsi dans un parcours.

Ce qui pose vraiment un problème quant à la possibilité de gérer la situation dignement et correctement, c'est la mauvaise volonté manifeste de l'État ou de son représentant dans la région, le Préfet d'Île-de-France. Malgré les interpellations mensuelles des maires des arrondissements concerné.es, celui-ci refuse catégoriquement de considérer, par exemple, la situation des hommes seuls qui vivent sous le métro aérien ou explique aux maires que, si les centres d'hébergement sont saturés, c'est parce qu'ils seraient trop accueillants. Mme CORDEBARD conseille à tout le monde d'aller faire un tour dans ces centres pour voir si les choses se passent aussi bien que le préfet le prétend. Celui-ci soutient que l'on s'occuperait « trop bien » des immigrés et que, du coup, ils n'auraient plus envie de repartir. Bref, des absurdités totales. Les maires des arrondissements concerné.es le savent.

Au cours de ces dernières années, la Ville de Paris a ouvert énormément de places qu'elle finance elle-même, avec l'argent des Parisien.nes dans un cadre qui dépasse ses compétences car elle considère qu'elle doit prendre sa part. De manière bien plus massive encore, elle fournit des locaux. Dans les mairies et dans autres équipements municipaux, les locaux vides sont mis à disposition de l'État pour héberger des réfugiés. Les mairies ont souvent été confrontées – c'était le cas tout récemment – au refus de l'État d'utiliser les locaux vides mis à sa disposition. Elles ont dû, par exemple, forcer la main à la Région pour utiliser des locaux vides pour héberger des familles et des enfants dans un lycée libéré du 18^e arrondissement, en rencontrant une opposition très ferme. Des agents étaient même venus mettre des cadenas sur les portes pour empêcher les familles de s'installer à l'intérieur. On est dans un jeu délétère de refus de collaborer. Comme l'a souligné Élie JOUSSELLIN, l'État ne s'inquiète pas beaucoup du fait que certaines villes – Paris

n'est pas la seule à supporter ces difficultés – doivent se débrouiller avec leurs problèmes. Encore plus quand elles ont le malheur de ne pas être pilotées par la majorité autour du Président de la République.

Les solutions qui s'offrent encore – solutions qui ne sont pas très nombreuses – consistent à ouvrir des lieux supplémentaires. Le 10^e continuera à être volontaire mais il est déjà – ce dont il faut être fier – l'arrondissement qui, par rapport à sa population, dispose de plus de places d'hébergement de tout Paris. Il continuera à en ouvrir avec la création de la halte pour femmes et en essayant de trouver d'autres locaux. À chaque fois que la Mairie dispose d'un lieu intercalaire, elle le propose pour l'hébergement d'urgence, et elle mobilise l'ensemble des ressources du territoire pour faire en sorte que l'accueil se passe bien. Quand la Ville de Paris – qui le fait pour la forme – demande des places d'hébergement, Mme CORDEBARD ne les refuse jamais à la différence d'autres maires d'arrondissement. Quand l'État cherche un lieu, la DRIHL (Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement) est bien contente d'appeler Mme CORDEBARD, qui accepte à chaque fois de le lui trouver.

Il est vrai toutefois que, malgré la mobilisation des collègues, de l'ancienne et du nouveau Maire de Paris, le 10^e peine à obtenir un niveau de collaboration correcte avec l'État sur beaucoup de sujets. L'analyse présentée par Bertil FORT est exacte : les places ne sont pas adaptées. Il est vrai que Paris manque de places, que plusieurs ont été fermées et que la démarche d'approche partielle ne réussit pas. Cependant, Mme CORDEBARD n'est pas d'accord sur le fait qu'il est possible de forcer les gens à accepter quelque chose. Cela n'existe pas. Forcer les gens signifie les arrêter et les enfermer ensuite, sinon ils ne restent pas dans des endroits qui ne leur conviennent pas ou qui s'opposent à leurs projets. Heureusement, en France on n'en est pas là et on peut continuer à faire du contre-pouvoir et à protéger les personnes contre l'enfermement ou des contraintes qui seraient contraires au respect de l'ensemble des migrants.

Pour évoquer un autre sujet, ce qui est difficile est aussi que tous les coûts et toutes les actions concernant l'entretien des campements reviennent à 100% à la Ville. Entretien qui, par ailleurs, n'a aucun sens car un campement humanitaire n'est pas fait de tentes dégoûtantes recouvertes de neige. Au défaut de prise en charge s'ajoute le fait que les services et les agents municipaux se trouvent confrontés à un travail presque impossible à effectuer. Il est toujours possible de mettre des poubelles et des toilettes ou, parfois, un accès à l'eau, mais tout cela est dérisoire face au surpeuplement actuel de ces campements. Pour arriver à entrer dans un campement, à nettoyer sous une tente, il faut y aller avec une énorme délégation, il faut protéger les agents et les équiper correctement. C'est un travail colossal, tout simplement parce que les conditions de vie sont totalement indignes.

Une des solutions que Mme CORDEBARD espère voir mise en œuvre, c'est de trouver des grands plateaux, des lieux suffisamment grands pour accueillir les réfugiés, avec ou sans l'avis positif de l'État, et pour leur offrir au moins une mise à l'abri tout en refacturant à l'État ces lieux et leur entretien. Encore faudra-t-il trouver des associations et les financer, car il n'est pas possible de leur demander tout simplement de venir mais il faut aussi leur permettre de le faire. C'est de la responsabilité du Maire de Paris de continuer à

négoier avec l'État pour que la charge ne soit pas portée à 100% par les Parisien.nes. Ces dernières années, ce sont environ 900 millions de dotations en moins de la part de l'État, une péréquation qui augmente d'année en année, avec une redistribution du budget qui fait que l'argent sort de la Ville mais qu'il ne rentre plus. Sur l'ensemble des actions menées au nom de l'État – qui sont souvent des actions de solidarité, comme le RSA ou d'autres types de financement de solidarité –, aujourd'hui la dette de l'État vis-à-vis de la Ville de Paris s'élève à plusieurs centaines de millions d'euros. Mme CORDEBARD préfère éviter de donner des chiffres dont elle n'est pas sûre, mais cela devrait être entre 800 et 900 millions d'euros, des sommes énormes qui pourraient être mises à profit pour davantage de solidarité. Tout cela est une réalité.

Madame la Maire souhaite terminer son intervention en rappelant les difficultés rencontrées par les riverains, qui sont incroyablement solidaires et patients mais qui voient se reconstituer sous leurs fenêtres des pôles de misère qui les rendent malheureux et qui leur font ressentir, jour après jour, toute leur impuissance à agir pour régler les situations. C'est particulièrement le cas à Jaurès, qui est un point de fixation pour lequel on peine à trouver des solutions. Bien évidemment il faudrait aménager ce lieu mais, pour le faire, il faudrait d'abord que les gens soient d'abord hébergés. Mme CORDEBARD ne sera jamais la Maire qui demande de mettre des « trucs » à la place des gens. D'abord il faut mettre les gens à l'abri et ensuite, éventuellement, faire un aménagement. Cela ne peut pas être dans l'autre sens. Elle pense que la majorité la suivra quand elle dit qu'elle n'ira pas mettre des « trucs anti-SDF » pour cacher la réalité ou pour renvoyer ces personnes plus loin. Il est nécessaire de chercher des solutions pour les personnes et migrants et d'essayer de les obtenir.

Bien que le débat ait été un peu long, le sujet le méritait bien. Madame la Maire propose de le clore, du moins pour le moment, et remercie L'Après Paris 10 pour sa contribution. Elle n'a pas répondu à la question relative au genre, mais elle peut assurer que beaucoup d'efforts sont déployés pour faire en sorte que les femmes ne restent pas à la rue. Elles sont encore trop nombreuses, on les voit, on les trouve. Son équipe effectue un travail très précis pour, chaque fois qu'une femme à la rue est détectée, pouvoir lui trouver une solution. Les femmes qui restent à la rue sont souvent celles appelées les « grandes exclues », les « clochardes » qui résistent à la mise à l'abri. L'équipe municipale persévère assidûment jusqu'au moment où des solutions pour elles sont trouvées. Avec l'aide de l'ensemble de ses collègues, Mme CORDEBARD continuera à le faire. Les femmes qui sont aujourd'hui à la rue dans le 10^e sont connues par leur prénom, et sont suivies avec l'ambition de réussir à les convaincre d'accepter un accompagnement et un mode de mise à l'abri.

Après avoir demandé à M. RODARY s'il souhaite reprendre la parole, Mme CORDEBARD le remercie encore d'avoir permis un débat tout à fait opportun dans la situation actuelle, et propose d'entamer l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement.

ORDRE DU JOUR

Délibérations ayant fait l'objet d'une demande d'inscription à l'ordre du jour ou d'une inscription d'office

10-2026-08 – Désignation du secrétariat de séance

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD indique que, tout en ne disposant pas d'une petite cloche pour saluer les nouveaux élu.es, elle souhaite donner la bienvenue à Antoine JUMEL, qui était en déplacement lors du conseil d'installation et qui présente deux particularités : non seulement il est un nouvel élu mais il est aussi le plus jeune des élu.es. Madame la Maire propose donc de désigner comme secrétaire de séance Antoine JUMEL, au bénéfice de son jeune âge.

Résultat du vote :

Nombre de conseiller.ères présent.es		18	
Nombre de voix exprimées		19	
POUR	19	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité.			

10-2026-09 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 6 avril 2026

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD propose d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 6 avril 2026. Elle n'a pas reçu de demandes de correction de la part d'aucun groupe ou élu.e et les invite à passer au vote.

Résultat du vote :

Nombre de conseiller.ères présent.es		18	
Nombre de voix exprimées		19	
POUR	19	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité.			

10-2026-11 – Autorisation donnée à la Maire du 10^e arrondissement pour signer les conventions d'occupation temporaire ou durable des salles de la Mairie du 10^e arrondissement

Rapporteuse : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD indique que le conseil entre maintenant dans le vif du sujet avec l'étude des délibérations qui ont fait l'objet d'une demande d'inscription. La première d'entre elles est une délibération locale qui lui donnera l'autorisation pour signer les conventions d'occupation temporaire ou durable des salles de la Mairie du 10^e arrondissement. Madame la Maire informe qu'en réalité ce n'est pas elle qui les signe mais l'administration, laquelle se charge d'accepter les occupations des salles de la Mairie selon des critères bien définis par le Conseil de Paris. Les grilles tarifaires sont connues et seront communiquées à tous les élu.es. Par ailleurs, il faudra voter pour les grilles tarifaires dans la délibération qui va suivre.

Mme CORDEBARD donne la parole à Awa DIABY.

Mme DIABY la remercie et indique que les deux délibérations portent sur la mise à disposition et la tarification de plusieurs espaces municipaux, notamment le Kiosque Citoyen et la Chapelle Saint-Lazare. Elle se réjouit tout particulièrement de l'ouverture de la Chapelle Saint-Lazare car, au-delà du bâtiment lui-même, ce lieu représente quelque chose de fort pour l'arrondissement. C'est un lieu patrimonial, chargé d'histoire mais qui peut désormais devenir un véritable lieu de vie pour les habitant.es du 10^e. Dans un arrondissement aussi vivant, aussi dense et aussi riche de sa diversité associative, culturelle et citoyenne, ouvrir de nouveaux espaces accessibles est essentiel. Tous savent combien les associations, les collectifs, les habitant.es ou encore les jeunes structures rencontrent parfois des difficultés pour trouver des lieux où se réunir, organiser des événements, créer du lien ou simplement faire vivre leurs projets.

Il est important de souligner que ces délibérations viennent concrétiser une ambition portée par la majorité pendant la campagne municipale, celle d'une mairie plus ouverte, plus accessible pour des événements privés. Permettre aujourd'hui que certains espaces municipaux puissent être mis à disposition et loués dans un cadre clair, c'est aussi faire vivre autrement les équipements publics du 10^e. Une mairie n'est pas seulement un lieu administratif, mais aussi un lieu de vie locale, un lieu citoyen, un lieu qui doit pouvoir accueillir les initiatives, les rencontres, les projets associatifs, culturels et collectifs. Il est positif que la mairie avance dans cette direction.

Mme DIABY salue également le rôle du Kiosque Citoyen, qui est un équipement de proximité extrêmement important pour le territoire. C'est un lieu-ressource pour les associations, un lieu d'accompagnement, d'information mais aussi parfois un premier point d'entrée dans l'engagement citoyen et associatif. Dans une période où l'on parle beaucoup d'isolement, de fracture sociale ou encore de perte de repères collectifs, il est important de rappeler combien ces lieux comptent dans le quotidien des habitant.es. Évidemment, ces délibérations viennent aussi poser un cadre de fonctionnement et de tarification nécessaire pour garantir une gestion claire, transparente et équilibrée de ces équipements municipaux. Il

est important enfin de rappeler l'esprit dans lequel la municipalité fait cela, celui d'une mairie qui ouvre davantage ses portes, qui accompagne la vie associative et citoyenne et qui considère ces équipements publics comme des lieux au service des habitants.

Mme CORDEBARD la remercie en indiquant qu'elle partage tout ce qui vient d'être dit. Elle souhaite seulement ajouter un mot sur l'espace Saint-Lazare. La fameuse Chapelle Saint-Lazare est le dernier équipement qui va être livré, après que trois maires se soient donnés la main pour porter à terme les travaux de restauration. Le projet a commencé sous Tony DREYFUS et a continué sous Rémi FÉRAUD. Il s'agissait d'un dossier très frustrant car, initialement, la majorité avait à disposition un Budget participatif insuffisant pour effectuer la rénovation de la Chapelle. Au fur et à mesure des années, elle avait dû chercher de l'argent supplémentaire pour continuer les travaux. Maintenant ceux-ci sont presque terminés et ce nouvel équipement municipal sera disponible à partir de l'été prochain. Mme CORDEBARD propose de voter les tarifications, qui sont inchangées et susceptibles d'être rediscutées au cours du mandat. Il est nécessaire cependant de les voter ce soir pour pouvoir travailler. Si la mairie était amenée à faire une révision, celle-ci devrait faire l'objet d'un débat, ce qui explique le choix de rester sur les tarifs précédents. En l'absence d'autres interventions, Madame la Maire invite les élus à voter.

Résultat du vote :

Nombre de conseiller.ères présent.es		17	
Nombre de voix exprimées		18	
POUR	18	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité.			

10-2026-12 – Tarifications appliquées à l'occupation temporaire ou durable de locaux ou salles de la Mairie du 10^e arrondissement, et de deux équipements de proximité, le Kiosque Citoyen-MVAC et la Chapelle Saint-Lazare

Rapporteuse : Alexandra CORDEBARD

Résultat du vote :

Nombre de conseiller.ères présent.es		18	
Nombre de votants		19	
POUR	19	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité.			

10-2026-14 – Mode de désignation des représentant.es du Conseil d'arrondissement du 10^e au sein de diverses instances

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD informe que la délibération qu'elle va présenter n'a pas d'inscriptions. Il s'agit de voter le mode de désignation des représentant.es du Conseil d'arrondissement du 10^e au sein de diverses instances, c'est-à-dire la possibilité de voter à main levée pour désigner ensuite. Si personne n'a envie d'un scrutin privé, Madame la Maire propose de passer directement au vote.

Résultat du vote :

Nombre de conseiller.ères présent.es		18	
Nombre de votants		19	
POUR	19	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité.			

Mme CORDEBARD propose de présenter et de discuter en même temps les trois délibérations qui vont suivre. La première porte sur la désignation de représentant.es du Conseil d'arrondissement au sein des conseils des écoles maternelles, élémentaires et polyvalentes ; la deuxième concerne la désignation de représentant.es au sein du Conseil d'administrations des collèges de moins de 600 élèves ne comportant pas de section d'éducation spécialisée ; la troisième est relative à la désignation de représentant.es au sein du Conseil d'administration des lycées régionaux et lycées des ensembles immobiliers du 10^e arrondissement. Madame la Maire passe la parole à Paul SIMONDON pour les présenter.

10-2026-16 – Désignation de représentant.es du Conseil d'arrondissement au sein des conseils des écoles maternelles, élémentaires et polyvalentes publiques du 10^e arrondissement

M. SIMONDON informe qu'il a eu la possibilité de discuter avec chaque élu.e sur les sujets portés par les trois délibérations. Il s'agit de permettre que les élu.es du 10^e soient représenté.es à la fois dans les conseils des 27 écoles primaires – maternelles, élémentaires et polyvalentes – et dans les conseils d'administration des cinq collèges et des quatre lycées de l'arrondissement. C'est un rôle très important de dialogue avec les communautés scolaires, de remontée d'informations pour ce qui concerne les responsabilités de la Ville et M. SIMONDON compte sur l'ensemble des représentant.es..

Il a été gardé ce qui avait déjà été mis en place dans la mandature précédente, c'est-à-dire un partage des responsabilités en proposant, y compris aux élu.es de l'opposition, de siéger dans les écoles, les collèges et les lycées. Tous les élu.es sont dans au moins une école et M. SIMONDON tient à remercier tout particulièrement Éric ALGRAIN qui, en tant que spécialiste en la matière, a décidé d'y participer en peu plus

que les autres. Il tient également à préciser que, si lui-même n'y figure pas, ce n'est pas parce qu'il ne compte pas se rendre dans un conseil d'école mais parce qu'il compte se rendre régulièrement dans plusieurs conseils d'école. Pour ce qui est des conseils d'administration des autres établissements, il précise que les élu.es d'arrondissement seront rejoint.e s ensuite par des conseiller.ères de Paris. Il s'excuse enfin pour le « petit loupé » sur le nom des établissements. Pour éviter de laisser passer quelque chose d'approximatif, il a été remis aux élu.es un amendement qui ne change rien aux désignations mais qui permet que les quatre noms des écoles qui ont reçu une nouvelle dénomination soient donnés de manière extrêmement claire, c'est-à-dire avec le nom de la rue où ils se trouvent pour qu'il n'y ait pas de doutes. Il s'agit de l'école élémentaire Martel-André et Clémence Baccary, de l'école maternelle Bullet-Mila Racine, de l'école polyvalente Lancry-Marcel Marceau et de l'école élémentaire Parmentier-Annette Zaidman.

En l'absence de commentaires, **Mme CORDEBARD** souhaite réitérer ses remerciements aux élu.es et les informer qu'ils seront accompagné.es, notamment dans les écoles maternelles, élémentaires et polyvalentes, par des représentant.es du Maire de Paris, désigné.es ultérieurement. Leur désignation devrait intervenir lors du Conseil de Paris de juin ou de juillet. Madame la Maire souligne l'importance de siéger dans les conseils d'école et observe que, par ailleurs, ce n'est pas toujours possible de le faire car parfois les conseils d'école se tiennent le même jour que les conseils d'arrondissement. La mairie s'efforcera de convaincre chaque directrice et directeur d'école d'éviter les soirs des conseils d'arrondissement et de prévenir soigneusement les élu.es concerné.es. Madame la Maire conseille à chacun.e de téléphoner aux directrices et directeurs pour veiller à ce qu'ils les préviennent bien en amont, ce qui leur permettra de s'organiser plus facilement. Les conseils dans les écoles se tiennent généralement à 18h30.

C'est une tradition dans le 10^e que tous les élu.es siègent dans les conseils d'école. C'est une façon de partager l'effort mais aussi d'être transparents car les représentant.es font partie à la fois de la majorité et de l'opposition. Mme CORDEBARD compte sur Paul SIMONDON et sur son équipe de cabinet pour faire en sorte que les élu.es soient correctement armé.es pour se rendre à ces conseils muni.es des informations les plus importantes. Personne ne sera jamais incollable, mais ils auront toutes les informations pour pouvoir répondre aux questions des membres du conseil d'école. Il faudra être prêt.es dès le conseil du troisième trimestre, ce qui va forcément demander pas mal de boulot mais l'objectif est d'être prêt.es au moins pour les sujets les plus importants. Madame la Maire pense notamment aux écoles qui ont rencontré des difficultés particulières. Les élu.es devront être informé.es de ce qui s'est passé dans les derniers temps. Après avoir demandé s'il y a des commentaires, Mme CORDEBARD propose de voter les trois délibérations et l'amendement.

Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable sur l'amendement relatif à la nouvelle dénomination des écoles Martel-André et Clémence Baccary, Bullet-Mila Racine, Lancry-Marcel Marceau et Parmentier-Annette Zaidman.

Résultat du vote de la 10-2026-16 :

Nombre de conseiller.ères présent.es		18	
Nombre de voix exprimées		19	
POUR	19	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité.			

10-2026-10 – Choix du mode de gestion des centres Paris Anim' Granges-aux-Belles, Château Landon, Jean-Verdier et Espace Jemmapes (10^e arrondissement) par délégation de service public

Rapporteur : Éric ALGRAIN

Mme CORDEBARD introduit la délibération 10-2026-10 en précisant qu'il s'agit d'une délibération technique portant sur les centres d'animation du 10^e. Cette délibération était prévue, de manière très inopportune, dans la période du processus électoral. Madame la Maire avait demandé de la décaler afin qu'elle puisse faire l'objet d'une discussion au sein du nouveau conseil. Il s'agit maintenant de voter pour la première étape du dispositif, à savoir le choix du mode de gestion des quatre centres Paris Anim' de l'arrondissement : Grange-aux-Belles, Château Landon, Jean-Verdier et Espace Jemmapes. Madame la Maire indique qu'il est proposé aux élu.es de poursuivre la délégation de service public, et invite M. ALGRAIN à présenter la délibération.

M. ALGRAIN indique que la délibération 10-2026-10 aurait pu être techniquement votée sans autre explication et sans que cela ne choque personne. Il estime cependant qu'il est utile de revenir sur le choix du mode de gestion des centres d'animation, choix qui n'est jamais complètement neutre. En effet, il engage la conception du service public, la capacité à répondre aux besoins des habitant.es et l'exigence de proximité, de qualité et d'adaptation aux réalités des quartiers. Pour les quatre centres d'animation du 10^e arrondissement, le choix de la délégation de service public paraît aujourd'hui le plus pertinent et le plus efficace. Tout d'abord parce que ce modèle permet à la Mairie du 10^e d'exprimer clairement ses priorités politiques et éducatives à travers un cahier de charges. Contrairement à certaines idées reçues, la délégation ne signifie pas un abandon du pilotage public. Au contraire, la collectivité fixe les objectifs, les orientations, les publics prioritaires et les obligations du délégataire. La Mairie du 10^e garde ainsi la maîtrise du cap politique.

Ensuite, ce modèle offre une souplesse et une capacité d'innovation importantes. Le délégataire perçoit des recettes, qui couvrent en moyenne près de 45% des charges d'exploitation. Cela signifie qu'il dispose d'une véritable capacité à dynamiser son offre, à développer des activités attractives, à rechercher de nouveaux publics et à adapter sa programmation aux attentes des habitant.es. Mais cette autonomie n'existe jamais sans contrôle. La Mairie conserve un regard à la fois attentif et exigeant sur la gestion des centres grâce à une commission annuelle de contrôle et de coordination. Cette instance permet d'évaluer

les actions menées, d'ajuster les orientations et de vérifier que les engagements pris sont respectés. Les réunions de la commission se sont tenues régulièrement pendant la précédente mandature, la prochaine étant prévue pour la fin du mois de juin au plus tard. Ces engagements sont essentiels. La Mairie veille notamment à maintenir une véritable accessibilité sociale grâce au quotient familial allant de 1 à 10. Ce système garantit que les centres d'animation restent ouverts à toutes et à tous et qu'ils accueillent un public représentatif de la diversité sociale du 10^e arrondissement. La Mairie tient également à ce qu'une offre spécifique soit proposée aux jeunes sans contribution financière à travers l'accueil informel. C'est un enjeu fondamental pour toucher des jeunes qui ne fréquenteraient pas spontanément des activités payantes ou structurées, mais qui ont besoin de lieux ouverts, sécurisants et éducatifs.

La qualité du service public repose aussi sur les équipes. C'est pourquoi la Mairie est particulièrement attentive à la formation des personnels administratifs et d'animation, au principe du service public, à la laïcité, aux droits des enfants, à la lutte contre les *fakes news*, aux violences sexistes et sexuelles. Ces sujets ne sont pas accessoires, ils sont au cœur des missions éducatives et citoyennes des centres d'animation du 10^e. Enfin, la délégation permet un travail de terrain très ancré dans les réalités locales. Les activités proposées doivent être construites en lien avec les problématiques des quartiers et avec l'ensemble des partenaires éducatifs et sociaux : clubs de prévention, centres sociaux, espaces de vie sociale, écoles, collèges, lycées. Cette coopération est indispensable pour faire des centres d'animation des véritables acteurs de la cohésion sociale et de l'émancipation. Au fond, le choix de la délégation de service public n'est pas un choix de retrait de la puissance publique. C'est le choix d'un partenariat exigeant, encadré, contrôlé au service d'une ambition éducative, sociale et citoyenne forte pour les habitant.es du 10^e arrondissement. M. ALGRAIN aura l'honneur et le plaisir, en sa qualité d'adjoint à la Maire du 10^e sur cette délégation, de veiller à ce que la rédaction du nouveau cahier des charges reflète totalement les ambitions précédemment exprimées et de veiller à ce que le prochain délégataire, qui sera retenu dans le cadre de l'appel d'offre à venir, les applique dans une confiance absolument réciproque. Pour toutes ces raisons, M. ALGRAIN invite ses collègues à voter comme mode de gestion la délégation de service public pour les centres Paris Anim' Grange-aux-Belles, Château Landon, Jean-Verdier et Espace Jemmapes.

Mme CORDEBARD le remercie et indique qu'en s'agissant du premier conseil de la nouvelle mandature, elle accepte les inscriptions supplémentaires. Cependant, elle rappelle que, d'après le règlement intérieur, en principe il faut s'inscrire lorsqu'on souhaite intervenir sur une délibération. Comme aujourd'hui tout est permis – dans la mesure du raisonnable –, Madame la Maire donne la parole à Marion BEAUVALET qui s'était régulièrement inscrite et, ensuite, à Charlotte NENNER qui vient de la demander.

Mme BEAUVALET observe que, contrairement à ce que la majorité imagine, ce n'est pas une évidence de voter pour la délibération 10-2026-10, notamment au regard d'un certain nombre d'éléments sur lequel M. ALGRAIN est revenu pendant son intervention. Mme BEAUVALET souhaite tout d'abord rendre hommage aux personnes qui travaillent dans les centres Paris Anim' et qui les font vivre, en particulier dans le 10^e arrondissement où ces centres attirent énormément d'usager.ères – comme on dirait aujourd'hui

grâce aux DSP – ou, autrement dit dans la filiation d'une culture d'éducation populaire, d'adhérent.es. Elle souhaite également rendre hommage aux élu.es, et notamment à Sylvain RAIFAUD qui fait un gros travail pour pousser sur ces sujets, à Sylvie SCHERER ou encore à Isabelle DUMOULIN qui se sont beaucoup impliquées lors de la mandature précédente.

Contrairement à la majorité municipale, Mme BEAUVALET pense qu'il existe une urgence politique qui porte à penser à autre chose qu'à ce système de délégation de service public. Les soucis posés par les DSP se situent à plusieurs niveaux. Tout d'abord, il y a les offensives bien connues au niveau national. Le Conseil d'arrondissement s'est ouvert sur le désengagement de l'État et ses insuffisances. Aujourd'hui, il existe des associations qui sont attaquées par ces politiques. On le voit également sur la question des centres Paris Anim', avec des acteur.rices qui émergent et qui ont gagné un certain nombre d'appels, notamment l'IFAC (Institut de Formation, d'Animation et de Conseil), qui porte un modèle qui devrait interroger tout le monde et qui consiste notamment à faire davantage de marge sur le nombre de personnes qui travaillent à ses côtés.

La DSP qui fait l'objet de la délibération laisse Mme BEAUVALET très dubitative politiquement. Même si M. ALGRAIN n'a pas utilisé ces mots, il est question de *reporting*, de contrôle, etc. Ce sont des choses qui s'opposent totalement aux principes de l'éducation populaire. Il est plus facile d'objectiver, de remonter des éléments dans des tableaux Excel ou dans des *reportings* divers et variés plutôt que d'objectiver la qualité, par exemple, du travail effectué sur le terrain. Mme BEAUVALET estime que poursuivre sur ce système de DSP sans se donner les moyens – et c'est pour cela qu'elle s'oppose à la délibération – de penser à un autre type de gestion, c'est quelque chose qui met en concurrence et qui met de plus en plus en danger les acteur.rices de l'éducation populaire. Par ailleurs, Mme BEAUVALET a aussi été alertée sur la procédure mise en place lors du précédent renouvellement de délégation pour les centres d'animation du 10^e. Des conditions absolument catastrophiques pour les membres des centres et pour les élu.es, des cahiers des charges qui n'ont pas permis de mettre à jour les attentes de la Ville, des validations très rapides pendant la période estivale.

Mme BEAUVALET a entendu que la majorité compte faire autrement, ce qui est très positif puisque ce ne sont pas des manières de procéder. Elle votera contre, surtout pour tirer une sonnette d'alarme concernant les conditions de rédaction des cahiers des charges et le fait qu'elle souhaite que des garanties soient données aux associations sur le processus de rédaction de ces cahiers. Elle estime également que lorsqu'on est dans une majorité qui se dit de gauche, il est urgent de penser à un autre modèle que celui des DSP, lesquelles présentent sans doute un certain nombre d'avantages mais ne sont pas toujours souhaitables. En tout cas, il faut penser au dépassement de ce système qui présente des limites évidentes, notamment en termes de mise en concurrence des acteurs de l'éducation populaire.

Mme CORDEBARD la remercie et donne la parole à Charlotte NENNER.

Mme NENNER remercie Madame la Maire de lui donner la parole en assurant que, la prochaine fois, elle sera plus attentive à s'inscrire préalablement. Les Écologistes ne trouvent pas les DSP très satisfaisantes, notamment en raison du fait que ces procédures mettent en concurrence des acteur.rices de l'éducation populaire. Iels sont bien conscient.es de ne pas avoir tellement le choix dans ce cadre spécifique, mais iels souhaitent néanmoins que, par la suite, des solutions autres soient trouvées. Mme NENNER tient aussi à attirer l'attention sur le fait que le calendrier doit être respecté afin que chacun des acteur.rices puisse répondre dans de bonnes conditions, ce qui n'a pas été le cas la dernière fois d'après les alertes qui lui sont parvenues. Les conditions de la DSP qui fait l'objet de la délibération n'étant pas totalement satisfaisantes, les Écologistes préfèrent s'abstenir.

Mme CORDEBARD la remercie pour ses éclairages. Elle comprend bien ses arguments mais, à défaut d'un système qui pourrait être alternatif et meilleur, elle invite les élu.es à voter en faveur de la délibération. Sur le plan juridique, le choix qui existe aujourd'hui est entre une délégation de service public et un marché, ce qui implique dans les deux cas une mise en concurrence. Cela n'exclut pas d'être attentif.ves aux observations qui ont été portées et, de faire en sorte que l'ensemble des membres du Conseil d'arrondissement, sous l'égide d'Éric ALGRAIN, puissent être associé.es et éclairé.es sur le contenu du cahier des charges. Un grand nombre d'objectifs mentionnés devront être explicités dans ce cahier.

En tant que Maire d'arrondissement, Mme CORDEBARD n'a pas à se plaindre du travail de l'association en tant que telle et de la façon dont celle-ci a porté les choses. De fait, il n'y a pas eu de conséquences fâcheuses. Cependant l'administration a été trop rapide la dernière fois pour qu'il soit possible d'intervenir. Elle partage l'observation qui a été faite, en souhaitant que le Conseil d'arrondissement puisse être associé, qu'il puisse y avoir une discussion sur le contenu et que les élu.es soient éclairé.es à la fois sur les règles de droit et sur les attentes et objectifs. Madame la Maire respecte les choix de voter contre et de s'abstenir, mais elle attire leur attention sur le fait qu'à défaut de proposer une alternative, fort heureusement que leur position n'est pas majoritaire car, dans le cas contraire, elle n'amènerait nulle part.

Mme CORDEBARD souhaite remercier encore une fois Éric ALGRAIN ainsi que les élu.es qui ont siégé au Conseil d'arrondissement dans la précédente mandature. Pour contredire un des arguments portés par Marion BEAUVALET, il ne s'agit pas nécessairement de tableaux Excel mais il est bien normal que le financeur, la Ville de Paris, puisse exercer tout au long de la mise en œuvre du projet à la fois un accompagnement et un contrôle. En s'agissant d'argent public, il est nécessaire d'avoir ce type d'approche. Cela n'a jamais correspondu dans la relation avec le CRL 10 à quelque chose de coercitif mais, au contraire, à quelque chose de très constructif. La Mairie a établi avec le CRL 10 des règles de gestion et, heureusement pour le 10^e et pour les finances publiques, elle n'a jamais été confrontée à une association cherchant à faire des bénéfices sur l'argent public. Il s'agit plutôt d'une association qui cherche à obtenir davantage de financements publics pour pouvoir faire davantage. La Mairie s'inscrit bien volontiers dans cette philosophie. Elle a souvent cherché avec le CRL 10 des financements supplémentaires pour pouvoir accompagner telle ou telle action qui tenait à cœur à tou.tes, et elle continuera à le faire avec le CRL 10 ou

avec d'autres associations. Madame la Maire n'a pas l'intention de s'en mêler, mais elle aimerait que cette association puisse être reconduite car la Mairie a bien travaillé avec elle au cours des dernières années, et elle souhaite en témoigner. Le processus étant donc à son démarrage, elle invite les élu.es à passer au vote.

Résultat du vote :

Nombre de conseiller.ères présent.es		18	
Nombre de voix exprimées		19	
POUR	14	CONTRE	1 (Marion BEAUVALET)
Abstentions	4 (Les Écologistes)	NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à la majorité			

Mme CORDEBARD informe que la délibération suivante sera présentée par Raphaël BONNIER et qu'Awa DIABY et Antoine JUMEL interviendront par la suite.

2026 DPMP 4 – Subventions (318 000 euros) et conventions à 112 structures partenaires dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2026

Rapporteur : Raphaël BONNIER

M. BONNIER indique que la délibération DPMP 4 vise à attribuer des subventions à des associations du 10^e dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances, qui est porté par la Direction de la Police municipale et de la Prévention en lien étroit avec les équipes de développement local sur le terrain et la Direction de la Jeunesse et des Sports. Concrètement, il s'agit de financer des actions destinées à des jeunes de 11 à 18 ans, qui résident dans les quartiers populaires et qui ne partent pas l'été en vacances pour leur permettre de développer leur autonomie et leur citoyenneté. Ces actions s'inscrivent au carrefour de plusieurs politiques structurantes pour la Ville de Paris : la prévention de la délinquance, la protection de l'enfance et de la jeunesse, la lutte contre les inégalités et le soutien au tissu associatif et aux quartiers populaires.

Dans le 10^e arrondissement, ce sont huit associations qui seront financées à travers cette délibération pour un montant global de 15 800 euros. Les actions financées concernent en particulier, pour le 10^e, des jeunes des quartiers de la Grange-aux-Belles et du Buisson Saint-Louis, qui sont des quartiers prioritaires dans le cadre du Pacte parisien pour les quartiers populaires. M. BONNIER ne citera pas toutes les actions proposées en détail mais il tient à souligner leur diversité et leur qualité : des séjours pendant les vacances avec l'association Axes Pluriels, des ateliers de théâtre avec l'association À Toi Théâtre et avec la Compagnie Les Hyménoptères, de la danse et de l'art urbain avec l'association NGAMB Art, de la musique avec l'association Talacatak. Toutes ces actions ont plusieurs fils conducteurs dont l'un tient particulièrement à cœur à M. BONNIER, à savoir celui de la mixité et de l'égalité entre les filles et les garçons. Toutes les actions veillent à favoriser la participation égale des filles et des garçons. C'est un enjeu majeur, en particulier pour

la tranche d'âge concernée, celle de jeunes qui sont en pleine construction et en plein apprentissage de ces valeurs.

Ces actions très concrètes offrent donc à des jeunes des quartiers populaires la possibilité d'élargir leurs horizons en s'initiant à de nouvelles pratiques culturelles, en partant en vacances en collectif mais aussi en apprenant à mener des projets, à avoir confiance en eux et à valorisant leurs compétences. Elles permettent de leur offrir des opportunités auxquelles leur milieu social ou familial ne leur donne pas toujours accès, et elles contribuent ainsi à leur émancipation. Il s'agit véritablement d'une politique de justice sociale et territoriale qui est au cœur de l'engagement de la majorité de gauche. En effet, on sait à quel point les inégalités des familles face aux vacances peuvent creuser des fossés entre celles qui ont les moyens de partir ou d'offrir à leurs enfants des séjours linguistiques à l'étranger et celles qui ont des enfants qui sont contraints, faute de moyens, à rester dans leur village ou dans leur quartier. À l'heure où l'État se désengage de plus en plus de la Politique de la Ville – le 10^e arrondissement en a particulièrement fait les frais dans le cadre du nouveau Contrat de Ville –, l'engagement de la Ville de Paris pour les quartiers populaires est absolument essentiel et doit être salué. Pour cette raison, M. BONNIER invite les élu.es à voter pour la délibération DPMP 4.

Mme CORDEBARD le remercie et donne la parole à Awa DIABY.

Mme DIABY indique qu'elle a souhaité intervenir sur le dispositif Ville Vie Vacances, qui est un dispositif important pour la jeunesse parisienne, parce que, derrière les chiffres et les subventions, il y a des jeunes qui ne partent pas en vacances, des jeunes qui restent dans leur quartier pendant l'été, des jeunes qui ont besoin d'espace, d'activités, de rencontres et, parfois, tout simplement d'adultes de confiance autour d'eux. Il est important de rappeler à quel point ce dispositif joue un rôle essentiel, notamment dans les quartiers populaires. Il ne s'agit pas seulement d'occuper les jeunes pendant l'été mais bien plus que cela. Il s'agit de permettre à des jeunes d'accéder à la culture, aux sports, aux sorties, aux séjours, à des expériences qu'ils n'auraient pas forcément l'occasion de vivre autrement. C'est aussi leur permettre de reprendre confiance en eux, de découvrir de nouvelles pratiques, de créer du lien avec d'autres jeunes, avec des associations, avec des éducateurs et avec leur quartier. Dans le contexte actuel où beaucoup de jeunes peuvent ressentir de l'isolement, du décrochage et parfois une forme de perte de repères, ces dispositifs sont fondamentaux.

Mme DIABY souhaite saluer le travail des associations pour lesquelles les élu.es vont délibérer, notamment les associations NGAMB Art, À Toi Théâtre, UFOLEP, et féliciter le travail qu'elles réalisent sur le terrain. Car derrière chaque action financée, il y a des bénévoles, des éducateurs, des animateurs, des associations qui sont présentes toute l'année dans les quartiers de l'arrondissement et qui créent du lien au quotidien avec les jeunes et leurs familles. Ce qui est particulièrement intéressant dans ce dispositif, c'est justement sa diversité car on parle de sport, de théâtre, de musique, d'écriture, de séjours, d'activités scientifiques, de citoyenneté, d'art urbain, de débats, de sorties culturelles. Cela montre une chose importante, à savoir qu'il

n'existe pas une seule jeunesse parisienne. Chaque jeune doit pouvoir trouver un espace dans lequel il ou elle peut s'exprimer, se découvrir, reprendre confiance ou, tout simplement, se sentir à sa place.

En tant qu'adjoindue à la Jeunesse, aux Sports et à la Vie associative, Mme DIABY est particulièrement heureuse de voir que la Ville de Paris continue à soutenir des dispositifs qui investissent vraiment dans la jeunesse. Parce qu'investir dans la jeunesse n'est pas seulement parler des jeunes, c'est leur donner des opportunités concrètes, c'est leur ouvrir des horizons, c'est leur permettre de se projeter autrement. Et parfois une activité, une rencontre, un simple séjour ou un projet pendant l'été peuvent réellement avoir un impact durable dans le parcours d'un jeune. Mme DIABY tient ainsi à saluer ce dispositif, à remercier les associations mobilisées et à rappeler combien ces politiques publiques de proximité sont essentielles pour le 10^e arrondissement et, plus largement, pour Paris.

Mme CORDEBARD la remercie et donne la parole à Antoine JUMEL.

En ce qui concerne la délibération DPMP 4, **M. JUMEL** souhaite formuler une observation de méthode. Cette délibération présente un ensemble très large de projets, avec plus d'une centaine d'associations soutenues dans de nombreux domaines. La diversité de l'engagement associatif est évidemment une richesse et personne ne la remet en cause. Pour autant, à la lecture de cette délibération, il est parfois difficile d'identifier clairement les lignes de cohérence entre l'objet de la politique publique et certains des projets financés. Sans remettre en cause l'intérêt de ces initiatives, M. JUMEL estime qu'il faudrait mieux expliquer ce lien. Lorsqu'un dispositif finance plus de 100 projets, la question n'est pas seulement celle du soutien mais aussi celle de la lisibilité, de la cohérence d'ensemble et de l'évaluation des résultats. En l'état, le groupe de M. JUMEL préfère s'abstenir.

Mme CORDEBARD le remercie et rappelle que le dispositif Ville Vie Vacances était bien connu par les collègues qui siégeaient dans la mandature précédente. Elle attire l'attention sur le fait que les associations sur lesquelles les élu.es sont amené.es à se prononcer, ce sont des associations qui interviennent dans le 10^e et qui sont en principe connues par le Conseil d'arrondissement. Il est vrai qu'il s'agit du premier conseil et que tous les élu.es ne les connaissent pas encore, mais ils et elles seront amené.es à les découvrir collectivement au fur et à mesure du mandat et rapidement, sous le contrôle d'Awa DIABY et des collègues chargés de ces politiques. Par ailleurs, il s'agit d'associations que Mme CORDEBARD connaît elle-même très bien et en lesquelles elle a parfaitement confiance.

Madame la Maire comprend que le groupe de M. JUMEL n'ait pas envie de voter pour une délibération globale, mais il s'agit du travail du Conseil de Paris. Pour ce qui est du 10^e arrondissement, la Mairie veillera – c'est un travail qui a toujours été réalisé par le passé – à faire régulièrement un état des lieux sur le financement des associations soutenues. Chaque élu.e est d'ailleurs libre d'aller voir leur travail et de les rencontrer. Comme le Conseil d'arrondissement est amené – Mme CORDEBARD ne saurait pas dire si heureusement ou malheureusement, mais c'est ainsi que le Conseil de Paris fonctionne – à voter des

délibérations dans plusieurs conseils pour les mêmes associations bien que, évidemment, pour des actions différentes, car parfois certaines associations sont financées sur plusieurs lignes budgétaires de la Ville de Paris – d'abord on vote pour la Jeunesse, puis pour les Sports, etc. –, afin d'avoir une visibilité complète, de savoir combien on donne finalement aux associations et pour quelles actions, la Mairie fera un travail d'extraction d'informations dont chaque élu.e pourra disposer. Si ses collègues sont d'accord, Mme CORDEBARD propose que ce travail soit réalisé une fois par an, ce qui permettra d'avoir une visibilité tout en donnant un travail raisonnable aux services. Avant de passer au vote, Madame la Maire demande à Mme SERINO et à M. JUMEL quel nom ils ont choisi pour leur groupe.

M. JUMEL répond que le nom choisi est « Républicains et démocrates ».

Mme CORDEBARD le remercie et invite les élu.es à passer au vote.

Résultat du vote :

Nombre de conseiller.ères présent.es		18	
Nombre de voix exprimées		19	
POUR	17	CONTRE	
Abstentions	2 (Républicains et démocrates)	NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

Mme CORDEBARD laisse la parole à Élie JOUSSELLIN pour présenter la délibération suivante.

10-2026-19 – Modalités de fonctionnement de la Commission de désignation des logements sociaux relevant du contingent de la mairie d'arrondissement

Rapporteur : Élie JOUSSELLIN

M. JOUSSELLIN indique que, derrière la délibération 10-2026-19, il y a un sujet éminemment concret, à savoir comment on désigne les demandeuses et demandeurs de logement social relevant du contingent de la Mairie du 10^e. Autrement dit, face à des besoins immenses, face à des logements trop rares, lorsque chaque décision engage des vies, quels principes sont appliqués. C'est le sens de la Commission de désignation des logements sociaux. Pour rappel, celle-ci a été créée en 1995, lorsque la gauche est arrivée aux responsabilités dans le 10^e, pour rompre avec des pratiques anciennes et opaques. Depuis, la ligne de la majorité n'a pas changé : égalité de traitement, transparence, pluralisme. C'est une nécessité démocratique car en 1995 le 10^e ne comptait que 4% de logements sociaux. Par la suite, avec Tony DREYFUS, Rémi FÉRAUD, Alexandra CORDEBARD et avec les adjoint.es au logement successif.ves, Sylvie SCHERER, Paul SIMONDON, Dante BASSINO et M. JOUSSELLIN depuis 2020, la majorité a travaillé en passant à près de 20% de logements sociaux.

Mais la réalité demeure sévère avec 7 000 demandeurs de logements sociaux dans le 10^e arrondissement et une trentaine de logements examinés par la commission chaque année, 217 exactement au cours de la dernière mandature. Transparence et égalité, rigueur également. C'est pourquoi cette commission associera des élu.es dont les délégations croisent directement les enjeux du logement : Paul SIMONDON, chargé des Familles, Pauline FERARY-BERTHELOT, chargée de l'Emploi et des Quartiers populaires, et Louis CANTUEL, chargé de l'Accès aux droits et des Seniors, qui, tous les trois, apporteront leur expertise. M. JOUSSELLIN ajoute la notion primordiale de pluralisme, car il est indispensable que des élu.es de la majorité comme de l'opposition puissent traiter ensemble des questions liées à l'attribution des logements sociaux. Un siège a ainsi été proposé à Valentine SERINO au sein de la commission. Celle-ci sera par ailleurs composée d'un nombre important de partenaires locaux, assistants sociaux, avocats de l'ADIL, membres d'associations et de centres sociaux, car la majorité souhaite qu'elle soit fondée sur la proximité et qu'elle bénéficie de la connaissance fine des acteurs de terrain.

La cotation parisienne, révisée en 2023, demeurera le cadre. Cependant la majorité assume le fait de faire la politique, de décider collectivement quelle fragilité doit appeler une attention particulière : les violences intrafamiliales, les situations d'expulsion, le sans-abrisme et le handicap restent les priorités. À cela, M. JOUSSELLIN et Mme CORDEBARD ont souhaité ajouter un critère qui leur tenait particulièrement à cœur, les familles monoparentales. Paris doit demeurer une ville pour toutes et tous parce qu'à Paris, face au prix du logement, élever seul.e un enfant avec un seul revenu expose trop souvent à l'épuisement, au déclassement, à l'éloignement. Il sera également appliqué l'engagement pris par la Ville de Paris de réserver un logement sur quatre à des agent.es de la fonction publique : agent.es de la Ville, enseignant.es, soignant.es, policier.ères. Paris doit pouvoir loger celles et ceux qui la font vivre et la servent au quotidien.

Enfin, cette commission devra rendre compte. Comme lors du précédent mandat, M. JOUSSELLIN présentera chaque année en Conseil d'arrondissement le bilan des actions entreprises. La transparence ne vaut pas seulement au moment de décider, elle vaut aussi au moment d'expliquer. Travail en collectif, rigueur, proximité, égalité et transparence, M. JOUSSELLIN est fier que la gauche ait rompu avec les pratiques d'un ancien temps. Cependant, même avec les règles les plus justes et les critères les plus précis, tant que l'offre manquera l'attente restera trop longue pour des milliers de Parisien.nes. M. JOUSSELLIN termine ainsi son intervention en rappelant que la responsabilité de la majorité municipale ne s'arrête pas à l'attribution mais qu'elle consiste aussi à produire davantage de logements publics. C'est le sens de l'engagement qu'elle a pris, celui de créer 2 000 nouveaux logements publics au cours de la mandature. M. JOUSSELLIN s'y engage avec toutes ses forces aux côtés de la Maire du 10^e et de ses collègues.

Mme CORDEBARD le remercie et lui demande de rappeler le nombre de créations de logements sociaux au cours du mandat précédent.

M. JOUSSELLIN répond qu'il est exactement de 1 724.

Mme CORDEBARD observe qu'il est important de connaître ce chiffre pour pouvoir le comparer au nombre d'attributions faites dans l'arrondissement et éclairer ainsi le travail global. Elle passe ensuite la parole à Louis CANTUEL.

M. CANTUEL souhaite souligner l'importance de cette commission, qui engage le fonctionnement collectif pour les prochaines années sur un sujet hautement prioritaire pour la majorité municipale et, plus globalement, pour l'ensemble des Parisien.nes. Il y a, bien sûr, l'enjeu de transparence démocratique – qui a déjà été très bien décrit – dans l'attribution du contingent de logements sociaux. Le bon fonctionnement démocratique repose aussi sur des règles et des procédures qui assurent l'équité et une forme de collégialité. M. CANTUEL souhaite insister sur l'importance de la notion de collégialité qui présente plusieurs vertus : celle de l'équilibre institutionnel mais aussi celles de l'accompagnement et du travail social. Le fait d'avoir au sein d'une commission un regard croisé entre acteurs associatifs, professionnels de l'accompagnement social et élu.es est, à son avis, vraiment essentiel. En effet, la vulnérabilité n'est pas seulement monétaire mais elle repose aussi sur un ensemble de critères et est liée à des parcours de vie, à des histoires, à des difficultés particulières. Le fait de pouvoir avoir ce regard croisé est aussi la marque du travail que la majorité effectue avec le monde associatif de la solidarité du 10^e. Ce monde est extrêmement bouillonnant, innovant et nombreux. M. CANTUEL souhaite profiter de cette occasion pour saluer le rôle des associations qui agissent au quotidien en complémentarité avec les services publics. Pour toutes ces raisons, le groupe Socialiste et apparenté soutiendra la délibération.

Mme CORDEBARD tient à remercier les élu.es – opposition comme majorité – qui s'engagent dans la commission de désignation des logements sociaux, car il s'agit d'un travail difficile et frustrant. Ce travail autour du logement, celui qui a déjà été fait et celui que la majorité s'est engagée à faire, ne se limite pas à quelques attributions par mois, 217 au total au cours de la précédente mandature. Ce serait bien dérisoire. Grâce à un vrai travail de recherche, d'achat et de rénovation des logements, il a été possible de progresser de manière très significative. Madame la Maire en remercie Élie JOUSSELLIN car, s'il est vrai qu'il a eu un peu de chance, il a surtout eu beaucoup de pugnacité en mettant une grande énergie pour faire aboutir les projets. Madame la Maire lui a donné la main comme elle l'a pu, mais les résultats sont dus en très grande partie à son travail.

Mme CORDEBARD remercie encore les élu.es qui auront à étudier des dossiers qui sont tous prioritaires, auxquels on voudrait pouvoir répondre positivement tout de suite. Elle rencontre régulièrement des personnes qui lui décrivent leur situation, personnes qu'elle demande aux élu.es d'accompagner au mieux dans leurs démarches. Le fait qu'elle les adresse aux élu.es ne crée pas de logements supplémentaires qui leur soient destinés, mais les aide à construire des dossiers mieux rédigés et qui contiennent les bonnes informations, afin de leur donner toutes les chances possibles. Madame la Maire sait bien à quel point il est pesant de devoir choisir entre des situations tout aussi urgentes. Elle précise que, dans ce mandat comme dans le précédent, elle ne siégera pas dans la commission, ne regardera pas les dossiers et laissera faire les

élu.es sans donner son avis. Elle souhaite que ce travail soit réalisé indépendamment d'elle. Madame la Maire propose ensuite de passer au vote.

Résultat du vote :

Nombre de conseiller.ères présent.es		17	
Nombre de voix exprimées		18	
POUR	18	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

Mme CORDEBARD introduit la délibération suivante et donne la parole à Philomène JUILLET pour la présenter.

2026 DSP 32 – Subventions (42 663 euros) à 15 associations et organismes dans le cadre de l'appel à projets pour le mois de la santé mentale 2026

Rapporteure : Philomène JUILLET

Mme JUILLET observe qu'elle aurait envie de penser qu'il est loin le temps où la santé mentale était un sujet dénoué d'intérêt pour le corps médical, loin le temps où il était tabou de parler publiquement de son état psychologique. Mais à l'heure où 13 millions de Français souffrent de troubles mentaux et que ceux-ci constituent la première cause de mortalité chez les 15-35 ans, il est encore essentiel et indispensable de libérer la parole sur la santé mentale. Il est encore essentiel et indispensable d'échanger, d'informer, d'organiser des actions de prévention. Car il est encore aujourd'hui plus difficile de prendre en charge un esprit qui vacille que de trouver à réparer une jambe cassée. Et pourtant la santé mentale est l'affaire de tous et pas seulement de quelques-uns. La santé mentale est une question de santé publique et non un sujet totalement privé qu'il faudrait bien cacher, la porte bien fermée de peur d'être stigmatisé.

Mme JUILLET pourrait alors se réjouir que la santé mentale ait été déclaré, une année de plus, « grande cause nationale » en 2026 pour aller plus loin, pour consolider le travail engagé en 2025. Elle préfère – et c'est le sens de la délibération DSP 32 – saluer le travail d'associations qui assurent une mission essentielle, et notamment la Communauté professionnelle territoriale de Santé (CPTS) de Paris 10^e, visée dans la délibération pour une subvention de fonctionnement de 2 050 euros. Cette association contribue au développement de l'offre de soins de proximité, favorise l'égal accès aux soins, fédère les professionnels et les acteurs de santé, favorise les activités de recherche, d'étude et de formation. La subvention a permis l'organisation du projet « Esprits libres », une journée pour parler santé mentale sans tabou, qui a réuni ateliers divers, ludiques et pédagogiques, à destination de tous, petits et grands.

Cet événement collaboratif est une illustration de la richesse de ce qui existe sur le sujet dans le 10^e arrondissement, notamment lors du Mois de la Santé mentale qui s'est tenu en avril et qui s'est donc

terminé il n'y a pas longtemps. Groupes de parole pour futurs parents, ateliers d'écriture, animations sportives, conférences, identification de ressources. Il figure également dans la délibération le Labo des Histoires, qui a présenté un vendredi d'avril un atelier faisant dialoguer boxe et poésie pour offrir aux participants une voie d'émancipation à la fois physique et créative. La programmation du Mois de la Santé mentale à Paris était riche, mais l'action de la majorité ne s'arrête pas à la fin du mois d'avril. L'offre de soins et d'accompagnement à Paris doit être développée, les actions de sensibilisation doivent être soutenues à l'heure où les associations peinent trop souvent à trouver des financements. Paris et le 10^e continueront à accorder une attention particulière et à poser un œil bienveillant sur les actions portées par les associations œuvrant pour une meilleure prise en charge des troubles mentaux et de la santé mentale. C'est bien l'objet de la délibération que Mme JUILLET invite à voter.

Mme CORDEBARD la remercie et donne la parole à Maxime CROSNIER.

M. CROSNIER indique que repérer, accompagner et déstigmatiser, c'étaient les trois priorités du candidat Emmanuel GRÉGOIRE et de sa liste de gauche et écologiste durant la campagne des municipales. Ce sont aujourd'hui les objectifs de la majorité. Parmi ces trois objectifs il y a celui de déstigmatiser, qui constitue le sens du Mois de la Santé mentale qui a fêté sa deuxième édition en 2026. Mis en place sous la précédente mandature par l'adjointe écologiste Anne-Claire BOUX, ce mois vise en effet à éveiller les consciences. Dans le 10^e arrondissement, ce dispositif finance notamment des actions mises en place par la CPTS du 10^e, qui œuvre au quotidien pendant toute l'année pour la santé mentale des habitant.es de l'arrondissement à travers son réseau de médecins, généralistes et spécialistes.

Dans le cadre de la campagne des municipales, il a également été proposé, sous l'égide de Madame la Maire, de créer un futur centre de santé qui inclura l'offre de santé mentale, celle-ci restant une priorité pour la majorité. Il est difficile pour M. CROSNIER de parler de santé mentale sans mentionner les figures qui ont contribué à la déstigmatiser, comme Nicolas DEMORAND dont la prise de parole a contribué à soulever le couvercle de la honte. M. CROSNIER pense également à son amie Julie qui a succombé du fait de ne pas avoir été suffisamment accompagnée. Face à cette urgence, on peut compter sur le soutien des élu.es Ecologistes et de l'ensemble de la majorité ainsi que – comme il l'espère – de l'ensemble des élu.es du conseil. Parce que, oui, il y a urgence.

Mme CORDEBARD remercie Mme JUILLET et M. CROSNIER et convient avec eux que la santé mentale est un sujet primordial, qui a pris une importance nouvelle aux yeux du public après le Covid-19. À cette époque, il avait fallu se rendre compte qu'une partie importante de la jeunesse était en difficulté et que les pouvoirs publics peinaient à trouver des ressources. Néanmoins, le 10^e dispose de ressources significatives, notamment l'antenne de Maison Blanche, qui permet de proposer un hôpital de jour à pas mal de monde sans devoir aller à l'autre bout de Paris, ainsi qu'un suivi. C'est évidemment insuffisant au regard des besoins du territoire, mais le 10^e est un peu moins mal loti que d'autres arrondissements. Cette installation avait par ailleurs été favorisée par l'équipe municipale de Tony DREYFUS, ce qui à l'époque avait soulevé bien

d'interrogations dans le quartier ainsi qu'une forme de résistance. Maintenant les choses avancent, et c'est tant mieux.

Le 10^e dispose aussi de nombreuses ressources associatives, et il appartiendra à Mme JUILLET de réunir l'ensemble de ces ressources avec la CPTS et les collègues intéressé.es, afin que ce réseau de la santé mentale puisse exister, travailler et proposer des solutions, et qu'il puisse éventuellement faire apparaître des besoins qui seront ensuite plaidés par la Mairie. Enfin, le 10^e dispose de grands hôpitaux qui prennent leur part, notamment Fernand Vidal dont une partie de l'activité est liée à la santé mentale. Dans les hôpitaux Lariboisière et Saint-Louis, il y a des praticiens de la santé mentale. Il s'agit d'une ressource qu'il faut pouvoir activer pour le territoire autant que de besoin, même si ces grands hôpitaux ne soignent pas exclusivement les habitant.es du 10^e. Comme l'expliquait Maxime CROSNIER, le 10^e doit agir en articulation avec les projets du Maire de Paris, qui sont ambitieux et qui ouvrent des perspectives nouvelles. Comme sur chaque sujet, il faut que le 10^e puisse bénéficier au maximum des avancées parisiennes et qu'il soit force de proposition et dans tous les cas, au rendez-vous sur ces sujets. Madame la Maire indique que, au-delà du Mois de la Santé mentale, il y aura d'autres occasions pour continuer à parler de ce sujet. Elle souhaiterait qu'il puisse être porté sous forme peut-être de conférences et d'offres d'université populaire faites aux habitant.es du 10^e, et que cela puisse trouver assez rapidement sa place dans les habitudes de l'arrondissement, avec des spécialistes qui interviennent pour documenter et expliquer. Madame la Maire invite ensuite les élu.es à passer au vote.

Résultat du vote :

Nombre de conseiller.ères présent.es		18	
Nombre de voix exprimées		19	
POUR	19	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

Mme CORDEBARD invite Paul SIMONDON à présenter la dernière délibération qui a fait l'objet d'une inscription.

10-2026-20 – Modalités de fonctionnement de la Commission d'attribution des places en crèche du 10^e arrondissement

Rapporteur : Paul SIMONDON

M. SIMONDON indique que la délibération sur la Commission d'attribution des places en crèche porte sur le même enjeu de transparence et d'équité déjà évoqué au sujet de la Commission d'attribution des logements sociaux. Même si c'est absolument essentiel pour les familles de trouver une place en crèche, la situation n'est pas aussi compliquée que pour le logement, grâce aux 1 600 berceaux disponibles dans le 10^e entre 70% de places dans les crèches municipales et 30% dans les crèches associatives, dont 200 créés

lors du dernier mandat. Le 10^e dispose vraiment d'une offre très importante, Paris étant par ailleurs le premier département en termes d'offre aux familles pour les places en crèche. Ce qui n'empêche qu'il y ait eu quelques difficultés, en particulier dans le recrutement du personnel, même si la situation s'est plutôt améliorée.

La délibération donne la composition de la commission d'attribution, avec les professionnels de la Petite Enfance, la PMI (Protection maternelle et infantile), la Maison des Solidarités, les responsables de chaque établissement, Mme CORDEBARD et M. SIMONDON. Celui-ci remercie Philomène JUILLET et Marion BEAUVALET qui ont accepté d'y participer. En ce qui concerne son fonctionnement, des réunions sont organisées avec des professionnels qui établissent les critères médico-sociaux. La délibération détaille les critères de priorité sous forme d'une cotation, avec un système de points mis en place pendant le dernier mandat. Ce travail avait été mené par Awa DIABY, que M. SIMONDON remercie. Ces points dépendent, d'une part, de la situation professionnelle, d'autre part, les revenus et enfin de la situation familiale avec des sujets de santé, de précarité ou de configuration familiale de type naissance multiple, adoption ou autre. M. SIMONDON précise qu'il n'a pas voulu bouleverser les critères de priorité car il y a actuellement des attributions en cours, mais qu'il est tout à fait ouvert à des évolutions sur ce sujet. Il est possible d'imaginer, par exemple, des critères un peu plus progressifs sur les revenus ou un renforcement de la prise en compte des familles monoparentales.

Mme CORDEBARD le remercie et donne la parole à Charlotte NENNER.

Mme NENNER souhaite souligner l'importance d'avoir une politique de la Petite Enfance ambitieuse car, les injonctions au « réarmement démographique » mises à part, la première politique féministe est de pouvoir garantir des modes de garde pour les enfants à toutes les femmes. Par rapport aux habitantes d'autres communes, les Parisiennes ne se trouvent pas dans une situation difficile, au contraire de ce qui arrive pour le logement. L'offre de places en crèche est très importante pour elles car, sans cette offre, leur carrière pourrait être affectée ou elles pourraient être confrontées à des situations vraiment compliquées dans le cadre de leur emploi. Il est indispensable de poursuivre cette politique. Mme NENNER souhaite également souligner la transparence des critères d'attribution adoptés par la commission, et saluer son ouverture à l'opposition municipale. Cette ouverture est pratiquée aussi pour les conseils des établissements scolaires et pour la Commission d'attribution des logements sociaux. Mme NENNER peut garantir qu'à la Région Île-de-France ce n'est pas du tout le cas, les élu.es de l'opposition n'ayant pas le droit de participer, par exemple, au conseil d'administration des lycées, ce qui est regrettable.

Mme CORDEBARD observe que l'ouverture à l'opposition de ces instances est effectivement très importante, et souligne la difficulté pour les élu.es d'arrondissement d'être toujours disponibles. Elle tient à les remercier chaleureusement, notamment les élu.es de l'opposition qui se rendent dans ces instances pour garantir le pluralisme. Il s'agit d'efforts importants consentis par des personnes qui ont presque toujours un travail et qui doivent concilier la vie personnelle et professionnelle avec l'exercice du mandat.

Madame la Maire tient également à remercier chaleureusement Awa DIABY qui, au cours du mandat précédent, a su mettre en place la formalisation de la cotation, ce qui n'était simple. Madame la Maire n'a rien contre le fait que les critères évoluent, mais il faut qu'il y ait une discussion consensuelle au sein du Conseil d'arrondissement. Elle est assez favorable à aider davantage les femmes et les hommes qui élèvent seul.es leurs enfants, à condition de respecter un certain équilibre. Il faudra également développer des politiques supplémentaires et continuer à faire en sorte que les crèches parisiennes soient attractives pour les personnels.

En effet – et ce n'est pas un secret –, ces professions ont connu à Paris un défaut d'attractivité très important après la phase Covid-19. C'était le cas dans les hôpitaux, dans les crèches, dans l'ensemble des services à la personne ainsi que dans les associations de solidarité. Après avoir crié partout à quel point ces personnels étaient précieux, il s'agit de continuer à faire en sorte que ces métiers soient attractifs. Ce n'est pas simple, mais la Ville de Paris a relevé le gant et a trouvé des personnels supplémentaires après avoir été contrainte de fermer un bon nombre de lits dans les crèches. Le 10^e bénéficie d'un petit avantage en raison de la proximité des grandes gares mais le travail sur le logement reste essentiel en permettant à une partie de ces personnes de loger à Paris. C'est un élément qui contribue à l'attractivité de ces professions. Il est nécessaire de poursuivre ces politiques avec beaucoup de volontarisme car, sans les personnels, les crèches ne peuvent pas exister. Avant de penser à en ouvrir des nouvelles, il faut réouvrir tous les berceaux qui existent déjà et, pour cela, il faut du personnel. Actuellement, un grand nombre de crèches sont au complet, ce qui n'était pas arrivé depuis un moment. Cette année Paris a connu une amélioration significative, mais le travail doit continuer pour se projeter ensuite sur l'ouverture de nouvelles places. Madame la Maire a souhaité évoquer ce sujet car elle estime qu'il est utile de parler aussi des difficultés rencontrées, et remercie Awa DIABY qui a géré la situation avec beaucoup de talent en permettant au 10^e de garder un service public très efficace. Madame la Maire propose ensuite aux élu.es de passer au vote.

Résultat du vote :

Nombre de conseiller.ères présent.es		18	
Nombre de voix exprimées		19	
POUR	19	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

Mme CORDEBARD invite ensuite les élu.es à voter les deux délibérations qui n'ont pas fait l'objet d'une demande d'inscription.

Délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'inscription

10-2026-13 – Autorisation donnée à la Maire du 10^e arrondissement de signer les conventions de domiciliation des associations du Kiosque Citoyen-MVAC du 10^e

2026 DFPE 154 – Subvention (5 689 024 euros) et avenant n° 2 et subvention (14 344 euros) et deux conventions d'investissement avec l'association France Horizon (10^e) pour ses 20 établissements

Résultat du vote :

Nombre de conseiller.ères présent.es		18	
Nombre de voix exprimées		19	
POUR	19	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité sur l'ensemble des délibérations.			

10-2026-17 – Désignation de représentant.es au sein du Conseil d'administration des collèges de moins de 600 élèves ne comportant pas de section d'éducation spécialisée

Résultat du vote :

Nombre de conseiller.ères présent.es		18	
Nombre de voix exprimées		19	
POUR	19	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

10-2026-18 – Désignation de représentants au sein du Conseil d'administration des lycées régionaux et lycées des ensembles immobiliers du 10^e arrondissement

Résultat du vote :

Nombre de conseiller.ères présent.es		18	
Nombre de voix exprimées		19	
POUR	19	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

Mme CORDEBARD propose de passer à l'étude des vœux.

VŒUX

M. CORDEBARD rappelle que le premier vœu a déjà fait l'objet d'un débat en début de conseil et invite les élu.es à le voter directement.

V10-2026-05 VŒU DES GROUPES SOCIALISTE ET APPARENTEET PCF 10^e, RELATIF À LA SITUATION DES CAMPEMENTS LE LONG DES BOULEVARDS DE LA CHAPELLE ET DE LA VILLETTE

Considérant que, malgré la baisse des arrivées à l'échelle européenne, les campements persistent dans les rues parisiennes, traduisant l'inadaptation des solutions d'orientation proposées par l'État ;

Considérant que la présence de personnes en campement à Paris demeure à un niveau inédit, avec plus de 1 900 personnes recensées, et que les opérations de mise à l'abri conduites depuis le début de l'année 2026 n'ont permis qu'une prise en charge très partielle, avec 8 opérations pour seulement 426 personnes effectivement prises en charge, les campements se reconstituant quasi immédiatement après chaque intervention ;

Considérant que la situation le long des boulevards de la Chapelle et de la Villette connaît une dégradation rapide, avec près de 800 personnes désormais présentes sur le secteur, contre environ 450 un mois auparavant, traduisant à la fois une dynamique saisonnière et l'inefficacité croissante des dispositifs actuels ;

Considérant que cette augmentation entraîne une extension continue des zones de campement, notamment sur les quais du canal Saint-Martin, une forte dégradation des conditions de salubrité et des difficultés d'intervention croissantes pour les services municipaux ;

Considérant que les opérations de mise à l'abri récemment conduites confirment les limites structurelles du dispositif actuel, avec une majorité de refus d'orientation, notamment vers les SAS en région, pour des raisons d'attaches parisiennes, de démarches administratives en cours, d'activités professionnelles en Île-de-France ou d'absence de perspectives à l'issue des dispositifs proposés ;

Considérant que les orientations proposées apparaissent adaptées à certains profils de primo-arrivants relevant du dispositif national d'accueil, mais largement inadéquates aux autres publics aujourd'hui majoritaires sur les campements ;

Considérant que les deux dernières opérations de mise à l'abri des 28 et 29 avril 2026 confirment les limites du dispositif actuel, avec 57 personnes prises en charge lors de la première intervention, majoritairement orientées vers des SAS en région, tandis que plus de 400 personnes ont refusé les propositions ; et 43 personnes prises en charge lors de la seconde opération, sans impact significatif sur la configuration du campement ;

Considérant que la présence d'usagers de drogues au sein des campements, nécessitant des orientations vers des dispositifs spécialisés et adaptés de type ASSORE, confirme la diversité et la complexité des profils présents et l'inadéquation des réponses proposées ;

Considérant que des signalements au titre de l'article 40 du Code de procédure pénal font état de suspicions de traite d'êtres humains sur les campements, avec la présence de femmes très vulnérables et des disparitions inquiétantes, y compris de mineures, ainsi que de nombreux feux de camp et départs d'incendie aggravant les risques ;

Considérant que la persistance de ces situations constitue une atteinte grave à la dignité des personnes concernées et appelle une réponse immédiate, coordonnée et renforcée des pouvoirs publics ;

Considérant que la Ville de Paris et la Mairie du 10^e arrondissement sont fortement mobilisées au quotidien, avec une présence renforcée de la police municipale, des équipes de propreté et des intervenants sociaux, tant lors des opérations de mise à l'abri que dans la gestion quotidienne des campements, impliquant notamment des opérations de nettoyage intensifiées ;

Considérant que cette mobilisation exceptionnelle des services municipaux ne saurait se substituer durablement à une politique nationale d'hébergement et d'accueil adaptée permettant un apaisement durable de l'espace public ;

Considérant que cette situation s'inscrit dans un contexte plus large de hausse du sans-abrisme à Paris, confirmée par la Nuit de la Solidarité 2026, avec 3 857 personnes sans solution d'hébergement à Paris, soit une augmentation de 10 %, et 322 dans le 10^e arrondissement, soit une hausse de 32 % ;

Considérant que le 10^e arrondissement demeure néanmoins celui qui compte le plus de places d'hébergement d'urgence rapportées à sa population, traduisant l'engagement historique et constant de l'arrondissement en direction des publics les plus vulnérables ;

Considérant que les riverains, attachés à la solidarité, subissent néanmoins depuis de nombreuses années les conséquences directes de ces campements, avec une dégradation du cadre de vie, des difficultés en matière de salubrité, et un sentiment croissant d'abandon ;

Considérant que la persistance et l'extension rapide des campements traduisent un échec manifeste des réponses actuelles et font peser un risque majeur de dégradation durable de la situation sanitaire, sociale et sécuritaire ;

Sur proposition des élu.es du groupe Socialiste et apparentée et du groupe communiste du 10^e arrondissement, le conseil du 10^e arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris interpelle le gouvernement afin :

- **Que l'État assume pleinement ses responsabilités en matière d'hébergement d'urgence et de politique d'accueil et d'orientation, en mettant fin à une gestion ponctuelle et inefficace, et en engageant une réponse structurelle, coordonnée et adaptée aux réalités des publics présents ;**
- **Qu'un changement de paradigme soit engagé, en sortant de l'impasse actuelle des dispositifs de SAS, dont les limites sont désormais largement documentées, au profit de solutions plus pragmatiques, lisibles et adaptées ;**
- **Que des structures d'hébergement d'urgence de grande capacité, à vocation temporaire ou pérenne, soient créées rapidement, sur le modèle de dispositifs ayant déjà fait leurs preuves, afin de proposer une alternative immédiate à la rue, de résorber durablement les campements et de soulager l'espace public ;**
- **Que ces structures permettent un accompagnement global des personnes, intégrant l'accès aux droits, à la santé, à l'insertion professionnelle et à des perspectives de stabilisation, notamment pour les personnes déjà engagées dans des parcours en Île-de-France ;**
- **Qu'une attention particulière soit portée aux publics les plus vulnérables, notamment les femmes exposées à des risques de violences ou d'exploitation, les mineurs et jeunes en recours, les**

personnes victimes de traite, ainsi que les usagers de drogues nécessitant des prises en charge spécifiques ;

- Que des dispositifs spécialisés de réduction des risques, à l'image de la politique volontariste menée par le 10^e arrondissement en faveur de l'accompagnement des usagers de drogues, soient renforcés et développés, notamment pour l'accueil des usagers, afin de garantir des orientations adaptées et éviter leur maintien dans des conditions indignes sur l'espace public ;***
- Qu'une stratégie spécifique de lutte contre les réseaux d'exploitation et de traite soit déployée, en lien étroit avec les autorités judiciaires et les associations spécialisées, afin de protéger les victimes et démanteler les réseaux présents sur les campements ;***
- Qu'une méthodologie renouvelée de mise à l'abri soit définie avec l'ensemble des acteurs, fondée sur un diagnostic social préalable, une meilleure adéquation des places proposées et un accompagnement renforcé, afin d'en améliorer significativement l'efficacité ;***
- Qu'une répartition plus équilibrée de l'effort d'accueil soit mise en œuvre à l'échelle parisienne, métropolitaine et nationale, afin de ne plus concentrer les situations de grande précarité sur quelques territoires déjà fortement sollicités ;***
- Que l'objectif de résorption durable des campements soit poursuivi, à travers une politique ambitieuse d'hébergement et de logement, seule à même de garantir la dignité des personnes concernées, de lutter contre les phénomènes d'exploitation et de restaurer durablement la qualité de vie des habitants.***

Le vœu des groupes Socialiste et apparentés et PCF 10^e, relatif à la situation des campements le long des boulevards de la Chapelle et de la Villette, est adopté à la majorité (2 contre : Républicains et démocrates ; 1 abstention : Bertil FORT).

Mme CORDEBARD propose de présenter, l'un après l'autre, le vœu de la majorité municipale relatif aux suppressions de postes dans les écoles et les collèges, et celui de Marion BEAUVALET relatif aux fermetures de classes et au non-remplacement des enseignant.es dans le 10^e arrondissement. Les deux vœux portant sur le même sujet, il y aura un seul débat.

Mme PATRICE présente le vœu de la majorité municipale. Les mandats se suivent et les vœux se ressemblent. Malheureusement, l'austérité que le Gouvernement a décidé d'appliquer à l'Education nationale a des conséquences très concrètes jusque dans le 10^e arrondissement. 4 108 postes sont encore supprimés au niveau national pour cette rentrée 2026, et 203 postes rien qu'à Paris. Ce sont 161 classes encore fermées à Paris cette année dans le primaire, et 44 classes dans le collège. Ce n'est ni plus ni moins qu'une catastrophe saignée dont les enfants parisiens et leurs familles font les frais.

Courageux mais pas téméraire, le Gouvernement a attendu que les élections municipales soient passées pour annoncer ces fermetures de classes. Mme PATRICE à saluer aujourd'hui les représentant.es syndicaux, ceux des parentes d'élèves et les élu.es qui ont refusé de siéger au Comité départementale de l'Education nationale la semaine dernière. Laissant seul.es face à leur terrible responsabilité les représentant.es du Rectorat.

Ils tentent d'avancer l'argument de la baisse démographique qui ne tient pas. Si ça ne peut être un sujet de réjouissance que cette baisse, cela permettrait de créer des classes moins chargées et favoriserait, de fait, de meilleures conditions d'apprentissage. Cet argument est fallacieux car Paris est l'une des villes les plus

sacrifié alors qu'on constate une baisse démographique sur tout le territoire. De plus, ce même argument de baisse démographique est brandi par des élu.es qui votent contre les projets de logement sociaux. Il est clair que la mise à disposition de logement sociaux est le meilleur moyen de garder les familles dans Paris. Mme PATRICE rappelle qu'une classe a ouverte l'année dernière à l'école Schwartzenberg, dans le 10^e, suite à l'inauguration du nouvel immeuble de logements sociaux à Satragne. L'argument est plus que contestable quand on constate que l'arrondissement qui a le plus perdu de population à Paris depuis 15 ans, le 7^e arrondissement, ne subit que 2 fermetures de classes cette année quand il y en a 14 dans le 18^e, 17 dans le 19^e ou encore 22 dans le 20^e. Dans le 10^e, ce sont encore 6 fermetures de classes qui sont prévues et en priorité dans les quartiers populaires, notamment à l'école Vicq d'Azir, à l'école Saint-Maur et à l'école Aqueduc.

En même temps, selon l'expression qui fût un temps à la mode, aucune fermeture de classe n'est prévue dans le privé, où les effectifs par classes reste plus faibles que dans le public. Autant le dire, ce n'est plus une incitation à fuir l'école public mais une invitation de plus en plus claire du Gouvernement à rejoindre les établissements privés. Ce n'est rien de moins qu'une rupture d'égalité dramatique. Cette majorité municipale ne s'y résoudra pas et continuera de défendre l'école publique, ses moyens et son idéal républicain. Elle se tiendra encore et toujours aux côtés des parents d'élèves pour s'opposer aux fermetures de classes, et les mobilisations des années passées ont néanmoins permis de sauver une vingtaine de classes, même si cela reste très insuffisant.

V10-2026-06 – VŒU DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE, RELATIF AUX SUPPRESSIONS DE POSTES DANS LES ÉCOLES ET LES COLLÈGES

Considérant que l'école de la République a pour mission de construire une culture et un savoir commun de haut niveau pour permettre à tous les enfants de développer leur libre arbitre et de construire leur vie en s'émancipant des déterminismes sociaux, culturels et familiaux ;

Considérant la politique d'austérité pour les services publics imposée depuis plusieurs années sous la présidence d'Emmanuel MACRON avec le soutien des droites et extrême droite, se traduisant notamment par une saignée massive de postes d'enseignant.es ;

Considérant que cette politique est prétextée par la droite par la baisse de la démographie scolaire alors même que l'augmentation de la démographie scolaire dans les années 2000 s'est faite à nombre de postes constants ;

Considérant que la France est avant-dernière en Europe devant la Roumanie en matière de nombre d'élèves par classes, avec une moyenne avoisinant les 20,7 élèves par classe ;

Considérant que la diminution du nombre d'élèves par classe est favorable aux apprentissages, notamment des élèves les plus en difficulté, des élèves issus des classes populaires et des élèves en difficulté post-Covid, ainsi qu'aux conditions de travail ;

Considérant que les suppressions de postes ne sauraient être justifiées au nom de la baisse démographique, qui pourrait très bien servir à améliorer les conditions d'apprentissage et de travail, pour in fine permettre l'accès au savoir du plus grand nombre ;

Considérant que l'Académie a établi ses calculs de suppressions de postes sur la base de projections qui se sont avérées erronées de plusieurs centaines d'élèves aux rentrées de septembre 2024 et 2025 ;

Considérant que les chiffres théoriques de l'Académie pour le nombre d'élèves par classe ne décrivent pas les chiffres réels constatés quotidiennement du fait du manque important de remplaçants – plus d'un manquant par école et chaque jour – amenant à répartir les élèves concernés dans les autres classes ;

Considérant que le Gouvernement impose, à la suite du vote de son budget, la suppression de 203 postes à Paris pour la rentrée 2026 ;

Considérant que cette politique imposée par un gouvernement illégitime va à rebours du message des électeurs et électrices parisiens qui ont massivement voté à Paris aux municipales pour le développement des services publics ;

Considérant qu'à Paris, la politique d'austérité d'Emmanuel Macron s'est déjà traduite par la suppression de 337 postes en 2023, 253 postes en 2024, 202 postes en 2025 ;

Considérant que les suppressions massives de postes se traduisent par de nombreuses classes au-delà du maximum de 25 élèves par classe ;

Considérant que l'Académie travaille des suppressions de postes dans les écoles du 10^e arrondissement comme les écoles maternelles Martel-Baccary et Récollets et les écoles élémentaires Récollets, Vicq d'Azir, Saint-Maur et Aqueduc ;

Considérant que les suppressions de postes touchent relativement plus les arrondissements les plus populaires là où les besoins d'enseignant.es sont les plus importants ;

Considérant que la campagne « Touche pas à ma classe », menée dès 2022, a rassemblé des organisations de parents d'élèves, syndicales, associatives et des élu.es de différents groupes, parisiens, régionaux, députés et sénateurs ;

Considérant les fortes mobilisations depuis mars 2022 afin de demander au Ministère d'annuler les suppressions de postes dans l'Éducation nationale ;

Considérant que les conditions d'apprentissage sont nettement favorisées par la diminution du nombre d'élèves par classe, la littérature en sciences de l'éducation produisant régulièrement des études allant dans ce sens ;

Considérant que les conditions de travail dégradées aboutissent à un manque d'attractivité du métier d'enseignement et à des démissions d'enseignants expérimentés en très forte augmentation ;

Considérant que la situation de l'attractivité des métiers de l'éducation à Paris demeure fortement dégradée, en raison notamment du coût de la vie et des rémunérations insuffisantes, en particulier pour les enseignant.es débutant.es et les AESH ;

Considérant que l'augmentation de la ségrégation sociale, marquée par la progression du recours au privé, est passé de 33 à 36 % l'année dernière du fait du moins de fermetures décidées par le Ministère dans le privé que dans le public ;

Considérant que quand les chiffres sont disponibles, la comparaison public/privé peut démontrer que les établissements privés sous contrats sont relativement deux fois moins concernés par les suppressions de postes que les établissements publics, avec un différentiel pouvant aller jusqu'à 50 postes en une rentrée ;

Considérant que les établissements privés sous contrats participent d'une ségrégation sociale et scolaire très importante comme révélé par les mesures de catégories sociaux-professionnelles ;

Considérant le régime parisien de décharge des directions d'école, menacé au nom d'une exception parisienne par un gouvernement qui cherche à aligner les conditions du service public vers le moins disant ;

Considérant la forte mobilisation du corps enseignant, des parents d'élèves et des élu.es pour défendre ce régime particulier lié à de nombreuses missions d'exercice elles aussi particulières à Paris ;

Sur proposition des élu.e.s de la majorité municipale, le Conseil du 10^e arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris interpelle le Gouvernement afin :

- ***Que les suppressions de postes dans l'Éducation nationale soient annulées pour la rentrée 2026 ;***
- ***Qu'il prévoie l'augmentation de la brigade de remplacement de 80 postes pour la rentrée 2026 à Paris ;***
- ***Qu'il pérennise et sécurise le dispositif parisien des décharges de direction par le biais d'une nouvelle convention entre la Ville et le Ministère, avec la garantie d'une décharge complète pour toutes les directions des écoles comptant plus de cinq classes ;***
- ***Qu'un travail sur le nombre de classes dans les établissements privés sous contrat au profit des établissements publics soit mis en œuvre sans délai.***

Après avoir présenté le vœu, **Mme PATRICE** remercie Marion BEAUVALET pour le sien en se réjouissant qu'elle partage le combat de la majorité municipale. En effet, les deux vœux disent à peu près la même chose, même si Marion BEAUVALET se sent obligée de prétendre, avec une mauvaise fois assez caractérisée, que des membres de la majorité du 10^e et de Paris, dont son Maire, seraient complices de la fermeture des classes et qu'ils laisseraient faire. Ce propos tristement politicard n'est guère à la hauteur du sujet. Ainsi, Mme PATRICE invite Marion BEAUVALET à retirer son vœu et à voter celui de la majorité, autrement celle-ci votera contre le sien.

Mme CORDEBARD demande à Marion BEAUVALET de présenter son vœu.

Mme BEAUVALET observe que l'alternative étant qu'elle retire son vœu ou que celui-ci ne soit pas voté par la majorité, visiblement il n'existe aucune condition pour que son vœu soit voté. Elle ne pense pas que la précision qu'elle a donnée dans son vœu soit de l'ordre de l'accessoire ou d'une quelconque politiquerie. Mais tout d'abord, elle souhaite apporter tout son soutien aux parents d'élèves et aux enseignant.es qui se mobilisent depuis des semaines et, malheureusement, depuis des années pour faire en sorte que leurs enfants étudient dans de bonnes conditions, ainsi qu'aux personnels éducatifs qui se battent contre la fermeture et la destruction méthodique des services publics. En s'agissant du secteur dans lequel Mme BEAUVALET travaille, ce sujet la touche personnellement.

Lorsqu'il s'agit de la destruction des services publics, il n'est pas anecdotique de rappeler – sans accuser aucun membre de la majorité du 10^e – qu'une occasion rêvée s'était présentée, il y a quelques mois, de

s'opposer aux fermetures de classes. Il s'agissait de voter la motion de censure proposée par la France Insoumise. Parmi les membres du Parti Socialiste qui l'ont fait, elle peut citer Christian BAPTISTE, Paul CHRISTOPHLE, Pierrick COURBON, Peio DUFAU et Philippe MAILLET, mais elle ne voit pas le nom d'Emmanuel GRÉGOIRE, nouveau Maire de Paris. La majorité municipale parisienne avait l'occasion de ne pas avoir à se mobiliser localement contre ce qu'elle avait créé nationalement. Mme BEAUVALET affirme son intention de maintenir son vœu et déclare ne pas avoir nécessairement envie de travailler, main dans la main, avec une partie de la majorité sur le sujet des fermetures des classes, car elle ne se retrouve pas avec les vœux faits nationalement. Elle espère que les mobilisations en cours dans le 10^e seront victorieuses.

V10-2026-01 – VŒU DE MARION BEAUVALET, RELATIF AUX FERMETURES DE CLASSES ET AUX NON-REPLACEMENTS DES ABSENCES D'ENSEIGNANT.ES DANS LE 10^e ARRONDISSEMENT

Considérant que l'école publique constitue un pilier fondamental de l'égalité républicaine et de l'émancipation de toutes et tous ;

Considérant l'adoption par l'article 49-3 du budget 2026 à l'Assemblée nationale, avec l'absence de censure des député.es issu.es du Parti socialiste, dont Monsieur le Maire Emmanuel Grégoire, de Place publique, des Républicains, et du Mouvement démocrate, permettant la suppression de 4 000 postes d'enseignant.es ;

Considérant que 7 fermetures de classes – dont une fermeture d'UE – et 3 ouvertures de classes, soit un solde négatif de 4 fermetures, sont annoncées dans le 10^e arrondissement pour la prochaine rentrée scolaire ;

Considérant l'absence de remplacement des absences des enseignant.es par l'Éducation nationale en raison de la réduction du nombre d'enseignant.es remplaçant.es dans le premier degré, augmentant le nombre d'élèves par classe le temps de l'absence ;

Considérant que ces fermetures interviennent dans un contexte de fortes inégalités sociales et territoriales, notamment dans notre arrondissement comprenant des écoles identifiées comme réseaux d'éducation prioritaire ;

Considérant que la réduction du nombre de classes entraîne mécaniquement une augmentation des effectifs par classe, dégradant les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des personnels éducatifs ;

Considérant que cette dégradation affecte en premier lieu les élèves les plus fragiles, notamment ceux en difficulté scolaire, en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers, pour lesquels l'attention pédagogique individualisée est indispensable ;

Considérant que les écoles du 10^e arrondissement accueillent une diversité d'élèves nécessitant des moyens renforcés : dispositifs ULIS, élèves allophones, accompagnement des troubles de l'apprentissage, et que ces réalités doivent être pleinement prises en compte dans la carte scolaire ;

Considérant que la réussite éducative repose sur des effectifs maîtrisés, favorisant un climat scolaire serein, le suivi individualisé et la prévention du décrochage dès l'élémentaire ;

Considérant que les mairies d'arrondissement, bien que non compétentes en matière de carte scolaire, subissent les conséquences directes de ces décisions, tant sur le plan éducatif que social et territorial ;

Sur proposition de Marion BEAUVALET, élue de la France insoumise, le conseil du 10^e arrondissement de Paris émet le vœu :

- ***Que la Mairie du 10^e arrondissement s'oppose aux fermetures de classes annoncées dans les écoles de l'arrondissement et qu'elle demande leur réexamen ;***
- ***Que la Mairie du 10^e arrondissement demande le remplacement systématique des enseignant.es absent.es à travers l'augmentation du nombre d'enseignant.es remplaçant.es ;***
- ***Que la Mairie du 10^e arrondissement interpelle l'Éducation nationale pour qu'elle revoie sa copie en tenant compte des réalités sociales locales, des besoins éducatifs spécifiques des élèves et des dynamiques démographiques des quartiers ;***
- ***Que la Mairie du 10^e arrondissement réaffirme la nécessité de moyens humains et pédagogiques renforcés, en particulier dans les réseaux d'éducation prioritaire, afin de garantir des conditions d'apprentissage dignes et équitables ;***
- ***Que la Mairie du 10^e arrondissement alerte les autorités académiques et l'État sur les conséquences de ces fermetures en matière d'égalité territoriale et de réussite scolaire ;***
- ***Que la Mairie du 10^e arrondissement soutienne les équipes éducatives, les parents d'élèves et les mobilisations locales engagées pour la défense de l'école publique ;***
- ***Que la Mairie du 10^e arrondissement porte collectivement, avec l'ensemble des acteur.trices du territoire, une exigence forte : celle d'une école publique dotée des moyens nécessaires pour accueillir, accompagner et faire réussir chaque enfant.***

Mme BEAUVALET ajoute qu'elle ne se retrouve pas dans les prémisses du vœu de la majorité, qui consiste à dire que les seuls responsables de la destruction des services publics sont la droite, l'extrême droite et le bloc macroniste, car elle estime qu'une partie du Parti Socialiste est également responsable de cela.

Mme CORDEBARD la remercie et donne la parole à Bertil FORT.

M. FORT remercie ses collègues pour ce type de débats, qui changent la donne par rapport à la mandature précédente. Bien évidemment, il faut qu'il y ait une discussion au sein du NFP sur certaines questions. M. FORT avait préparé deux interventions différentes pour les deux vœux, en se retrouvant étonnement davantage dans celui de Mme BEAUVALET que dans celui de la majorité. En effet, le vœu de Mme BEAUVALET a au moins le mérite d'éviter certains sujets et de poser un bon constat, et M. FORT est assez aligné sur la question de la mobilisation et des demandes concernant la lutte contre les suppressions de poste et contre les fermetures de classes. Comme Mme BEAUVALET, M. FORT tient d'ailleurs à apporter son soutien à tout le personnel scolaire qui est affecté depuis des années par ces fermetures, et également à l'ensemble des parents d'élèves, et notamment aux représentant.es des parents d'élèves qui luttent vaillamment contre le Rectorat et, malheureusement, trop souvent sans le soutien de la Mairie du 10^e arrondissement.

Dernier exemple en date, M. FORT a rencontré des parents d'élèves de l'école Mila Racine qui ont été confrontés à l'absence d'une professeure non-remplacée pendant plus de 60 jours. Des demandes ont été adressées au Rectorat et à la Rectrice. M. FORT a conseillé les parents d'élèves de faire des interventions et il est lui-même intervenu auprès de la Rectrice pour demander qu'un remplacement soit effectué. Il ne s'agit pas de personnes qui ont nécessairement voté pour M. FORT ni qu'il connaissait précédemment. Il

sait toutefois que, lorsqu'elles ont contacté la Mairie et la Maire du 10^e arrondissement, à aucun moment elles n'ont eu une réponse ou, sinon, beaucoup trop tardivement, une rencontre ayant eu lieu la semaine dernière. Sur le sujet des fermetures de classes comme sur celui des suppressions de postes, il ne suffit pas de poster sur X et de se pointer à une manifestation devant le Rectorat un jour pour prétendre de lutter contre les suppressions de postes et les fermetures de classes. D'ailleurs, il ne faudrait pas non plus fermer les écoles, comme la Mairie du 10^e l'a fait lors du mandat précédent.

En conclusion, M. FORT votera en faveur du vœu de Mme BEAUVALET. En revanche, il votera contre le vœu de la majorité qui revient – comme elle le fait très fréquemment – sur le sujet des écoles privées alors que, d'après M. FORT, il ne faut pas monter les écoles publiques contre les écoles privées. Manifestement, Mme PATRICE ne connaît pas la situation dans les écoles privées car elles sont en sureffectifs, ce qui n'est pas le cas dans les écoles publiques. Bien évidemment, il y a des raisons démographiques. Depuis 2014, la Ville de Paris perd 12 000 habitants chaque année, ce qui a des conséquences dans les crèches et dans les écoles, conséquences qui se traduisent aussi par des décisions malheureuses du Rectorat. Il y a donc un sujet démographique. Mais M. FORT connaît aussi pas mal de parents d'élèves dans l'école publique qui réfléchissent à faire passer leurs enfants dans le privé non pour des raisons d'attachement particulier au privé mais tout simplement parce que l'école publique, y compris dans le 10^e, rencontre des difficultés. Si l'on regarde le périscolaire, il y a une grève en ce moment et quand il faut aller chercher son enfant deux fois par jour, à 11h30 et à 14h55, de façon répétée et parfois sur une longue durée, comme cela avait été le cas au cours de la mandature précédente, un certain nombre de parents qui ne peuvent s'organiser sur la durée réfléchissent à faire passer leurs enfants dans le privé.

Il y a également le sujet bien connu du périscolaire, avec des cas graves et bien avérés à Paris et notamment dans le 10^e, qui pose des questions à un certain nombre de parents d'élèves. Les rythmes scolaires qui ne sont pas forcément adaptés, les problèmes de logement auxquels la majorité ne répond que par la lorgnette du logement social, ce qui d'après M. FORT n'est pas une bonne façon de maintenir la population à Paris et dans le 10^e et à Paris. Il y a aussi une réflexion autour du cadre de vie. Il ne faut pas s'étonner que des familles s'en aillent du 10^e à partir du moment où l'espace public n'est pas correctement entretenu ou il n'y a pas suffisamment d'espaces verts. Bref, il existe une part de responsabilités de l'État, qui fait trop de suppressions par rapport à la baisse démographique, mais il existe également des éléments sur lesquels la Ville de Paris et la Mairie d'arrondissement peuvent agir pour essayer de maintenir la population. Le vœu de la majorité mentionne également – et c'est un peu le culot ...

Mme CORDEBARD l'interrompt en faisant noter qu'elle a accordé à tout le monde un dépassement de temps de parole mais ...

M. FORT demande s'il s'agit d'une intervention sur deux vœux ou sur un seul.

Mme CORDEBARD indique qu'il n'y a pas de dédoublement de temps. M. FORT ayant deux minutes et demie de dépassement, elle l'invite à terminer rapidement.

M. FORT observe que le temps d'intervention sur un vœu est de trois minutes.

Mme CORDEBARD lui fait noter qu'il est à cinq minutes et demi.

M. FORT objecte qu'il y a une intervention par vœu.

Mme CORDEBARD explique qu'en s'agissant du même sujet il y a une seule intervention, et lui renouvelle son invitation à se dépêcher.

M. FORT termine son intervention en évoquant le sujet de la décharge des directeurs, dont il est question dans le vœu de la majorité qui demande la pérennisation du dispositif parisien tout en oubliant de préciser que, si ce dispositif a été menacé, c'est parce que la municipalité a stoppé les transferts que la Ville de Paris devait à l'État pour en bénéficier. Il s'agit de sujets dont les occasions de débat n'ont pas manqué lors de la précédente mandature, et M. FORT n'ira pas plus loin. Il fait tout simplement savoir qu'il votera contre le vœu de la majorité car la défense de l'école publique mérite mieux que les slogans politiques que la majorité ramène dans ses vœux tous les six mois.

Mme CORDEBARD le remercie et rappelle que, tout en souhaitant être souple au regard du règlement, elle demande aux élu.es d'être raisonnables dans leur dépassement du temps de parole. À M. FORT, elle dit en toute amitié qu'il ne vaut pas la peine qu'il « déstocke tout » lors de sa première intervention car il aura la parole autant de fois qu'il la demandera. Elle propose à chacun.e d'intervenir sur le sujet qui le concerne et de passer ensuite tranquillement au vote. Puis, elle laisse la parole à Antoine JUMEL.

M. JUMEL invite ses collègues à sortir des postures et, en ce qui concerne le vœu de la majorité et celui de Mme BEAUVALET, à regarder la réalité en face telle qu'elle est. Première évidence, celle de la dynamique démographique. À Paris la baisse des effectifs est un fait établi et documenté. La Chambre régionale des Comptes, dans son rapport de 2025, rappelle une diminution d'environ 15% des élèves dans le premier degré entre 2019 et 2024, et près de 33 000 élèves en moins depuis 2010. Cette tendance n'est pas un accident conjoncturel, elle est structurelle et elle s'explique aussi par le départ progressif chaque année de milliers de famille de la capitale, lié à la dégradation des conditions de vie, à la perte d'attractivité du territoire et, surtout, aux difficultés croissantes d'accès au logement. Cette dynamique ne s'arrête pas là, puisque les projections nationales du ministère de l'Éducation anticipent près d'un million d'élèves en moins en France sur la période 2019-2029. Autrement dit, la question n'est pas de savoir si cette baisse existe ou non, mais comment l'anticiper.

C'est là le point central du débat. On ne peut pas considérer que les moyens de l'école doivent rester figés alors même que le nombre d'élèves diminue durablement. À terme, ne pas adapter le système conduira à des déséquilibres majeurs, y compris sur la gestion du recrutement et des ressources humaines. Un rééquilibrage s'impose donc, qui doit être fait avec méthode. Il ne saurait se faire de manière uniforme mais être conduit école par école, en fonction des réalités locales, des besoins pédagogiques et des dynamiques de quartier. M. JUMEL ajoute que réduire le débat à la seule question des postes d'enseignant.es serait incomplet. La confiance des familles ne repose pas seulement sur les effectifs, elle accorde d'abord de l'importance à la qualité du service rendu qui dépend en partie des compétences de la Ville de Paris. M. JUMEL pense notamment à la fiabilité des activités périscolaires, à la stabilité des équipes éducatives, au recrutement des ATSEM, des agent.es de la petite enfance, à l'entretien des bâtiments ainsi qu'à la capacité à assurer les remplacements.

Or, sur tous ces points, des difficultés persistent et nécessitent l'intervention de la majorité municipale. Finalement, pour toutes les raisons que M. JUMEL a énumérées, le groupe Républicains et démocrates ne votera pas le vœu de la majorité ni celui de Mme BEAUVALET.

Mme CORDEBARD le remercie et donne la parole à Charlotte NENNER.

Mme NENNER a écouté les représentants de la droite et du centre et elle est surprise car elle a l'impression qu'ils font comme si tout allait bien à l'école publique française. Or, ce n'est pas du tout ce que l'on constate à Paris, c'est même une dégradation lente et dangereuse de ce service public auquel les Parisien.nes sont attaché.es que l'on constate. La situation est vraiment très mauvaise, avec des alertes quotidiennes à Belzunce ou à Bullet sur des non-remplacements, qui témoignent de l'existence d'un désengagement total envers l'école publique. Cela se traduit concrètement par sa fragilisation, y compris dans les quartiers populaires. C'est ça la situation. Il est possible d'argoter sur le périscolaire, etc., mais c'est ça la situation maintenant. La municipalité est confrontée à une situation d'urgence. Il faut arrêter la saignée des écoles qui dure déjà depuis de nombreuses années et il faut stabiliser les classes.

Il est important d'avoir une offre car les écoles sont obligées de faire du bricolage au détriment de la qualité de l'enseignement. Il est également important de garder les classes, de garder les écoles publiques. Tous sont prêts à faire ce constat et devraient se réunir pour se mobiliser pour l'école publique et arrêter de faire de l'argutie par ci et par là. Dans ce sens, les Écologistes rejoignent le vœu de Marion BEAUVALET, au-delà du considérant qui fait un peu polémique, car ils estiment qu'il faudrait se retrouver sur l'essentiel, c'est-à-dire sauver les écoles et l'enseignement public, qui est de qualité et qui est le seul à garantir l'égalité des chances. Il faut le rappeler, il faut rappeler des évidences. Les Écologistes voteront en faveur du vœu de la majorité et de celui de Marion BEAUVALET qui, moyennant le considérant inutilement polémique, rejoint dans ses souhaits ce que à quoi tous aspirent, sauver l'école publique.

Mme CORDEBARD la remercie et donne la parole à Paul SIMONDON.

M. SIMONDON se dit très heureux d'entendre à nouveau M. FORT chanter du Calogero : « En apesanteur ». Il lui rappelle qu'il est un élu de droite, arrivé à la Mairie du 10^e sur la liste de Rachida DATI, qu'il a été « bringuebalé » entre le soutien à la candidate du président Emmanuel MACRON et le candidat du parti macroniste. C'est un peu compliqué, mais c'était ça. Ensuite, il a tout effacé et maintenant il se retrouve dans un vœu LFI qui regrette l'absence de censure contre le Gouvernement, il trouve ce vœu formidable, alors que celui-ci défonce complètement la politique du Gouvernement. Cela lui convient, parce qu'il s'agit de l'intérêt du 10^e ! Cette « stratégie de coucou » est vraiment cynique, elle n'a aucun sens et elle n'est pas respectueuse des électeur.ices.

Pour ce qui est des autres interventions, M. SIMONDON répond à M. JUMEL qu'il n'y a pas une absence d'attractivité de Paris car il y a toujours eu des familles qui partaient de Paris. Ce n'est pas ça le problème de la baisse de la démographie. Le problème, ce sont les familles qui n'arrivent pas à rester pour des raisons de logement, à cause des Airbnb, des résidences secondaires et des logements vacants. C'est ça le problème principal. Pour le reste, oui, il y a une baisse de la démographie à Paris, mais elle n'est pas plus importante qu'ailleurs en France. Et pourtant Paris est puni par le ministère de l'Éducation nationale. Entre la rentrée 2024 et la rentrée 2025, dans le 10^e arrondissement moins 16 élèves. C'est une baisse, c'est vrai. Mais moins 9 classes, cela n'a aucun sens pour une perte de 16 élèves. C'est une véritable punition qui a été organisée. Ce qui est proposé pour la rentrée 2026, c'est la suite. Ce sont les écoles Saint-Maur, Martel, Récollets, Vicq-d'Azir et Aqueduc qui devraient à nouveau perdre des classes. Une ouverture a été proposée qui constitue cependant la preuve que M. SIMONDON a raison, car une fermeture scandaleuse – à laquelle la majorité municipale s'est opposée – a été proposée l'année dernière à l'école à Schwartzberg. C'est bien la preuve qu'il faudrait peut-être écouter davantage la majorité municipale.

Ces fermetures de classes n'ont aucun sens, elles représentent une perte de chances pour les enfants et un écart qui se creuse avec l'école privée. Celle-ci est favorisée par les obligations légales de financement et par le type d'autorisations qui les laissent saturer toutes leurs classes. Et c'est aussi une forme de tentative de dissimulation sur le manque de remplaçant.es, manque qui pose de nombreux problèmes dans les écoles. La majorité municipale soutient les communautés scolaires qui se mobilisent, et elle le fait tout le temps. M. SIMONDON était devant le Rectorat tout récemment avec Éric ALGRAIN, qui s'est toujours mobilisé pour l'école. La majorité municipale soutient les directrices et directeurs d'écoles pour le maintien du système des décharges des classes. La Ville est d'accord pour le maintenir, c'est le Gouvernement qui continue de tourner en rond pour ne pas signer la convention que le Conseil de Paris a adoptée en décembre dernier.

Pour terminer, M. SIMONDON s'adresse à Marion BEAUVALET en lui indiquant que la majorité municipale se retrouve dans un grand nombre de considérants de son vœu. N'ayant pas envie d'être dans l'opposition systématique à ses propositions, M. SIMONDON l'invite à renoncer au considérant au but clairement polémique qui accuse Emmanuel GRÉGOIRE d'être l'un des responsables de la suppression de 4 000 postes

d'enseignant.es, en faisant une confusion totale entre le soutien à un budget, le soutien au Gouvernement et l'absence de vote pour une motion de censure qui n'aurait rien réglé au niveau de la crise démocratique que traverse la France. Il est possible d'avoir des appréciations différentes sur cette stratégie, mais cela n'a rien à voir avec les suppressions de postes d'enseignement. Ainsi, M. SIMONDON propose à Marion BEAUVALET de renoncer tout simplement à ce considérant polémique et, dans ces conditions, la majorité pourra voter en faveur de son vœu.

Mme CORDEBARD observe qu'elle n'a pas grande chose à ajouter sauf le fait qu'elle était contente d'entendre des vrais chiffres. Quand Paul SIMONDON parle de baisse démographique nationale, c'est exact. Mais peut-être qu'il aurait été possible de se réjouir collectivement du fait qu'il y avait là une opportunité d'avoir des classes moins chargées dans un pays comme la France, qui est l'un des pays de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement économiques) qui a les classes les plus chargées, en faisant ainsi progresser la qualité de l'enseignement. C'est ce qui évidemment aurait dû être fait. Par ailleurs, 25% de baisse du nombre de classes contre 3,5% de baisse démographique – car c'est ça la comparaison –, c'est une punition pour Paris.

Madame la Maire s'adresse ensuite aux élu.es pour leur signifier qu'elle respecte celles et ceux qui sont en désaccord avec elle, chacun.e étant libre d'exprimer sa pensée et son opinion, mais qu'elle respecte moins la confusion. Quand les élu.es du groupe Républicains et démocrates disent qu'il faut baisser le nombre d'enseignant.es parce que le nombre d'élèves baisse, elle est en désaccord avec eux. Quand M. FORT fait semblant d'être plus à gauche que la majorité tout en ayant toujours soutenu le Gouvernement dans l'ensemble de ses choix, elle ne le trouve pas honnête. Madame la Maire ne trouve pas honnête M. FORT dans cette affirmation comme à peu près dans la plupart des arguments qu'il a portés dans son intervention, deux fois trop longue par ailleurs. Elle se permet de le lui dire et elle le lui redira à chaque fois car dire la vérité et dire ce que l'on pense, c'est le devoir des élu.es. Ceux-ci ont absolument besoin de confronter leurs points de vue, parfois de tomber d'accord et parfois d'acter leur désaccord. En tout cas, ils ne sont pas là pour faire semblant, pour se cacher. Madame la Maire tient à ce qu'ils restent honnêtes les uns avec les autres. Elle s'adresse enfin à Marion BEAUVALET pour lui rappeler qu'une question lui a été posée de manière claire par Paul SIMONDON sur un des considérants de son vœu. La décision du groupe Socialiste et apparentée, c'est de voter en sa faveur si le considérant en question est retiré, et de voter contre s'il est maintenu.

Mme BEAUVALET fait savoir qu'elle maintient son considérant.

Mme CORDEBARD indique que son groupe votera contre le vœu de Marion BEAUVALET, et elle propose aux élu.es de passer au vote en commençant par s'exprimer sur le vœu de la majorité municipale.

Le vœu de la majorité municipale, relatif aux suppressions de postes dans les écoles et collèges, est adopté à la majorité (4 votes contre : Marion BEAUVALET, Bertil FORT, Républicains et démocrates).

Mme CORDEBARD invite les élu.es à voter pour le vœu de Marion BEAUVALET.

Le vœu de Marion BEAUVALET, relatif aux fermetures de classes, non-remplacements des absences d'enseignat.es dans le 10^e arrondissement, est rejeté (11 votes contre : Socialiste et apparentée, Républicains et démocrates, ; 4 abstentions : Les Écologistes ; 2 NPPV : PCF 10^e).

Mme CORDEBARD propose de passer à l'étude du quatrième vœu en rappelant aux élu.es d'éviter de trop dépasser leur temps de parole.

M. JOUSSELLIN présente le quatrième vœu inscrit à l'ordre du jour. Depuis le 3 mars dernier, 13 travailleuses du 65 boulevard de Strasbourg sont en grève. Leurs revendications sont légitimes : paiement des salaires qu'elles doivent percevoir, régularisation des travailleuses. Pire, ces travailleuses devaient payer leur patron pour avoir le droit de travailler, sans être payées. Le soutien de cette majorité municipale est sans faille. Il était présent, avec Alexandra CORDEBARD, dès le 3 mars auprès des travailleuses. Ils les ont reçus, dans la Mairie du 10^e, dès le 5 mars avec Paul SIMONDON, et Alexandra CORDEBARD a déclenché le jour même un article 40.

Ces luttes rappellent celles de 2014-2015 où avec les militant.es de la CGT, du Parti Communiste Français, d'un certain nombre de partis de gauche de cet arrondissement, de Rémi FERAUD et de la majorité municipale de l'époque, ils avaient fait reconnaître la traite des êtres humains dans le monde du travail. Une première alors en France.

Elie JOUSSELLIN veut féliciter le courage des grévistes pouvoir avoir levé la tête et avoir exigé d'être considérées comme n'importe qu'elle autre travailleuse de France. Elles sont un exemple à suivre, car dégrader les conditions de travail des travailleuses du boulevard de Strasbourg amène à dégrader les conditions de travail de l'ensemble des travailleur.euses de France. Il appelle l'ensemble des travailleuses de ce boulevard qui seraient exploitées à suivre leur exemple.

Deux mois après le début du conflit social, celui-ci n'est pas résolu. Après les promesses orales répétées de la préfecture, à l'heure à laquelle Elie JOUSSELLIN s'exprime, les grévistes n'ont pas encore été régularisées. Il est temps de les protéger, c'est la première demande du vœu de la majorité.

Depuis 10 ans, ils ont travaillé avec Enora BRETON pour créer de la diversité commerciale sur ce boulevard, mais il faut aussi y faire respecter le droit du travail. Pour cela, il faut amplifier les effectifs d'inspecteur.ices du travail à Paris.

Elie JOUSSELLIN souhaite conclure en rappelant la fierté du 10^e arrondissement d'accueillir les cultures de partout dans le monde, d'être connu pour le savoir-faire de la coiffure afro et de l'onglerie. La majorité municipale veut préserver ce savoir, mais pour autant elle combattra toute zone de non-droit sociale en

France. Il est intolérable qu'en plein cœur de Paris, à quelques mètres de la Mairie du 10^e, le code du travail soit piétiné de la sorte. Fidèles à leurs valeurs, les élu.es continueront d'exiger le respect du code du travail, la régularisation, des travailleur.euses sans papier et à ce qu'aucun travailleur ne soit mis en danger en manipulant des produits toxiques. Elie JOUSSELLIN est fier de présenter ce vœu, au nom de la majorité municipale.

V10-2026-07 – VŒU DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE, RELATIF AU SOUTIEN AUX REVENDICATIONS DES GREVISTES DU 65 BOULEVARD DE STRASBOURG

Considérant la grève entamée le 3 mars dernier par 13 travailleuses et travailleurs du 65 boulevard de Strasbourg ;

Considérant que leurs revendications sont légitimes : paiement de plusieurs mois de salaires non payés, régularisation de toutes les travailleuses et tous les travailleurs... ;

Considérant l'exploitation dont ces salarié.es ont été victimes, forcé.es de payer 250 euros pour avoir le droit de travailler... sans être payés à la fin !

Considérant que cette lutte rappelle les luttes de 2014-2015 où, avec le soutien de la CGT et de l'ensemble des partis de gauche du 10^e, près de 30 salariés du boulevard de Strasbourg avaient été régularisé.es et la traite des êtres humains dans le monde du travail reconnue – une première alors en France ;

Considérant le soutien immédiat qui a été apporté par les élu.es du 10^e à la lutte des salariées du 65 boulevard de Strasbourg : déclenchement de l'article 40 par la Maire du 10^e, organisation de parrainages républicains le 9 mai dernier... ;

Considérant néanmoins que plus de deux mois plus tard, le conflit social s'enlise et qu'aucune réponse concrète n'a encore été apportée aux revendications des grévistes ;

Considérant la décision du tribunal de Commerce de Paris le jeudi 7 mai 2026 décidant la liquidation judiciaire de l'entreprise, entraînant le risque pour les salarié.es d'être rejeté.es dans la clandestinité si elles ne sont pas protégé.es rapidement ;

Considérant que selon un rapport de 2024 du ministère du Travail, entre 2015 et 2021, les effectifs d'inspecteurs du travail ont baissé de 16%, soit 740 postes ;

Considérant qu'outre l'aspect social, la problématique sanitaire se pose avec l'exposition à des produits toxiques dangereux sans que les locaux ne soient adaptés ;

Considérant le travail entamé dans le dernier mandat municipal, en lien avec les bailleurs sociaux, pour mettre fin à la mono-activité du boulevard et pour que le droit social s'applique sur le boulevard ;

Considérant néanmoins que nous sommes attachés à la culture de la coiffure afro et de l'onglerie et que nous souhaitons nous attaquer aux pratiques d'exploitation de ces métiers tout en préservant cette culture spécifique exercée sur ce boulevard ;

Considérant notre position constante et claire de soutenir la régularisation de toutes les travailleuses et de tous les travailleurs en France avec une volonté affirmée : toutes les personnes qui vivent et travaillent ici doivent pouvoir rester ici et vivre dignement ;

Considérant que par sa politique migratoire l'État fabrique la précarité des travailleuses sans-papiers en appliquant un régime de cartes de séjour courtes qui les expose aux abus et permet au système d'exploitation de fonctionner ;

Considérant que l'exploitation et la traite vont se multiplier compte tenu de la politique migratoire de la France qui durcit toujours davantage la régularisation par le travail ainsi que par la montée de l'extrême droite ;

Sur proposition des élu.es de la majorité municipale le Conseil du 10^e arrondissement émet le vœu :

- ***Que le Maire de Paris interpelle la Préfecture et le Gouvernement pour demander une nouvelle fois la régularisation immédiate de l'ensemble des travailleuses et travailleurs du 65 boulevard de Strasbourg ;***
- ***Que la Mairie de Paris interpelle le Gouvernement pour demander des effectifs d'inspecteurs du travail supplémentaires en France et en particulier à Paris ;***
- ***Qu'une étude soit financée pour évaluer les risques sanitaires encourus sur ce boulevard ;***
- ***Qu'une enquête soit menée par la préfecture de Police sur l'ensemble des salons de coiffure pour évaluer ceux qui respectent le droit social et ceux qui le contournent et que des procédures soient lancées contre tous ceux qui ne le respectent pas.***

M. JOUSSELLIN précise qu'il a fait passer un amendement sur table pour enlever la mention de l'organisation de parrainages républicains au sein de la mairie le samedi 9 mai. Ce jour-là en effet les travailleuses étaient convoquées à la préfecture pour préparer une régularisation qui devrait arriver très rapidement. Par souci d'honnêteté, cette mention est ainsi enlevée du vœu. Ce n'est par ailleurs que partie remise, car ces parrainages auront lieu si les travailleuses ne sont pas régularisées dans les jours à venir et que, de toute manière, des parrainages républicains auront lieu à la Mairie, Mme CORDEBARD et sa majorité ayant décidé de les relancer pour protéger les personnes qui doivent être régularisées en France.

Mme CORDEBARD le remercie et donne la parole à Marion BEAUVALET.

Mme BEAUVALET indique qu'elle se retrouve tout à fait dans le vœu présenté par Élie JOUSSELLIN. La mobilisation des grévistes du 65 boulevard de Strasbourg est assez exemplaire. Elle rappelle que, dans les moments où le mouvement social est menacé par le Gouvernement, il est essentiel d'avoir des organisations syndicales fortes et structurantes permettant d'insuffler certaines méthodes d'action, notamment en termes d'auto-organisation. En tant que militante syndicale en plus que militante politique, elle est très fière de voir certaines actions prendre place, surtout à quelques rues de la Mairie du 10^e arrondissement. Mme BEAUVALET estime que cette mobilisation est très forte et que c'est très important de pouvoir participer régulièrement aux moments de soutien organisés. Elle remercie M. JOUSSELLIN de porter ce vœu.

Mme CORDEBARD la remercie et donne la parole à Bertil FORT.

M. FORT informe que, dès le premier jour de grève sur le boulevard de Strasbourg, il est allé à la rencontre des grévistes pour leur apporter son soutien. Les élu.es de la majorité l'ont fait également. Il est cependant un peu partagé par rapport au vœu. Il est d'accord avec ce que M. JOUSSELLIN vient de dire et, pour le

connaître et connaître l'historique de son engagement sur le boulevard de Strasbourg, il sait qu'il est sincère quand il dit ces mots. Cependant M. SIMONDON, qui était un peu agacé tout à l'heure quand M. FORT l'a rappelé à ses devoirs de répondre aux habitants quand ils le consultent, a parlé de cynisme. Or, M. FORT estime que l'attitude de la majorité – peut-être pas celle de M. JOUSSELLIN – et de Madame la Maire sur ce sujet est parfaitement cynique.

En effet, ces grévistes sont exploitées depuis plusieurs années par un patron voyou comme il y en a malheureusement beaucoup sur le boulevard de Strasbourg. Cette situation n'est pas nouvelle, M. JOUSSELLIN avait déjà manifesté en 2014 et en 2015 avec d'autres grévistes sur le même boulevard. Tout le monde la connaît depuis plus d'une dizaine d'années. La majorité municipale n'a absolument rien fait depuis pour pouvoir y mettre un terme. Et le comble de la situation est que Maxime CROSNIER, Charlotte NENNER et Sylvain RAIFAUD sont allés soutenir en personne le patron voyou qui exploite les grévistes, les mêmes grévistes que la majorité a ensuite reçues en Mairie pour les soutenir pendant la campagne électorale. M. FORT s'adresse à M. SIMONDON et à Madame la Maire pour demander si cela n'est pas du cynisme électoral – Maxime CROSNIER, Charlotte NENNER et Sylvain RAIFAUD étant quand même dans la liste électorale de la majorité. Si cela n'est pas du cynisme électoral, M. FORT n'a pas la même définition du mot cynisme. Pour cette raison, il s'abstient sur le vœu de la majorité, vœu qu'il ne peut pas cautionner.

Mme CORDEBARD le remercie et donne la parole à Pauline FERARY-BERTHELOT.

Mme FERARY-BERTHELOT tient à préciser à M. FORT que les élu.es du groupe Les Ecologistes avaient rencontré beaucoup de personnes relativement à l'arrêté préfectoral qui imposait la fermeture à 20 heures des commerces. Il ne s'agissait en aucun cas d'apporter un soutien à ce patron spécifique. Plusieurs personnes ont été rencontrées, plusieurs patrons ont été rencontrés et le soutien du groupe est allé à l'ensemble des salons. Elle estime qu'il est vraiment malhonnête ...

Intervention hors micro de M. FORT.

Mme CORDEBARD invite M. FORT à ne pas interrompre sa collègue.

Mme FERARY-BERTHELOT considère que l'attitude de M. FORT est malhonnête car il sait très bien que le but de la rencontre n'était pas de soutenir les patrons. Pour revenir au sujet du vœu, quelques mots préalables pour dire que ce sont 13 personnes en grève pour la majorité en situation irrégulière et pour la majorité des femmes. Pour cette raison, les élu.es écologistes ont choisi de parler de grévistes au féminin. Les élu.es communistes l'ont fait, ce qu'elle salue car, de tout temps, les travailleurs précaires sont en réalité des travailleuses, que 55% des immigré.es sont des femmes, que les femmes sont trop souvent invisibilisées des luttes et que lorsqu'il s'agit d'une majorité de femmes, le masculin ne l'importe pas sur le féminin.

Par sa politique migratoire, l'État fabrique la précarité des travailleuses sans-papiers en appliquant un régime de cartes de séjour courtes qui les précarise administrativement. Pour expliciter la manière dont la machine d'exploitation fonctionne, il convient de rappeler quelques points du régime français d'octroi des cartes de séjour. Il s'agit en réalité des cartes temporaires d'un an ou des cartes dites « pluriannuelles » de deux ou trois ans nécessitant un renouvellement qui coûte 225 euros, somme conséquente à déboursier annuellement pour nombre de travailleuses immigrées. Enfin, la délivrance et le renouvellement sont subordonnées à une autorisation de travail et donc à la déclaration de l'employeur, ce qui crée ainsi une relation d'autorité et de dépendance vis-à-vis de lui.

Dans le cas particulier des grévistes de Château d'Eau, ce sont des conditions de travail qui portent plusieurs qualifications d'abus : horaires de travail allant de 60 à 70 heures par semaine, vol de salaires jusqu'à l'arrêt total de leur versement il y a huit mois, harcèlement et pression morale par l'employeur, exposition à des risques pour leur santé par l'utilisation de produits chimiques. L'ensemble de ces abus sont autant d'entraves à la régularisation des travailleuses, pourtant en activité depuis parfois plusieurs années, et qui conduisent à des parcours de vie morcelés et indignes. Les élu.es Ecologistes souhaitent que la justice saisisse actuellement un statut sur la reconnaissance de crimes contre l'être humain entraînant une régularisation pour dix ans. Enfin, alors que l'État et la société tout entière profitent du travail des immigrées, leur régularisation par le travail doit demeurer un droit fondamental. Les élu.es écologistes sont très fier.es d'accueillir cette lutte dans le 10^e arrondissement et porteront avec autant de vigueur les luttes futures car, malheureusement, ces situations risquent de se multiplier.

Mme CORDEBARD la remercie et donne la parole à Valentine SERINO.

Mme SERINO indique que les élu.es Républicains et démocrates partagent le constat, ne pouvant pas accepter que des personnes qui travaillent tous les jours dans le 10^e arrondissement puissent être exploitées, privées de leur salaire et contraintes de travailler dans des conditions indignes. Pour autant, ils ne peuvent pas souscrire à l'ensemble des conclusions du vœu, notamment lorsqu'il appelle à des régularisations automatiques. Car il faut avoir le courage de regarder le problème dans sa globalité. À l'origine de cette situation il y a un modèle économique profondément dysfonctionnel qui, dans certains salons, repose largement sur le travail dissimulé et sur des pratiques incompatibles avec le respect des horaires de travail. Dans bien de cas, ces activités ne pourraient pas fonctionner économiquement en respectant pleinement les règles sociales et fiscales applicables à tous. Le vœu de la majorité demande à juste titre davantage de contrôle sur le respect des heures de travail mais il passe à côté d'un problème essentiel, celui de l'origine des financements permettant à certains établissements de payer des loyers très élevés malgré une activité parfois économiquement peu crédible. Il faut donc aller plus loin, contrôler les cercles financiers, lutter contre les fraudes, engager des fermetures administratives lorsque les établissements ne peuvent pas justifier légalement leur fonctionnement.

Les élu.es Républicains et démocrates pensent également que la majorité municipale porte une part de responsabilités dans la situation actuelle car la mono-activité du boulevard de Strasbourg et du quartier de Château d'Eau n'est pas une nouveauté. Pourtant la Ville et certains bailleurs sociaux ont continué à laisser s'installer de nouvelles activités de coiffure et d'onglerie dans un secteur déjà saturé, sans une réelle stratégie de diversification commerciale. Car l'avenir du quartier passe précisément par cette diversification. Préserver l'identité de Château d'Eau bien évidemment, mais cela ne doit pas empêcher de répondre aux nuisances dénoncées depuis des années par les riverains et d'offrir d'autres perspectives économiques et professionnelles à celles et ceux qui travaillent dans le quartier. Il est nécessaire de retrouver un équilibre et de refaire de Château d'Eau et du boulevard de Strasbourg un quartier attractif où il est possible de vivre, travailler, entreprendre dignement, un quartier où l'activité commerciale tire le territoire vers le haut au lieu de l'enfermer dans des logiques de précarité. Pour toutes ces raisons et tout en partageant une partie des constats formulés dans le vœu, les élu.es Républicains et démocrates choisissent de s'abstenir.

Mme CORDEBARD la remercie et donne la parole à Enora BRETON.

Mme BRETON rappelle que la situation du boulevard de Strasbourg a été évoquée dans plusieurs occasions, en particulier en ce qui concerne le volet commercial sur lequel Mme BRETON a souvent été interpellée par les riverain.es... La majorité municipale a toujours rappelé la complexité du contexte sur le boulevard, tout en réussissant à énoncer des objectifs clairs. D'une part, le souhait que la spécialité du quartier, qui tourne autour de la coiffure et des cheveux afro, perdure dans cet endroit car elle répond à un besoin et affirme l'identité du quartier. D'autre part, la volonté de créer et de faire respecter la tranquillité publique, notamment en diversifiant les activités commerciales grâce à des outils de préemption et en lien avec les bailleurs sociaux. À ce propos, Mme BRETON rappelle que la création du GIE Paris Commerces, qui permet d'intervenir dans ce domaine, est plutôt récente.

Si cette situation est complexe, c'est parce qu'on n'est pas juste confronté à des problématiques de mono-activité, de respect des normes et d'occupation très masculine à partir d'une certaine heure de l'espace public, bien qu'il s'agisse de préoccupations que l'on rencontre ailleurs. Il existe une problématique bien plus préoccupante, celle de l'exploitation des travailleuses et du non-respect des droits humains. Des cas de traite humaine ont été reconnus sur ce même boulevard. Élie JOUSSELLIN a participé à la reconnaissance de cette problématique et il a rappelé la situation actuelle ainsi que son historique. La mobilisation courageuse des grévistes du 65 boulevard de Strasbourg ainsi que le soutien de nombreux acteurs, notamment la CGT et des citoyen.nes, a permis de premières avancées, de premières réactions de la part de la préfecture, qui devraient aboutir à des régularisations rapides. Cependant, on ne peut pas s'arrêter là. Un titre de séjour n'est pas un sésame qui met fin à l'exploitation, qui ouvrirait automatiquement tous les droits et qui permettrait de vivre dignement. Surtout avec le système social français qui est de plus en plus saturé et de moins en moins financé. La municipalité et les associations vont donc continuer à agir pour accompagner les grévistes dans la stabilisation de leur situation, qu'elle soit régularisée ou non.

Par ailleurs, tous les élu.es savent qu'il y a d'autres coiffeuses qui sont exploitées sur le boulevard, et cela depuis longtemps. On peut se demander pourquoi la préfecture n'agit pas sur ces situations qui sont connues, pourquoi il est nécessaire que des personnes déjà très vulnérables prennent des risques en s'exposant, en perdant du salaire pour que leurs droits soient respectés. Pour les protéger, il est donc nécessaire que des actions immédiates soient entreprises avec des inspections mais, avant tout, avec la légalisation du travail du boulevard. La municipalité se focalise sur ce boulevard car c'est le rôle des élu.es d'arrondissement, mais les partis de gauche se rejoignent sûrement sur le fait que, de manière plus générale, il faudrait régulariser tous les travailleurs sans-papiers. C'est comme ça qu'on les protège. Mme BRETON convient avec Mme SERINO qu'une enquête de fond doit aussi être menée, pas seulement en s'attaquant aux gérants véreux du boulevard mais également aux deux ou trois multipropriétaires qui possèdent l'ensemble de ces salons et qui, par des loyers extrêmement élevés, créent et entretiennent ce système d'exploitation. Pour toutes ces raisons, le groupe Socialiste et apparentée s'associe au vœu de la majorité pour appeler à des actions concrètes qui doivent avant tout mettre fin aux abus touchant les travailleuses du boulevard, et qui permettront par ailleurs un contexte plus serein dont bénéficiera l'ensemble du quartier.

Mme CORDEBARD remercie les élu.es pour les précisions qu'ils ont apportées et pour la richesse du débat qui interroge des sujets différents. Certains ne sont pas contradictoires mais leurs objets et les actions qu'ils impliquent peuvent l'être. La priorité de la majorité municipale va à la protection des personnes et à la reconnaissance d'un mauvais traitement, notamment en raison du fait que les coiffeuses ne peuvent pas obtenir de régularisation. Ce qu'elle a pu constater au fur et à mesure des années, c'est qu'un certain nombre de contrôles ont été effectués dans les salons à la demande de la Mairie ou par initiative de la Préfecture de Police, avec l'objectif de faire respecter le droit du travail. Ces contrôles ont tous échoué pour une raison que l'on peut comprendre et analyser, à savoir que chaque fois qu'un gérant voyou est mis en cause, il est remplacé du jour au lendemain, sans aucune transaction de bail, par un autre gérant qui développe ou pas des pratiques de voyou. Il y a plus de salons aujourd'hui avec des coiffeuses salariées que par le passé, ce qui signifie qu'un certain nombre de progrès ont été réalisés. Cependant, il existe des comportements de propriétaires qui amènent à louer des locaux plutôt petits et franchement pas en bon état à des prix comparables à ceux du Faubourg Saint-Honoré. Mme CORDEBARD en parle pour marquer les esprits : au moins quatre ou cinq fois elle a demandé – et elle espère que ses collègues feront de même – à l'actuel comme au précédent Procureur de la République de se pencher sur ces sujets en profondeur, de travailler sur les questions de récolte d'argent par les propriétaires des lieux, afin de pouvoir faire de la régularisation aussi dans ce domaine.

Pour ce qui est de la question de la régularisation des horaires, Madame la Maire souhaite témoigner du fait que, à un moment donné dans le temps, on a assisté à une vraie dérive des horaires. Avant, il s'agissait d'une activité qui se terminait le soir, à des horaires compatibles avec la vie du quartier. Puis, à un moment donné, les horaires ont dérivé vers 23 heures, minuit et parfois au-delà de minuit. Madame la Maire n'a

jamais demandé qu'il y ait un arrêté mais elle est contente qu'un certain nombre des coiffeuses, au moins celles qui sont en lutte, aient affirmé que le respect des horaires était pour elles une priorité. Dans le cadre de ses fonctions de Maire, Mme CORDEBARD travaille aujourd'hui à favoriser une médiation entre les habitant.es et les coiffeuses. Celles-ci devront donner à la municipalité les arguments utiles pour éviter d'avoir recours à un arrêté pour régler les problèmes d'horaires de fermeture. En tant que Maire, Mme CORDEBARD ne porte pas le projet d'avoir à nouveau des salons qui ferment à minuit ou à une heure du matin, avec des femmes qui travaillent jusqu'à tard dans la nuit. C'est incompatible avec l'ensemble des arguments qui ont été échangés au cours du Conseil. Il faut trouver le moyen de réconcilier les habitant.es avec les commerçant.es. Cette cohabitation n'a pas toujours été simple, mais elle n'avait jamais déclenché ces vagues de colère réciproques qui ont amené à un certain nombre d'excès, y compris à des paroles regrettables de part et d'autre.

Madame la Maire souhaite que les élu.es travaillent ensemble pour faire en sorte que cette réconciliation advienne. Contrairement à tout ce qu'on a lu, il n'y a pas de nouveaux habitant.es. Il s'agit d'habitant.es implanté.es dans le quartier depuis longtemps et qui ont expliqué, d'une manière parfois profondément choquante et parfois parfaitement légitime, que la cohabitation était devenue difficile avec l'activité de coiffure, qui représente une des identités du quartier. Tout cela ne peut pas se résumer à des prises de position caricaturales. Il faut continuer à travailler par l'action publique pour améliorer la situation et profiter de cette mobilisation – Madame la Maire aurait beaucoup aimé que d'autres coiffeuses se mobilisent si elles sont concernées, mais pour l'instant cela n'a pas été le cas – pour appuyer les demandes de régularisation. La Mairie du 10^e a effectué un travail individuel pour chaque situation, afin de permettre, avec l'accompagnement de la CGT, que chaque personne présente le meilleur dossier possible. La Mairie les soutiendra politiquement si les issues ne sont pas favorables. Sur ce sujet, Mme CORDEBARD est optimiste tout en restant vigilante. Les échanges qu'elle a eus jusqu'à maintenant avec le nouveau Préfet de Police laissent bien espérer. Elle invite les élu.es à accepter de ne pas voir tout blanc ou tout noir, mais d'accompagner ce dossier dans toute sa complexité, dans l'intérêt des personnes qui travaillent, de leurs nombreux client.es et des riverain.es qui ont le droit de vivre dans des conditions convenables. Madame la Maire invite enfin les élu.es à se prononcer sur le vœu.

Le vœu de la majorité municipale, relatif au soutien aux revendications des grévistes du 65 boulevard de Strasbourg, est adopté (3 abstentions : Républicains et démocrates et Bertil FORT).

Mme CORDEBARD invite Maxime CROSNIER à présenter le cinquième vœu inscrit à l'ordre du jour.

M. CROSNIER présente le vœu qui concerne la fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon, qui a 1 800 salarié.es qui ont appris mi-avril le placement en liquidation judiciaire, et par conséquent la fin de cette fondation d'ici la fin de l'année. Cette liquidation judiciaire a été abrupte, et visiblement elle n'a pas été assez concertée entre la direction et les salarié.es et elle plonge ces agent.es en grande difficulté.

La Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon c'est beaucoup de champs d'action d'intervention, notamment la petite enfance avec 10% des crèches associatives parisiennes. Elle propose également une offre de santé qui permet d'accompagner notamment les jeunes mères, et une offre médico-sociale à destination des personnes en situation de handicap et des personnes âgées.

Maxime CROSNIER souhaite également, après avoir réservé un mot aux agent.es, en réserver un pour les usager.ères qui se sont mobilisé.es devant le ministère des Solidarités face à cette situation qui fait craindre une rupture de prise en charge.

Face à cette situation, la Ville de Paris agit et doit agir. Les éventuels repreneurs ont jusqu'au 15 juin pour se manifester. Par ce vœu, Les Ecologistes et la majorité municipale souhaitent que les repreneurs soient des structures à but non lucratifs et qui poursuivent l'objet de la fondation : accueillir de manière inconditionnelle les personnes sans égard à leur situation sociale. Ce vœu a aussi pour finalité d'apporter leur soutien particulier aux salarié.es et aux usager.ères bénéficiaires du 10^e arrondissement avec plusieurs lieux visés comme le CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) spécialisé pour les jeunes mères, et le LAEP (Lieu d'Accueil Enfant-Parent) ainsi qu'aux usager.ères et bénéficiaires des soins à domicile. Par ce vœu, la majorité municipale souhaite réaffirmer que le 10^e est une terre de solidarité attentive aux réseaux associatifs, attentive à une offre de qualité qui ne distingue pas les revenus des personnes et qui veille à la vitalité associative ainsi qu'à la continuité des parcours des personnes.

V10-2026-08 – VŒU DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE, RELATIF À LA SITUATION DE LA FONDATION ŒUVRE DE LA CROIX-SAINT-SIMON ET AU MAINTIEN DE SON OFFRE DANS LE 10^e ARRONDISSEMENT

Considérant l'annonce, début avril, de la mise en cessation de paiement de la Fondation Œuvre de la Croix-Saint-Simon, dite FOCSS, à la suite d'importantes difficultés financières ;

Considérant que, sans une intervention de la Ville de Paris et de l'État, cette fondation court un risque majeur de privatisation ou de fermeture de l'ensemble de ses établissements parisiens d'ici au mois de juin prochain ;

Considérant que la FOCSS est une fondation ancienne de 120 ans, gestionnaire de 65 structures sociales et médico-sociales à but non lucratif et spécialisées dans plusieurs domaines (santé, petite enfance, protection de l'enfance, handicap, grand âge, formation, recherche), implantées dans l'Est parisien et notamment dans le 10^e arrondissement ;

Considérant que la FOCSS contribue aujourd'hui encore à faire vivre des valeurs humanistes et de solidarité, en accueillant de manière inconditionnelle des publics dont certains très vulnérables ;

Considérant que la FOCSS s'appuie sur l'engagement de près de 1 800 professionnels, soignants et soignantes et administratifs, dont les compétences, l'expérience et la connaissance des publics accompagnés constituent des ressources précieuses pour notre territoire ;

Considérant que la FOCSS accompagne dans le 10^e arrondissement des structures dédiées à la petite enfance, à travers notamment un lieu d'accueil parents enfants, ainsi que des personnes âgées et en situation de handicap bénéficiaires de service d'aide à domicile et de soins infirmiers à domicile ;

Considérant que la sauvegarde de la FOCSS et de ses activités relève pleinement des principes de solidarité, d'égalité d'accès aux soins, de lutte contre le non-recours et de protection des plus fragiles, qui fondent l'action de notre majorité municipale ;

Considérant que la disparition de ces structures constituerait un recul majeur de l'accès aux droits en la matière à Paris et dans le 10^e arrondissement ;

Sur proposition des élu.es de la majorité municipale, le Conseil du 10^e arrondissement émet le vœu :

- ***Que la Ville de Paris réaffirme son attachement au maintien, dans le 10^e arrondissement et dans l'Est parisien, d'une offre de soins sociale, médico-sociale et périnatale accessible, solidaire et non lucrative ;***
- ***Que la Ville de Paris interpelle l'État, l'Agence régionale de santé d'Île-de-France et l'ensemble des autorités compétentes afin que toutes les solutions soient trouvées pour garantir la continuité des activités de la FOCSS à Paris, avec une priorité donnée à des gestionnaires à but non-lucratif ;***
- ***Que soit assurée la pérennité des établissements de la FOCSS et des missions essentielles qu'ils exercent auprès des femmes, des enfants et des familles les plus vulnérables ;***
- ***Que les salariés de l'établissement soient associés aux discussions engagées et que leurs emplois, leurs compétences et leurs conditions d'exercice soient préservés.***

Mme CORDEBARD le remercie et donne la parole à Laurence PATRICE.

Mme PATRICE indique que la FOCSS est, depuis un siècle, un acteur historique impliqué dans l'action sociale dans plusieurs quartiers de la capitale parmi lesquels le 10^e arrondissement. Comme tous les présents, les élu.es communistes sont particulièrement inquiets des conséquences pour les Parisien.nes et pour les habitant.es du 10^e, et notamment les plus précaires, de ce plan de cession annoncé d'un acteur aussi essentiel. C'est une menace qui porte atteinte au tissu déjà complexe et si tendu de la santé publique et de la solidarité à Paris. Les activités de la fondation dans le domaine de la protection maternelle et infantile, de la santé sexuelle, de l'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ainsi que des aides à domicile contribue à une prise en charge globale des publics, parmi lesquels beaucoup des plus fragiles. Une démarche que les élu.es communistes soutiennent.

Ceux-ci s'inscrivent donc pleinement dans la démarche de ce vœu pour que la Ville de Paris, partenaire financier et institutionnel de beaucoup de structures gérées par la FOCSS, s'engage dans la recherche de solutions crédibles, durables et socialement protectrices pour les usager.ères mais aussi pour les professionnel.les concerné.es. Tout doit être engagé pour que l'ARS prenne ses responsabilités pour préserver les emplois et garantir la continuité du service aux Parisien.nes. Cela doit s'entendre non comme des réponses ponctuelles ou fragmentées mais dans une stratégie d'ensemble, afin de permettre de maintenir dans le 10^e comme dans tout Paris un réseau associatif solide et pérenne. Dans ce cadre l'État doit donc assumer ses responsabilités financières et réglementaires en abondant les moyens utiles, et éviter

ainsi le démantèlement de ce patrimoine social. Il s'agit de garantir la continuité d'un accès universel et gratuit aux services de la petite enfance, de la santé et de l'accompagnement social pour toutes et tous.

Mme CORDEBARD s'étant temporairement absentée, **Mme JOUBERT** la remplace à la présidence du conseil et donne la parole à Bertil FORT.

M. FORT informe qu'il votera en faveur du vœu car défendre la FOCSS, c'est défendre 120 ans d'engagement médico-social non lucratif. Il a déjà été rappelé que la FOCSS opère en collaboration avec un grand nombre de structures et dans plusieurs arrondissements parisiens dont le 10^e. Il lui semble assez urgent de faire connaître le problème, de le médiatiser au maximum car l'échéance du 15 juin pour le dépôt des offres de reprise est très proche. Il faut que ce vœu puisse servir à communiquer le plus possible sur le sujet pour éviter l'issue qui semble se dessiner.

Mme JOUBERT le remercie et donne la parole à Philomène JUILLET.

Mme JUILLET rappelle que la FOCSS, créée en 1906, a été reconnue d'utilité publique en 1922. Cela fait 120 ans qu'elle s'attache à répondre aux besoins sanitaires et médico-sociaux des personnes vulnérables, de la naissance à la fin de vie. Une activité nécessaire, indispensable et reconnue à sa juste valeur depuis donc plus de cent ans. Et pourtant cette fondation est en danger, ses activités sont menacées dans tout Paris et dans le 10^e particulièrement. La presse nationale s'en est fait écho ces derniers jours en relayant la crainte de plusieurs de ses personnels de voir cette structure tomber dans le giron du privé lucratif ou disparaître si aucun repreneur ne se manifeste d'ici la mi-juin.

Dans le 10^e, la fondation gère un accueil de petite enfance et un centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie. Il s'agit d'un CSAPA un peu particulier, seul de ce type à Paris, un CSAPA parental qui accompagne des femmes enceintes ou des parents dépendants à des produits psychoactifs. Au-delà de la prise en charge médicale et psychiatrique, des suivis psychologiques et des actions de prévention et de réduction des risques, ce centre propose un soutien psychologique et social à la parentalité pour les mères comme pour les pères, afin de prévenir les situations de carence ou de maltraitance. Il accompagne les parents dans la recherche de relais et de solutions pour protéger leurs enfants. Cette structure qui effectue des missions essentielles auprès des femmes, des enfants et des familles les plus vulnérables, doit être soutenue. L'inquiétude des professionnel.les et des familles est donc parfaitement légitime.

La situation de la FOCSS traduit l'extrême fragilité du secteur associatif affaibli par un sévère sous-financement de l'État. C'est en sujet sur lequel de nombreux débats ont eu lieu au sein du Conseil d'arrondissement lors du mandat précédent. Mme JUILLET craint que dans les six prochaines années les occasions ne manqueront pas pour continuer à déplorer cette situation. Le monde associatif est en grave danger, les associations portent à elles seules plus de 10% de l'emploi privé en France en employant près de 2 millions de salariés, mais elles peinent à trouver les fonds nécessaires pour assurer la continuité de

leurs activités. Ça ne tient plus. Alors, comme pour tant d'autres secteurs associatifs dangereusement fragilisés, la Ville de Paris se tient et se tiendra mobilisée aux côtés de cette fondation. La Mairie de Paris demande la pleine mobilisation des services de l'État et Mme JUILLET tient à saluer l'engagement d'Emmanuel GRÉGOIRE, qui a saisi dès le 24 avril par courrier le Premier Ministre. Il est nécessaire de soutenir les salariés et les familles mobilisées, de prêter une attention particulière à la situation des structures implantées dans le 10^e arrondissement et ailleurs dans Paris, de soutenir les repreneurs du secteur public ou du secteur non lucratif et de veiller à ce que les familles et les professionnels soient informés des conditions de reprise des activités de la FOCSS. Cela fait 120 ans qu'elle existe et son destin sera scellé dans quelques mois à peine. La reprise des fondamentaux, des principes de solidarité, d'égalité, d'accès aux soins, de lutte contre le non-recours et de protection des plus fragiles mais aussi la préservation des emplois, doivent être les priorités dans la recherche de solutions. C'est le sens du vœu en faveur duquel le groupe Socialiste et apparentée votera.

Mme CORDEBARD la remercie et ajoute qu'il n'y a pas que le domaine associatif qui joue un rôle de service public par délégation qui est sous-financé. Le service public l'est également dans de nombreux domaines. C'est un projet de société qui s'émousse, qui se complexifie, qui se fragilise et qui, au regard des grands enjeux actuels tels que le vieillissement de la population, représente un sujet de grande inquiétude pour la suite. Quand on demande au secteur associatif de faire le boulot de l'institutionnel – ce qui est souvent le cas, que ce soit parce que les outils institutionnels nécessaires n'existent pas parce que le tissu associatif est mieux qualifié car plus spécialisé –, il faut accepter l'idée de continuer à le financer. Autrement, la crise sociale s'accroîtra encore. Tous ces sujets sont interdépendants, et c'est bien que Paris continue à porter une ambition de service public fort et même une ambition de service public qui se développe. C'est ce qu'il a été fait ces dernières années et qu'il faut continuer à faire. Madame la Maire propose ensuite de passer au vote.

Le vœu de la majorité municipale, relatif à la situation de la Fondation Œuvre de la Croix-Saint-Simon et au maintien de son offre dans le 10^e arrondissement, est adopté à l'unanimité.

Mme CORDEBARD invite Marion BEAUVALET à présenter le sixième vœu inscrit à l'ordre du jour.

Mme BEAUVALET présente le vœu. Par celui-ci, elle veut interpeller les élu.es du 10^e arrondissement et au-delà concernant un projet possible, hypothétique, concernant la place de la République qui l'interpelle, qui a été citée dans le journal Le Parisien. Mme BEAUVALET cite Ariel WEIL, Maire de Paris Centre, qui a déclaré le 11 mars 2026 qu'il fallait « aménager la statue de la République pour la protéger des dégradations en y créant un jardin autour avec des grilles ».

Du fait de l'utilisation de place de la République faite au quotidien, pour la circulation piétonne ou cycliste, les distributions alimentaires qui y ont lieu ou encore les cours de danse et la pratique du skate, du fait de sa fonction symbolique plus forte – la statue représentant une Mariame - qui en fait le point de départ de

manifestation, comme c'était le cas lors du 1^{er} mai. La naissance de la V^e république et le mouvement Nuit Debout ! ont marqué son histoire dans le mouvement social.

En partant du principe que des travaux de réaménagement de la place ont eu lieu il y a quelques années, et que d'autres vont avoir lieu dans les mois à venir avec les travaux dans la station de métro, mais également que cette place centrale rassemble à la fois le 3^e arrondissement, le 10^e et le 11^e, Mme BEAUVALET trouve malhabile d'annoncer des travaux à la jonction de ces trois arrondissements. L'objet de ce vœu est de s'opposer à tout projet de protection de la statue par des grilles, qui n'empêcheraient pas des dégradations, qu'elle ne cautionne pas. Ce vœu vise également à s'opposer à tout projet de réaménagement de la place qui ne serait pas concerté avec les riverain.es, les usager.ères et les Mairies d'arrondissement adjacentes.

V10-2026-02 – VŒU DE MARION BEAUVALET, RELATIF AU REFUS DE TOUT PROJET D'INSTALLATION DE GRILLAGES SUR LA PLACE DE LA RÉPUBLIQUE

Considérant l'utilisation quotidienne qui est faite de la place de la République, dont les usages de proximité : circulation quotidienne, que ce soit de manière piétonne ou à vélo, distributions alimentaires, cours de danse, espace de skate-park ;

Considérant le rôle central de la place, son usage symbolique fort, souvent le point de départ de manifestations (1^{er} Mai), de moments historiques (naissance de la V^e République) de rassemblements et de mobilisations populaires ;

Considérant les récentes déclarations de Monsieur le Maire de Paris Centre, Ariel WEIL dans le journal Le Parisien : « Il faut aménager la statue de la République pour la protéger des dégradations en y créant un jardin autour avec des grilles » (11 mars 2026) ;

Considérant le fait que ces projets de réaménagement interviendraient très peu de temps après de précédents travaux (précédente livraison en 2013) et que d'éventuels réaménagements ne sauraient se faire sans concertation avec les associations et les riverains des arrondissements limitrophes, du fait de sa place à l'intersection des 3^e, 10^e et 11^e arrondissements ;

Considérant les réaménagements récents de la place, désormais pensée comme un ensemble de circulation ouvert et que des grilles viendraient en altérer la perspective ;

Considérant l'encombrement fort des sols, rendant difficile la plantation d'arbres dans certains endroits spécifiquement autour de la place (source : Apur, 2008) ;

Considérant que l'espace public doit rester vivant, appropriable et que les dispositifs entravant les usages de l'espace public doivent tendre à être retirés, conformément au programme défendu par Monsieur le Maire Emmanuel GRÉGOIRE (section « Nous créerons de nouveaux services pour assurer une vie digne à toutes et tous ») ;

Considérant le rôle central de la place donné par Madame Alexandra CORDEBARD lors du discours ayant succédé à son élection, lors du conseil municipal d'installation en date du lundi 6 avril 2026 : « un arrondissement où on vient manifester », « un arrondissement d'engagement, d'inspiration révolutionnaire » ;

Sur proposition de Marion BEAUVALET, élue de la France insoumise, le conseil du 10^e arrondissement de Paris émet le vœu :

- ***Que la Mairie du 10^e arrondissement prenne position contre tout projet qui viserait à enceindre de grilles le Monument à la République situé au centre de la place du même nom ;***
- ***Que la Mairie du 10^e arrondissement s'oppose à toute installation durable de grilles sur la place de la République.***

Mme CORDEBARD la remercie et donne la parole à Valentine SERINO.

Mme SERINO fait savoir que le groupe Républicains et démocrates votera contre le vœu de Marion BEAUVALET, qui demande le refus de toute pose de grille autour de la statue de la République, projet envisagé dans le cadre d'une nouvelle rénovation de la place. Il faut d'abord rappeler une évidence : la rénovation de 2013 a été un échec. Malgré près de 20 millions d'euros engagés, la Ville est déjà contrainte de relancer des travaux d'ampleur. La place est devenue un îlot de chaleur l'été, les problèmes d'imperméabilisation ont provoqué des infiltrations dans le métro, certaines fontaines historiques ont disparu dans des conditions qui restent encore floues. Ce constat est malheureusement largement partagé.

Aujourd'hui, il est donc question de réaménager la place a minima et d'en profiter pour protéger la statue centrale des dégradations systématiques dont elle fait l'objet lors des manifestations qui occupent en permanence l'espace public. Mme SERINO note par ailleurs que la majorité municipale se rallie enfin à la position de son groupe, celle de la protection du patrimoine, après des années de refus et de déni. La place de la République, au croisement de trois arrondissements dont le 10^e, doit naturellement demeurer un lieu de rassemblement populaire et d'expression collective, personne ne le conteste. Mais chacun constate aussi que la multiplication des manifestations, parfois insuffisamment encadrées, a progressivement privatisé l'espace public au détriment des habitants du quartier. Les nuisances sonores sont devenues très difficiles à supporter pour les riverains, la statue elle-même fait régulièrement l'objet de tags, de dégradations et de détériorations diverses. Et à chaque fois c'est le même scénario qui se répète : mobilisation des services municipaux – que Mme SERINO tient à remercier pour leur travail et pour leur engagement –, nettoyage, réparations et, au final, le contribuable parisien qui paie de nouveau.

Ce vœu revient donc de fait à refuser toute mesure de protection efficace pour un symbole de la République qui est pourtant continuellement dégradé. Le groupe Républicains et démocrates ne partage pas cette logique car protéger la République ce n'est pas uniquement l'invoquer, c'est également protéger ses symboles.

Mme CORDEBARD la remercie et donne la parole à Bertil FORT.

M. FORT rappelle que Marion BEAUVALET propose un vœu pour empêcher de poser une grille autour de la statue sur la place de la République. Il votera contre ce vœu car le projet porté par M. FORT lors des dernières élections municipales comportait à la fois la végétalisation d'une partie de la place et la pose des

grilles autour de la statue de la République ainsi que la remise en forme du mobilier urbain. En réalité, M. FORT a un peu de mal à comprendre où ce vœu veut en venir. À écouter Mme BEAUVALET, on a l'impression qu'à partir du moment où des grilles seront posées autour de la statue de la République, il n'y aura plus de manifestations ni de cérémonies possibles sur la place. Ce n'est absolument pas vrai. Il suffit de regarder place de la Bastille, où la colonne de Juillet est entourée d'une belle grille patrimoniale qui empêche le monument d'être dégradé. Et pour autant, beaucoup de manifestations et de cérémonies y sont toujours organisées. Il n'y aura donc absolument pas de problèmes concernant les manifestations si l'on met en place une grille autour de la statue de la République.

Pour M. FORT la seule question qu'il faut se poser est celle du bon sens budgétaire. La Ville de Paris dépense à peu près entre sept et dix millions chaque année pour lutter contre les dégradations qui sont liées aux tags et aux graffitis. Cela représente probablement plus d'une dizaine de milliers d'euros ne serait-ce qu'à considérer la statue de la République. Entre économiser ou réorienter ces dizaines de milliers d'euros vers les écoles, vers l'entretien de l'espace public, vers l'entretien des équipements de proximité, vers la sécurité et la propreté ou vers des animations pour les quartiers du 10^e arrondissement, entre faire tout cela et continuer à remédier un peu bêtement aux dégradations faites sur la place de la République chaque semaine, le choix de M. FORT est fait.

Mme CORDEBARD le remercie et donne la parole à Laurence PATRICE.

Mme PATRICE se réjouit de l'intérêt de tous les élu.es pour le patrimoine commun, et notamment pour la statue située sur la place de la République, lieu hautement symbolique de l'expression populaire, rendez-vous de bien de rassemblements, point de rencontres, de luttes et de combats essentiels mais aussi lieu de passage, intersection entre trois arrondissements, espace de jeu pour les enfants, de skate pour les plus grands. En un mot, un espace emblématique de la vie parisienne. La République appartient à toutes et à tous, sans que personne ne puisse pour autant se l'approprier ou s'autoproclamer son garant. D'ailleurs, c'est peut-être ça le problème car la statue, qui est un monument symbolique mais aussi historique, est effectivement en grand danger du fait des maltraitances qu'elle subit. Les personnes qui l'escaladent se mettent en danger et la mettent en danger. Ce danger s'accroît avec les années car les produits nécessaires pour nettoyer les tags si nombreux et répétés font que l'œuvre est devenue tellement fragile qu'elle s'effrite par endroits. Le diagnostic de la COARC, qui veille à l'entretien des biens communs du patrimoine artistique et culturel des Parisien.nes est, par ailleurs, assez alarmant.

Il faudrait donc en appeler à la conscience collective pour ménager la statue de la République et éviter qu'elle soit quotidiennement maltraitée. Mais comme cela est peu probable, sans la dénaturer et après de sérieuses études, il faudrait imaginer de mettre un peu plus de nature à son socle, un peu de végétalisation pour créer un écran de protection qui limiterait les maltraitances de ceux qui se croient dans leur bon droit de se l'approprier. Mme PATRICE ne pense pas que cela changerait les usages du lieu. Surtout, pour l'heure rien n'est avancé dans un sens comme dans l'autre. Pour travailler étroitement avec la direction des Affaires

Culturelles sur les sujets du patrimoine dans le 10^e et en tant qu'adjointe au Maire de Paris en charge de la Mémoire et des Histoires de Paris, Mme PATRICE peut assurer à Marion BEAUVALET que, pour l'instant, il n'existe aucun projet d'engrillager la statue de la République. C'est une idée qui a effectivement été énoncée mais tout projet d'études éventuel ferait l'objet d'une concertation préalable avec les arrondissements concernés, ce lieu étant partagé entre trois arrondissements. Mme PATRICE n'imagine pas que la Maire du 10^e ne prendrait pas part à cette concertation. Et on n'est pas sans ignorer la vigilance et la rigueur des ABF (Architectes des Bâtiments de France) sur ces sujets de préservation du patrimoine historique et de respect des perspectives dans l'espace public. L'inquiétude de Marion BEAUVALET est, pour l'heure, sans fondement – à moins qu'il ne s'agisse de monter de toutes pièces des sujets de polémique –, et Mme PATRICE espère avoir rassuré sa collègue et l'avoir convaincue à retirer son vœu.

Mme CORDEBARD la remercie et donne la parole à Maxime CROSNIER.

M. CROSNIER indique que le groupe des élu.es écologistes trouve le vœu de Marion BEAUVALET très intéressant car il rappelle l'objet principal de la place de la République, lieu de passage mais aussi de mobilisation. Il souscrit pleinement aux arguments évoqués par Laurence PATRICE sur l'aspect patrimonial qui n'est pas à négliger. Ce lieu doit être chéri et préservé. Néanmoins le groupe écologiste s'abstiendra pour une raison qui n'a pas été mentionnée, celle de la végétalisation de la place qui représente une vraie nécessité et qui suppose, dans certains cas, des petits grillages. Le groupe écologiste partage le premier considérant du vœu et réclame une concertation préalable au projet. Tout un chacun peut légitimement proposer des idées, comme les écologistes l'ont fait pendant la campagne des municipales. Mais à partir du moment où il est question d'espace public, une concertation préalable est nécessaire. En revanche, le groupe écologiste ne votera pas le vœu car, dès lors qu'il y a une végétalisation accrue sur la place – comme ils le souhaitent – celle-ci devra être encadrée, y compris pour permettre le bon usage des manifestations.

Mme CORDEBARD le remercie et pense que les élu.es ont devant eux des débats passionnants sur l'aménagement de la place de la République. Elle passe la parole à Pauline JOUBERT qui devra impérativement participer à ces débats.

Mme JOUBERT rappelle que le Monument de la République, dit aussi Statue de la République, est une œuvre de Léopold Morice inaugurée en 1883. La statue est coiffée du bonnet phrygien, symbole de la liberté, et porte dans sa main droite un rameau d'olivier, symbole de paix. Sa main gauche repose sur une tablette portant l'inscription « Droits de l'Homme » et le piédestal comporte trois statues de pierre, allégories de la Liberté, de l'Égalité et de la Fraternité. Sous ces statues, tout autour du piédestal, un ensemble de douze hauts reliefs en bronze représente des dates marquantes de la République française et de son histoire. La statue de lion en bronze, placée aux pieds de la statue, symbolise le suffrage universel. Depuis 2021, l'intégralité du monument est classée au titre des monuments historiques.

La raison de ce rappel historique est que cette œuvre symbolise le patrimoine commun aujourd'hui en danger, comme l'a expliqué Laurence PATRICE. Marion BEAUVALET indique la nécessité de poursuivre les manifestations sur la place. La majorité partage cet enjeu démocratique vital, qui figurait au programme du nouveau Maire de Paris, Emmanuel GRÉGOIRE. Il n'est évidemment pas question de restreindre les manifestations en aucune manière. Marion BEAUVALET évoque le fait que « l'espace public doit rester vivant, appropriable et que les dispositifs entravant les usages de l'espace public doivent tendre à être retirés », et la majorité municipale partage cet enjeu. La place de la République a grandement été rendue aux piétons en 2013 sous l'impulsion de la gauche de Bertrand DELANOË à Paris et de Rémi FÉRAUD dans le 10^e. Par ailleurs, au cours du dernier mandat, plusieurs opérations de désencombrement de l'espace public ont été menées pour créer toujours plus de place pour les piétons, et notamment pour les plus fragiles tels que les personnes à mobilité réduite.

Marion BEAUVALET évoque des craintes relatives à un projet qui n'existe pas, qui n'a pas encore été présenté, mais elle ne propose pas de solutions face au danger constaté et partagé par tous les élu.es. Mme JOUBERT aurait envie de lui demander où sera le phare de la liberté si la statue se dégrade, car elle-même constate son utilité et sa valeur symbolique. La majorité municipale défend l'idée que ce haut symbole doit être préservé et protégé pour continuer d'éclairer les combats actuels et à venir. Le projet n'est pas dessiné à date, ce que M. WEIL a énoncé n'exclue en rien la concertation avec les riverain.es. Ce projet devra prendre en compte le respect de la perspective, la faisabilité de planter au-dessus du métro alors que les travaux d'ampleur de rénovation de la station République démarrent. On ignore si, finalement, il sera décidé de poser des grilles, mais à ce stade la municipalité ne souhaite fermer aucune porte avant de démarrer les études. C'est aussi ça la beauté du 10^e arrondissement et de l'Est parisien, celle de ne pas opposer démocratie et patrimoine mais de chercher à préserver l'une comme l'autre. Pour ces raisons, le groupe Socialiste et apparentée votera contre le vœu de Marion BEAUVALET.

Mme CORDEBARD tient à souligner que la question patrimoniale, qui a été posée par tous les intervenants, est un vrai sujet pour lequel des solutions doivent être trouvées. Tout le monde est très attaché à la place de la République qui, pour certaines personnes est un peu le centre du monde, un centre de luttes mais aussi le centre des quartiers de l'Est parisien. Madame la Maire ne ressent pas la nécessité de parler à Ariel WEIL par vœux interposés de La France Insoumise. Il y aura bien d'occasions d'échanger sur le sujet. À titre personnel, elle n'apprécie pas nécessairement les grilles mais, à l'instar de Maxime CROSNIER, elle en voit de temps en temps l'utilité. Les travaux de la station République vont durer à peu près huit ans, c'est-à-dire plus longtemps que le mandat municipal actuel. Cela rendra complexe un aménagement même minimal pendant la période.

Madame la Maire espère qu'il sera possible de continuer à entretenir et à faire des réparations car la place de la République est objectivement en mauvais état. Les dalles sont souvent abîmées par les véhicules qui circulent et qui sont parfois très lourds à l'occasion de concerts, de manifestations et de grands événements. Elle espère qu'il sera possible de continuer à dégager des budgets pour entretenir

correctement cette place, afin que le moins de personnes possible ne se casse une cheville à cause d'une dalle mal scellée. Pour le reste, elle craint que la sienne soit la génération qui prépare d'éventuels changements. Rémi FÉRAUD et elle-même avaient beaucoup plaidé pour que la statue de la République soit nettoyée plus souvent car elle était griffonnée et sale, ce qui n'était pas digne d'un symbole. Aujourd'hui, tous les spécialistes mettent en alerte contre le fait que chaque nettoyage ronge un peu plus la statue. Il faudra bien trouver une solution et Madame la Maire défendra celle qui la protège, même si elle ignore quelle sera cette solution. Elle propose de réajourner la discussion et invite Marion BEAUVALET à retirer son vœu qui n'est pas vraiment d'actualité. Si elle souhaite le maintenir, le groupe Socialiste et apparentée votera contre. Marion BEAUVALET peut tout simplement le retirer et reporter la discussion à une autre occasion.

Mme BEAUVALET indique qu'elle souhaite maintenir son vœu mais qu'elle est d'accord pour reprendre la discussion ultérieurement.

Le vœu de Marion BEAUVALET, relatif au refus de tout projet d'installation de grillages sur la place de la République, est rejeté (14 votes contre : Socialiste et apparentée, Républicains et démocrates, PCF 10^e et Bertil FORT ; 4 abstentions : Les Écologistes).

Mme CORDEBARD redonne la parole à Marion BEAUVALET pour présenter le septième vœu inscrit à l'ordre du jour.

Mme BEAUVALET présente son vœu qui lui tient particulièrement à cœur, et qu'elle a construit avec l'association Les Chiens du Canal. L'amélioration de la place des chiens dans l'arrondissement est un sujet qui a tenu à cœur à tou.tes le candidat.es lors de cette élection, notamment Emmanuel GREGOIRE, Maire de Paris, qui a apporté son soutien au livre blanc de Paris Condition Canine qui vise à repenser la place des chiens dans la capitale. Ce livre propose notamment d'autoriser les chiens dans tous les espaces verts. Marion BEAUVALET espère donc que le sujet suscitera une concorde facile par cohérence politique.

Il y a 2 750 chiens dans l'arrondissement, soit 3% des chiens présents dans la Capitale, et selon l'association Les Chiens du Canal, il y a un manque de place donnée à ces chiens. La concentration des chiens dans un même espace augmente les nuisances. Il y a un enjeu de créer de nouveaux espaces canins, pour faciliter dans un premier temps leur accès à des espaces verts, et également pour les déconcentrer et faire baisser les nuisances. Marion BEAUVALET indique qu'elle se réfère pour cette analyse aux discussions et productions faites par l'association des Chiens du Canal, donc elle parle sous leur contrôle.

Le caniparc du square des Maures a été déplacé plus loin dans l'arrondissement, ce qui ne satisfait pas un certain nombre de personnes qui ont des chiens. Il y a un besoin dans un arrondissement dense à trouver de nouveaux espaces. Elle propose par ce vœu, sous forme d'expérimentation, que les chiens tenus en laisse puissent avoir accès au Jardin Villemi - Mahsa Jîna Amini sur les parties les plus éloignées des espaces

pour enfants et qu'ils puissent s'y promener sans laisse de 7h30 à 9h30, lorsque les enfants sont *a priori* plutôt à l'école. Si l'expérimentation est concluante en termes de propreté du parc et de sûreté, en discussion avec les jardiniers et les gardiens – qui travaillent à ce que ce lieu soit accueillant - il pourrait être envisagé une accessibilité plus large des chiens. Ce vœu vise également à donner accès au square des Maures le matin, en semaine et en week-end, de 7h30 à 9h30 aux chiens et à celles et ceux qui les promènent. Marion BEAUVALET remercie ces collègues pour leur écoute, et espère que les élu.es pourront ensemble avancer sur ce sujet et sur les engagements qui ont été pris pendant la campagne municipale.

V10-2026-03 – VŒU DE MARION BEAUVALET, RELATIF À LA CIRCULATION DES CHIENS DANS LE JARDIN VILLEMIN-MAHSA JÎNA AMINI ET LE SQUARE DES MAURES LE MATIN, DE 7H30 À 9H30

Considérant la présence de 2 750 chiens dans l'arrondissement (source : Mairie du 10^e arrondissement), soit un peu plus de 3 % des chiens présents dans l'ensemble de la capitale ;

Considérant le manque d'espace dédié aux chiens dans le 10^e arrondissement (un espace leur étant consacré au nord de l'arrondissement et un square accessible, soit 1 % des équipements parisiens accessibles), alors qu'on en dénombre 178 dans tout Paris (38 espaces canins et 140 espaces verts autorisés aux chiens tenus en laisse) ;

Considérant la fermeture récente de l'espace canin situé dans le square des Maures il y a plusieurs semaines et l'ouverture d'un nouveau site tout au Nord de l'arrondissement, difficilement accessible pour les chiens qui ne sont pas situés dans cette partie de l'arrondissement ;

Considérant que la surconcentration de chiens dans un même espace est un des facteurs de nuisance sonore qui rend difficile la cohabitation entre les chiens, leurs maîtres et les riverains (il y a en moyenne 2 700 chiens par caniparc dans Paris) ;

Considérant le fait que les chiens peuvent circuler en laisse dans certains parcs de la capitale (citons le jardin du Luxembourg, le parc des Buttes Chaumont, le jardin Nelson Mandela) ;

Considérant le fait que dans certains espaces, les chiens peuvent également se promener sans laisse dans certains endroits sans que cela ne pose de problème (bois de Vincennes, bois de Boulogne) ;

Considérant la densité de l'arrondissement et le peu d'espace végétalisé ;

Considérant la faible affluence au sein du Jardin Villemin - Mahsa Jîna Amini et du nouveau jardin ayant succédé au précédent caniparc (square des Maures) en début de journée ;

Considérant que la possession d'un animal de compagnie, et notamment d'un chien, est reconnue comme bénéfique pour la santé mentale et le lien social, en particulier pour les personnes isolées ou âgées ;

Considérant que la promenade quotidienne est un besoin physiologique fondamental pour les chiens, et que l'insuffisance d'espaces adaptés contraint de nombreux propriétaires ;

Considérant que des règles d'usage claires et la présence d'une association d'usagers permettent une cohabitation satisfaisante dans d'autres jardins parisiens pratiquant des ouvertures similaires ;

Considérant les demandes exprimées par de nombreux habitants de l'arrondissement en faveur d'une meilleure prise en compte des besoins des propriétaires de chiens dans l'aménagement des espaces publics (en témoigne la pétition proposée par l'association Les Chiens du Canal, ayant réuni plus de 2 000 signatures) ;

Considérant les engagements pris par Emmanuel GRÉGOIRE et ses colistiers pendant le scrutin municipal de mars 2026 et son soutien apporté au livre blanc de l'association Paris Condition Canine (PAR.C.C.) visant à repenser la place des chiens dans la capitale, notamment le deuxième point du livre blanc : « Autoriser les chiens dans tous les espaces verts » ;

Sur proposition de Marion BEAUVALET, élue de la France insoumise, le conseil du 10^e arrondissement de Paris émet le vœu :

- **Que les chiens tenus en laisse puissent avoir accès au Jardin Villemin - Mahsa Jîna Amini ;**
- **Que les chiens puissent avoir accès à une partie du jardin précédemment cité sans être tenus en laisse (notamment sur la pelouse donnant sur le Canal Saint-Martin, en d'autres termes la zone éloignée des espaces de jeu pour les enfants) sous forme d'expérimentation, dans un premier temps le matin de 7h30 à 9h30 ;**
- **Que cette expérimentation – si elle est concluante (notamment en termes de propreté du parc) puisse ouvrir la voie à une accessibilité plus large des chiens sans laisse dans le Jardin Villemin - Mahsa Jîna Amini ;**
- **Que les chiens tenus en laisse puissent avoir accès au Jardin des Maures, le matin en semaine et aussi le weekend (de 7h30 à 9h30).**

Mme CORDEBARD la remercie et donne la parole à Élie JOUSSELLIN.

M. JOUSSELLIN observe que la condition animale et particulièrement celle des chiens, si nombreux dans la capitale, est un sujet de première importance. À Paris comme dans les autres métropoles, la cohabitation de toutes et tous doit être prise en compte dans le respect de chacune et chacun, surtout dans un espace urbain restreint et fort sollicité. Il faut faire de la place aux amis canins, qui sont souvent des compagnons de vie essentiels, parfois pour rompre la solitude des personnes seules, parfois pour accompagner joyeusement le quotidien des familles. Si des actions concrètes ont eu lieu lors du dernier mandat, comme l'ouverture d'un nouvel espace canin il y a quelques mois, il est nécessaire de continuer à travailler sur la question. Charlotte NENNER s'y est spécifiquement engagée.

Cependant, le vœu de Marion BEAUVALET semble à M. JOUSSELLIN pour le moins précipité et légèrement politicard. Vouloir prendre la majorité de vitesse quand on est dans l'opposition, c'est assez légitime. Encore faut-il avoir réfléchi aux propositions que l'on va faire, avoir également pris le temps, par exemple, d'interroger les jardiniers de la Ville qui entretiennent les pelouses du jardin Villemin - Mahsa Jîna Amini. La contrainte de l'espace disponible est un point que la majorité mesure plus que tout autre en vivant à Paris et, en particulier, dans le 10^e arrondissement. Vouloir protéger les familles du 10^e, c'est aussi réfléchir à leur permettre d'avoir un accès simple aux parcs, à commencer par le plus grand espace vert, le jardin Villemin - Mahsa Jîna Amini.

Tout en se réjouissant que Marion BEAUVALET aie lu avec satisfaction le programme de la majorité municipale et en partageant son enthousiasme concernant l'expression du Maire de Paris, favorable à une « ouverture des parcs aux chiens tenus en laisse dans certaines zones, dans le respect de la sécurité et du confort de toutes et tous », les élu.es communistes pensent toutefois que ce respect du confort de toutes et tous et de la sécurité ne serait guère garanti s'il fallait accueillir des chiens, même en laisse, dans un périmètre limité, occupé déjà par de multiples usages. Les élu.es communistes considèrent que le vœu de Marion BEAUVALET pose une vraie question mais que les vraies questions méritent d'être un peu débattues et pas réglées en trois semaines par un vœu rapide. Dans l'attente d'une vraie concertation entre les élu.es, les associations de propriétaires de chiens, les travailleurs des espaces verts à Paris et les familles du 10^e, les élu.es communistes voteront résolument contre le vœu.

Mme CORDEBARD le remercie et donne la parole à Bertil FORT.

M. FORT rappelle que la condition canine et les caniparcs étaient des sujets assez centraux dans la campagne des élections municipales, grâce aussi au dynamisme de l'association Les Chiens du Canal qu'il tient à saluer. Cette association effectue un formidable travail de terrain et rassemble beaucoup de propriétaires canins non seulement dans le 10^e arrondissement même si elle profite des espaces qui lui sont proposés dans le 10^e. Il s'agit d'un sujet sur lequel M. FORT a travaillé avec son mouvement Tous InDIXpensables, en arrivant cependant à des conclusions qui n'étaient pas exactement les mêmes que celles exprimées dans le vœu de Marion BEAUVALET pour le 10^e ni dans le programme d'Emmanuel GRÉGOIRE pour Paris.

Les chiens sont un peu plus de 3 000 dans le 10^e, un arrondissement qui souffre d'un manque d'équipements qui leur sont destinés mais qui est aussi très dense, ce qui rend les choses compliquées au moment où l'on cherche à identifier des caniparcs. M. FORT pense qu'au cours des dernières années, le 10^e a beaucoup trop souffert de l'improvisation au sujet de la condition canine. En témoigne le déplacement du caniparc du square des Maures vers le bassin Louis-Blanc dans le nord de l'arrondissement. Il serait trop précipité de voter un vœu sur ce sujet, c'est le premier point. Le deuxième point est que, dans son programme, M. FORT avait proposé la création de trois caniparcs. Il n'avait pas proposé pour autant d'aller vers le système mis en avant par le vœu de Marion BEAUVALET, car le jardin Villemin n'est pas, à sons sens, adapté à cet usage. Par ailleurs, M. FORT ne croit pas qu'il soit souhaitable de promener des chiens en laisse ou sans laisse au sein du jardin. En revanche, il pourrait être intéressant d'étudier la création d'un caniparc ou, en tout cas, de mobiliser un petit espace du jardin Villemin pour créer un caniparc sécurisé, avec un accès distinct de façon à éliminer les risques pour les usagers du jardin. Beaucoup de possibilités sont à étudier. Le vœu de Marion BEAUVALET est trop précipité. Il sera, de toute façon, indispensable d'organiser des concertations avec les riverains, car il s'agit de décisions et d'aménagements qui ont un impact sur la qualité de la vie locale, avec des nuisances sonores qui ne sont pas négligeables. Ces concertations n'avaient pas été faites pour le déplacement du caniparc vers le bassin Louis-Blanc, il faut absolument qu'elles soient organisées pour l'identification des prochains espaces canins du 10^e.

Mme CORDEBARD le remercie et donne la parole à Charlotte NENNER.

Mme NENNER tient à souligner la qualité du vœu de Marion BEAUVALET, notamment en ce qui concerne ses considérants. Les élu.es écologistes les partagent et réaffirment leur volonté de faire de Paris une ville amie des animaux. Ils n'ont pas attendu la campagne électorale pour en faire une préoccupation importante ainsi qu'un point de leur programme. Les chiens jouent à Paris un rôle éminent dans la lutte contre l'isolement et contre la solitude. Il faut donc leur faire toute la place qu'ils méritent au sein de la ville. C'est pourquoi Les Chiens du Canal a été la première association que Mme NENNER a rencontrée au titre de sa délégation. Elle a discuté avec les membres de l'association et connu ainsi leurs préoccupations, leurs attentes et leurs besoins. Ceux-ci sont d'excellents porte-parole des propriétaires des chiens du 10^e et, par ailleurs, la majorité municipale a l'intention de monter un partenariat avec eux. Mme NENNER profite de l'occasion pour inviter les élu.es et le public à participer à la Fête des Chiens qui devrait se dérouler en début juillet avec l'aide de la Mairie du 10^e.

En ce qui concerne le vœu de Marion BEAUVALET, qui souhaite ouvrir le jardin Villemain – Mahsa Jîna Amini et le square des Maures aux chiens, les élu.es écologistes doivent émettre un avis négatif. En fait, le jardin Villemain – Mahsa Jîna Amini est déjà fréquenté le matin par des propriétaires de chiens, et les jardiniers ont fait part à la Mairie du 10^e de leur lassitude d'avoir toujours à ramasser des crottes. C'est un travail vraiment très pénible de lutter contre ces problèmes de propreté, et il y a même eu des demandes de mutation. Si l'on devait permettre la circulation des chiens dans le jardin, il faudrait engager un énorme travail de médiation, d'accompagnement et de surveillance qui semble à Mme NENNER complètement disproportionné. Il y a un deuxième problème, à savoir que les chiens font des dégâts dans les espaces végétalisés, et les jardiniers ont fait savoir que là où les chiens vont creuser, ils sont obligés de replanter jusqu'à cinq fois par an. C'est un travail absurde d'avoir à replanter une végétation qui ne demande qu'à pousser. Ce qui ne signifie pas qu'il soit impossible de trouver des moyens mais qu'il faut absolument travailler en concertation avec les jardiniers qui connaissent bien les fragilités des espaces végétalisés.

Il existe une troisième raison : les problèmes juridiques. D'après le règlement intérieur, il n'est pas possible d'avoir des espaces de jeu pour enfants et des espaces canins au même endroit. Il faut changer le règlement intérieur, ce qui pourra être fait seulement après le retour d'expérience du test en cours au parc Monceau. Après ce test, il sera possible de savoir quelles conditions, quels horaires, quel fonctionnement et quelle médiation sont les plus opportuns et, à partir de là, de modifier le règlement intérieur, peut-être sur d'autres horaires. Enfin, en ce qui concerne le square des Maures, un nouvel équipement a été livré tout récemment et il faut lui donner sa chance. Il est complètement prématuré d'imaginer un retour des chiens sur cet espace. En revanche, la majorité discute sur la possibilité – et Mme NENNER s'y est engagée très rapidement avec l'association Les Chiens du Canal – d'ouvrir un deuxième, voire un troisième caniparc. La concentration sur le bassin Louis-Blanc rend en effet indispensable l'ouverture d'un deuxième caniparc. Une concertation a été lancée pour trouver le meilleur emplacement et la meilleure façon de procéder.

Pour ce qui est du jardin Villemin, on verra quand l'expérimentation parisienne aura abouti. En tout cas, Mme NENNER s'engage à faire en sorte que les chiens trouvent toute leur place au sein du 10^e arrondissement.

Mme CORDEBARD la remercie et précise que Les Chiens du Canal n'est pas la seule association de propriétaires de chiens présente sur le territoire. Il faut donner la parole à toutes les associations de propriétaires de chiens, certaines desquelles ont peut-être d'autres propositions à faire. Elle s'est engagée à constituer un dossier caniparc avec Charlotte NENNER, en commençant par identifier le meilleur endroit ou le situer. Des pistes existent déjà et Madame la Maire refuse de continuer à faire subir aux jardiniers du jardin Villemin – Mahsa Jîna Amini – ce dont ils se plaignent avec vigueur – le comportement de certaines personnes qui, tout en sachant que c'est interdit, viennent promener leur chien sans laisse et sans le surveiller, en lui permettant de laisser des « cadeaux » et de déterrer les plantes. Il faut faire comprendre aux uns et aux autres, quitte à déployer la police municipale, que ces espaces doivent être respectés. Il s'agit d'une des rares pelouses du 10^e mise à disposition des habitant.es et, notamment, des enfants, et il faut la conserver en bon état.

De nouvelles petites pelouses ont par ailleurs été livrées et très rapidement investies par les habitant.es au bord du canal Saint-Martin. Il est nécessaire de protéger les plantes qui sont en train de pousser et d'éviter qu'elles soient saccagées avant même d'avoir grandi. Il faut rappeler à tout le monde d'avoir plus de respect pour l'espace public. Madame la Maire était assez choquée de voir tous les matins, sur le square des Maures, une pelouse toute neuve recouverte de boîtes de pizza et de canettes alors même que les barrières n'avaient pas encore été levées. Les habitant.es ont besoin d'espaces verts mais quelques bonnes pratiques ne seraient pas de trop. Pour l'instant, il n'est pas question de laisser y circuler des chiens qui vont creuser la pelouse. Il ne s'agit pas de ne pas aimer les chiens mais d'être raisonnables. Ces équipements que la Ville de Paris vient de livrer ont coûté de l'argent et doivent être préservés. En revanche, la Mairie s'est engagée à concilier toutes les activités en concertation avec les propriétaires de chiens et les riverain.es.

Il y a quand même un sujet sur les espaces verts pour les enfants dans le 10^e. Madame la Maire se réjouit que le square Saint-Laurent, nouvellement réaménagé, ait trouvé son public. Elle y voit tous les jours des nounous avec des enfants et des familles, ce qui lui fait très plaisir. Il reste d'autres jardins qui doivent, eux aussi, trouver leur public. La majorité municipale travaillera ardemment pour faire en sorte de « grapiller » encore quelques mètres carrés d'espaces verts et de donner toute leur place aux personnes comme aux chiens auxquels on ne veut que du bien. Elle remercie tous les intervenants et invite les élu.es à voter.

Le vœu de Marion BEAUVALET, relatif à la circulation des chiens dans le jardin Villemin-Mahsa Jîna Amini et le square des Maures le matin, de 7h30 à 9h30, est rejeté (16 votes contre : Socialiste et apparentée, Les Écologistes, PCF 10^e et Bertil FORT ; 2 abstentions : Républicains et démocrates).

Mme CORDEBARD invite Marion BEAUVALET à présenter le huitième et dernier vœu inscrit à l'ordre du jour.

Mme BEAUVALET présente un vœu qui les éloigne du 10^e, mais il a été répété, notamment pendant la campagne, que l'arrondissement accueille plus de 70 nationalités issues du monde entier, et donc qu'il est au cœur de la solidarité internationale. Mme BEAUVALET estime que la solidarité avec le peuple cubain relève alors des compétences de la Mairie du 10^e, et peut donc être discuté au sien du Conseil d'arrondissement.

Le peuple cubain subit depuis le début du mois de janvier 2026 une aggravation des pressions et des sanctions liées à l'impérialisme étatsunien, dans le cadre d'un blocus qui s'inscrit depuis des décennies de répression pour tenter de détruire un régime communiste. L'aide humanitaire et solidaire auprès du peuple cubain a diminué ces derniers mois, notamment car le Mexique et le Venezuela ont dû leur couper l'accès au pétrole. Il subit une situation dure, avec une hausse de la mortalité infantile ces dernières années qui est documentée par un certain nombre d'ONG.

Des associations comme le Secours Populaire et la Croix Rouge ont identifié quels sont les besoins exprimés par les personnes sur l'île, dont l'achat de panneaux solaires et l'approvisionnement en termes de matériel médical. Mme BEAUVALET aimerait agir sur le premier volet, en exprimant dans un premier temps le soutien de la Mairie du 10^e – comme cela a déjà été fait pour de nombreux peuples opprimés et en lutte – à ce peuple qui se mobilise contre l'impérialisme américain. Elle souhaite également organiser, en partenariat avec le Secours Populaire, une collecte financière pour acheter 1 000 panneaux photovoltaïques. Cela permettrait au peuple cubain de tenir face à une situation qui doit révolter l'ensemble des élus.

V10-2026-04 – VŒU DE MARION BEAUVALET, RELATIF À L'ORGANISATION D'UNE COLLECTE DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE À DESTINATION DU PEUPLE CUBAIN

Considérant la situation d'urgence dans laquelle est plongé le peuple cubain depuis le début du mois de janvier 2026, à la suite de l'aggravation des pressions et sanctions liées à la politique impérialiste étatsunienne ;

Considérant l'abandon de l'aide destinée au peuple cubain dont celle qui était fournie par le Mexique et le Venezuela depuis plusieurs mois maintenant, visant notamment à le couper de l'accès au pétrole ;

Considérant le fait que le peuple cubain fait face à une crise de longue date, qui ne cesse de s'aggraver et qui a récemment été accrue par des catastrophes climatiques ;

Considérant la forte progression de la mortalité infantile (une hausse de plus de 148 % depuis 2018 selon le think tank CEPR) sur l'île ;

Considérant les besoins exprimés par les associations de solidarité avec Cuba en termes d'achat de panneaux solaires et de matériel médical spécifiquement ;

Considérant l'inaction de l'État pour aider un peuple qui subit l'impérialisme étasunien, l'absence de condamnation de politiques foulant la solidarité internationale ;

Considérant la tradition de solidarité internationale et de solidarité entre les peuples qui est celle du 10^e arrondissement et qui façonne en partie l'identité de l'arrondissement ;

Sur proposition de Marion BEAUVALET, élue de la France insoumise, le conseil du 10^e arrondissement de Paris émet le vœu :

- **Que la Mairie du 10^e arrondissement exprime son soutien au peuple cubain et appelle la France à apporter des solutions d'urgence pour le soutenir ;**
- **Que la Mairie du 10^e arrondissement organise, en lien avec les associations compétentes, parmi lesquelles le Secours Populaire, une collecte solidaire à destination de la population cubaine, portant prioritairement sur les besoins exprimés par les associations cubaines, concrètement l'achat de 1 000 panneaux photovoltaïques.**

Mme CORDEBARD demande à Marion BEAUVALET si le Secours Populaire s'est déjà mobilisé en faveur du peuple cubain ou s'il s'agit d'une proposition qu'elle souhaite lui faire.

Mme BEAUVALET répond que le Secours Populaire s'est déjà mobilisé et a organisé dans un certain nombre de villes, notamment à Toulouse et en Ardèche, des collectes qui ne sont pas directement connectées aux Mairies mais cela serait susceptibles d'avoir un effet amplificateur et d'augmenter la solidarité. C'est un projet un peu nouveau duquel Mme BEAUVALET a discuté avec des associations de solidarité avec le peuple cubain pour être sûre qu'il ne s'agissait pas d'une initiative sortie de nulle part. Ce projet a été bien accueilli. Le Secours Populaire est déjà engagé dans des collectes de fonds pour acheter les panneaux photovoltaïques pour Cuba.

Mme CORDEBARD la remercie et donne la parole à Élie JOUSSELLIN.

M. JOUSSELLIN indique que le soutien des élu.es communistes au peuple et au régime communiste cubains, victimes d'un blocus illégal de la part des États-Unis, est connu depuis longue date. Les chiffres font froid dans le dos : en un an le blocus aurait causé des dommages économiques conséquents, estimés par les autorités à près de 5 milliards de dollars, et limité la croissance à 2%. Pire, cela a des conséquences humaines, en privant par exemple les Cubain.es de paracétamol. Face à cela, les communistes agissent. Le 2 février dernier, Fabien ROUSSEL a adressé une lettre ouverte au Président de la République pour lui demander que la France s'engage résolument en exigeant le lever du blocus. Surtout, les communistes ont lancé une campagne de solidarité. En effet, une campagne de collecte de médicaments et de matériel médical a été lancée à l'occasion de la Fête de l'Humanité 2024. Un premier container de 67 m³ a été envoyé début juillet 2025 et deux autres vont suivre avant l'été 2026.

À Paris, les élu.es communistes ont fait adopter deux vœux en 2024 et en 2025 au Conseil de Paris pour demander de renforcer la solidarité de la Ville avec le peuple cubain. Le 29 avril dernier Raphaëlle PRIMET et Ian BROSSAT, co-présidents du groupe communiste au Conseil de Paris, adressaient une question écrite au Maire de Paris pour connaître les actions concrètes que la Ville entendait engager pour permettre l'acheminement de matériel vers Cuba en lien avec les organisations impliquées, notamment le Secours Populaire Français et la CGT FTDNEEA. Si les élu.es communistes peuvent se questionner sur la place du vœu de Marion BEAUVALET en Conseil d'arrondissement et penser qu'il aurait davantage sa place en Conseil de Paris, ce vœu s'inscrit néanmoins dans la droite ligne de toutes les actions entreprises depuis de nombreuses années par les élu.es et les militant.es du parti communiste. Le groupe PCF votera en sa faveur.

Mme CORDEBARD le remercie et donne la parole à Antoine JUMEL.

M. JUMEL observe que la diplomatie des élu.es et celle de la société civile ont leur utilité. Elles permettent de faire vivre des solidarités, d'ouvrir des espaces de dialogue et parfois même de maintenir des liens alors que la diplomatie institutionnelle se trouve contrainte et se heurte aux tensions du monde. Il est nécessaire d'y être attentifs car les crises internationales se démultiplient et ont désormais des conséquences directes sur le quotidien des Français. La guerre menée par la Russie contre l'Ukraine menace la sécurité européenne et son modèle de société fondé sur les libertés publiques, l'état de droit, la démocratie. Les tensions au détroit d'Ormuz pèsent immédiatement sur le prix de l'énergie et le pouvoir d'achat des Français. La progression du djihadisme au Sahel – on l'a vu ces dernières semaines au Mali – rappelle que les désordres du monde finissent toujours par avoir des répercussions sur la sécurité des gens.

Mais précisément parce que les sujets internationaux sont bien souvent graves, ils exigent de la cohérence et de la lucidité quand on en parle. Dans le vœu de Marion BEAUVALET relatif à Cuba plusieurs éléments manquent. D'abord, la France agit. Depuis 1992, date des premières résolutions sur Cuba et jusqu'à aujourd'hui, elle a soutenu aux Nations Unies les textes contestant l'embargo américain. Elle mène aussi une politique de coopération avec l'île à travers le Fonds de contre-valeur franco-cubain de 217 millions d'euros, finançant pour l'île et sa population des projets dans la santé, les infrastructures ou l'énergie.

Cette coopération s'inscrit plus largement dans le cadre de l'accord UE-Cuba de 2016 avec une ligne claire : le dialogue et des aides ciblées, mais rien sans l'exigence de projets sur les droits humains et les libertés fondamentales. Après les manifestations de 2021, la France et ses partenaires européens ont d'ailleurs dénoncé les arrestations et les repressions exercées par le régime cubain. Or, le vœu qui est présenté aux élu.es ne dit dans sa justification absolument rien des responsabilités internes du pouvoir cubain dans la crise profonde que traverse aujourd'hui sa population, rien sur les blocages politiques et économiques, rien sur les restrictions des libertés publiques, rien sur les causes structurelles du marasme actuel. La solidarité ne peut pas être sélective dans l'analyse et aveugle dans ses principes. Il n'est pas possible de vouloir aider la population cubaine et de ne pas reconnaître la part de responsabilités qui incombe à son gouvernement. C'est pourquoi le groupe Républicains et démocrates votera contre le vœu de Marion BEAUVALET.

Mme CORDEBARD le remercie et donne la parole à M. FORT.

Comme il l'avait déjà expliqué lors du précédent mandat, **M. FORT** ne souhaite pas que le Conseil du 10^e arrondissement devienne une tribune pour des combats qui dépassent largement ses compétences. Ses membres ont été élu.es dans le 10^e arrondissement par les habitant.es du 10^e arrondissement pour traiter en priorité des problématiques concernant le 10^e arrondissement. Il existe beaucoup de sujets de solidarité qui méritent d'être traités en urgence avec d'autres parties prenantes. M. FORT pense notamment aux 322 personnes qui dorment dans la rue chaque nuit dans le 10^e. Plutôt que de se lancer dans des combats de solidarité internationale qui, encore une fois, dépassent largement les compétences du Conseil, M. FORT préfère que celui-ci se concentre sur des sujets d'action sociale et de solidarité qui concernent le 10^e arrondissement.

Mme CORDEBARD le remercie et donne la parole à Philomène JUILLET.

Mme JUILLET rappelle que Cuba vit sa pire crise économique depuis plus de trente ans. Elle a vu sa situation s'aggraver depuis la capture du président vénézuélien Nicolás MADURO par les forces américaines en janvier dernier et la fin des livraisons de pétrole que Caracas envoyait à son allié. Plusieurs convois humanitaires ont depuis été organisés en permettant notamment d'acheminer nourriture, médicaments et matériel médical. Des rassemblements se sont tenus ces dernières semaines partout en France, à Paris, en Côte d'Or, dans le Hérault ou dans les Côtes d'Armor. Comme beaucoup de citoyen.nes à travers le monde, les Français.es doivent se tenir aux côtés du peuple cubain qui fait face à une accumulation de pénuries.

Toutefois, le vœu de Marion BEAUVALET alerte sur la détérioration des conditions de vie des Cubain.es sans jamais faire référence au système politique ni à la question du respect des droits humains et à un éventuel changement de régime souhaité par de nombreux Cubain.es. Elle soulève dans ses considérants la tradition de solidarité internationale et de solidarité entre les peuples qui est celle du 10^e arrondissement et qui façonne une partie de son identité. Au nom de tous les élu.es, Mme JUILLET la remercie pour cela car ils et elles y sont profondément attaché.es. Elle en profite pour avoir une pensée pour les Sénégalais victimes d'une loi réprimant fermement l'homosexualité dans leur pays, une pensée pour le combat des femmes kurdes, une pensée pour les enfants palestiniens, une pensée pour les civils israéliens ou encore pour le Soudan, le Yémen, la République démocratique du Congo et pour toutes les populations opprimées par les 130 conflits recensés aujourd'hui dans le monde. Si Mme JUILLET partage avec Marion BEAUVALET l'esprit et les valeurs de solidarité qui façonnent le 10^e arrondissement, elle ne trouve pas dans son vœu un lien direct avec le 10^e, avec son histoire ou avec les spécificités de ses combats. Ce vœu qui lui semble, somme toute, assez général et pas très local ne lui paraît pas avoir sa place dans le Conseil d'arrondissement. C'est pourquoi le groupe Socialiste et apparentée ne prendra pas part au vote.

Mme CORDEBARD observe qu'à son avis, le problème est essentiellement un manque de méthode. Il n'y a aucune opposition à construire – plutôt sur le plan parisien mais aussi en la relayant au niveau de l'arrondissement – une collaboration avec le Secours Populaire sur un sujet de solidarité. Cela est déjà arrivé dans le passé. Sans doute, ce n'est pas la première fois que la majorité municipale ne se trouvera pas d'accord avec le ton et le positionnement géopolitique de Marion BEAUVALET. Toutefois, lorsqu'il s'agit d'actions de solidarités, il faut trouver une méthode pour relayer les choses et un terrain d'entente qui permette de travailler ensemble. Les Socialiste et apparentée ne prendront pas part au vote mais ils estiment qu'une action du Secours Populaire, qui est un partenaire important du 10^e et qui vient en aide à une population, peut trouver sa place et des relais auprès de la Mairie du 10^e. Madame la Maire propose à Marion BEAUVALET d'avoir une conversation sur le sujet dans un autre cadre pour voir comment travailler ensemble. Elle invite les élu.es à passer au vote.

Le vœu de Marion BEAUVALET, relatif à l'organisation d'une collecte de solidarité internationale à destination du peuple cubain, n'est pas adopté (3 votes contre : Républicains et démocrates, Bertil FORT ; 3 votes pour : Marion BEAUVALET et groupe PCF 10^e ; 4 abstentions : Les Écologistes ; 9 NPPV : Socialiste et apparentée).

Avant de clore la séance, **Mme CORDEBARD** remercie ses collègues et le public, et informe que le prochain Conseil d'arrondissement se tiendra le mardi 2 juin.

La séance est levée à 22h35.

Signature 	Signature 
Mme Alexandra CORDEBARD Maire du 10 ^e arrondissement	M. Antoine JUMEL, conseiller du 10 ^e arrondissement Secrétaire de séance